

# Bulletin du Conseil communal

N° 20



**Lausanne**

Séance du 21 mai 2019

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 21 mai 2019

20<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 mai 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

### Sommaire

**Ordre du jour** ..... 842

**Première partie**..... 852

#### Communications

Naissance de la fille de M. Quentin Beausire, conseiller communal ..... 852

Démission de M<sup>me</sup> Sandra Pernet de la Commission des pétitions ..... 852

Retrait du postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige »..... 853

#### Communication – Dépôt

Pétition de M. Bertrand Dumusc à propos de l'écopoint de Montchoisi (28 signatures)..... 853

#### Communications

Demande de traitement prioritaire pour les séances du Conseil communal des mardis 2 et 28 mai 2019..... 853

Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études nécessaires à l'élaboration du plan d'affectation (PA) « Beaulieu » ..... 854

#### Communications – Dépôts

Question écrite de M. Henri Klunge (PLR) : « Protection du patrimoine : Halte aux dégradations » ..... 855

Question écrite de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) : « Jusqu'à quand les travaux d'assainissement du Centre pour adolescents de Valmont devront-ils attendre ? »..... 855

Postulat de M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (EàG) et consorts : « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »..... 855

Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique » ..... 855

Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) et consorts : « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »..... 855

Interpellation de M. Ilias Panchard (V) et consorts : « La Ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » ..... 856

Interpellation de Joël Teuscher (soc.) : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating ? »..... 856

Interpellation de M. Xavier Company (V) et consorts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité » ..... 856

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Bel-Air 4 : le propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et des sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre » ..... 856

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (sco.) et consorts : « Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d’incertitude pour leur avenir ? ».....	856
Interpellation urgente de M <sup>me</sup> Latha Heiniger (soc.) et consorts : « Exclusion de certaines familles dans l’accueil de jour : La barque est pleine ! ».....	857
Interpellation urgente de M <sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV) et consorts : « Lausanne s’attaque à 3 addictions majeures chez les adolescents, mais oublie la cigarette électronique » .	857
<b>Projet d’aménagement hydroélectrique sur le Rhône au palier de Massongex-Bex. Constitution d’une société anonyme</b>	
Préavis N° 2019/08 du 7 mars 2019	
Discussion .....	857
<b>Assainissement et entretien d’installations sportives – demande de crédit-cadre. 5<sup>e</sup> étape (2018-2021)</b>	
Préavis N° 2018/58 du 29 novembre 2018	
Discussion .....	871
<b>Postulat de M. Romain Felli (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : Pour un plan de développement convergeant des réseaux de gaz et de chauffage à distance »</b>	
Développement .....	874
Discussion préalable.....	876
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Aude Billard (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal »</b>	
Développement .....	877
Discussion préalable.....	878
<b>Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : projet pilote de captation de CO<sub>2</sub> à l’usine TRIDEL »</b>	
Développement .....	878
Discussion préalable.....	879
<b>Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts ; « Changer la ville pour préserver le climat : Vers une électrification complète de la flotte des bus routiers des tl »</b>	
Développement .....	880
Discussion préalable.....	881
<b>Postulat de M. Arnaud Thiéry (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid »</b>	
Développement .....	881
Discussion préalable.....	883
<b>Postulat de M. Joël Teuscher (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : Du stockage pour l’électricité communale »</b>	
Développement .....	883
Discussion préalable.....	884

<b>Postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « De l'espace pour nos commerçants »</b>	
Développement .....	885
Discussion préalable.....	885
<b>Postulat de M. Nicolas Tripet (PLR) et consorts : « Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants »</b>	
Développement .....	886
Discussion préalable.....	886
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace »</b>	
Développement .....	887
Discussion préalable.....	888
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) et consorts : « Des horaires d'ouverture des piscines lausannoises à ciel ouvert élargis afin de favoriser l'exercice physique des utilisateurs et utilisatrices de toutes les tranches d'âge ! »</b>	
Développement .....	888
Discussion préalable.....	889
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettchart-Narbel (PLR) et consorts : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël</b>	
Développement .....	889
Discussion préalable.....	890
<b>Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa (PLR) et consorts : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle »</b>	
Développement .....	891
Discussion préalable.....	892
<b>Deuxième partie.....</b>	<b>893</b>
<b>Questions orales.....</b>	<b>893</b>
<b>Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Av. Druery 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir »</b>	
Développement .....	896
Discussion .....	898
Réponse de la Municipalité.....	898
<b>Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Bel-Air 4 : le propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et de ses sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre »</b>	
Développement .....	911
Discussion .....	913
Réponse de la Municipalité.....	914

## Ordre du jour

### A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).

R8 Rapport-préavis N° 2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

R9a Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).

R9b Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.

R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.

R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.

R24 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.

R25 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.

R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.

R38 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).

R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.

R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.

R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse aux postulats de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse

- au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- R47 Postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- R52 Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R53 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- R58 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). VINCENT VOUILLAMOZ.
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOIT GAILLARD.
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE). ALIX BRIOD
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (CD/LEA/SE) JEAN-LUC CHOLLET.
- R65 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.
- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRE MACH.
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R68 Préavis N° 2018/58 : Assainissement et entretien d'installations sportives - demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2021). (SCS). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R70 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PETITIONS (SANDRA PERNET)

- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outillière pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois » (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER
- R73 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». (FIM) COMMISSION DES PETITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)
- R74a. Pétition de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 ».
- R74b. Pétition de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 »
- R74c. Pétition de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00. »
- R74d. Pétition de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges. av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00. »
- R74e. Pétition de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00. » (FIM) .
- R74f. Pétition de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00. » (FIM) COMMISSION DES PETITIONS (ANNE BERGUERAND).
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2<sup>e</sup>/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- R78 Rapport-préavis No 2019/03 : Réponse au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin "Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ?" (CD) JOËL TEUSCHER.
- R79 Pétition du Comité de soutien du Milan (M<sup>me</sup> Monique Corbaz) et crts (17'537 sign.) : « Sauvons le restaurant Le Milan.» (CD) COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R80 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (LEA,CD) FABRICE MOSCHENI

R81 Préavis N° 2019/08 - Projet d'aménagement hydroélectrique sur le Rhône au palier de Massongex-Bex - Constitution d'une société anonyme (SIL) ALAIN HUBLER

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

INI36 Postulat de Felli Romain et crts : « Changer la ville pour préserver le climat : Pour un plan de développement convergeant des réseaux de gaz et de chauffage à distance » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI37 Postulat de Gaillard Benoît et crts « Changer la ville pour préserver le Climat : Vers une électrification complète de la flotte des bus routiers des tl » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI38 Postulat de Billard Aude et crts « Changer la ville pour préserver le climat - développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal. » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI39 Postulat de Brayer Vincent et crts « Changer la ville pour préserver le Climat : projet pilote de captation de CO<sub>2</sub> à l'usine TRIDEL » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI40 Postulat de Thiéry Arnaud et crts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI41 Postulat de Teuscher Joël et crts « Changer la ville pour préserver le climat : Du stockage pour l'électricité communale » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI42 Postulat de Klunge Henri « De l'espace pour nos commerçants » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI43 Postulat de Tripet Nicolas et crts « Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI44 Postulat de Piron Françoise et crts « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI45 Postulat de Bettschart Narbel Florence « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI46 Postulat de Piron Françoise « Des horaires d'ouverture des piscines lausannoises à ciel ouvert élargis afin de favoriser l'exercice physique des utilisateurs et utilisatrices de toutes les tranches d'âge ! » (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI47 Projet de règlement de Wyssa Stéphane et consorts : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle ». (19°/07.05.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

##### **INTERPELLATIONS**

INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13°/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.

INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? » (3°/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.

INT17. Interpellation de M<sup>me</sup> Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1°/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION

INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6°/06.11.18). [SIL/20.12.18]. DISCUSSION



- INT23. Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [FIM/20.12.18]. DISCUSSION
- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7<sup>e</sup>/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. DISCUSSION
- INT27. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SE/31.01.19]. DISCUSSION
- INT28. Interpellation de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7<sup>e</sup>/20.11.18). [SIL/31.01.19] DISCUSSION
- INT29. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- INT30. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet (UDC) : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). [CD, LEA]. DISCUSSION
- INT31. Interpellation de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez-Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens. » (13<sup>e</sup>/12.02.19). [LEA]. DISCUSSION
- INT32. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart Narbel et consorts : « Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? » (15e/12.03.19). [EJQ]. DISCUSSION
- INT34. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [FIM/11.04.19]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [FIM/11.04.19]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). [SE/11.04.19]. DISCUSSION
- INT37. Interpellation de M Philippe Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud » (15e/12.03.19). [SCS/28.03.19]. DISCUSSION
- INT38. Interpellation de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12<sup>e</sup>/29.01.19). [SE,FIM,CD/18.04.19]. DISCUSSION
- INT39. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? » (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SE/18.04.19]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes » (15e/12.03.19). [SE/02.05.19]. DISCUSSION

INT41 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? » (15<sup>e</sup>/12.03.19). [FIM/02.05.19]. DISCUSSION

Prochaines séances : 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30), 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **MATTHIEU CARREL**.
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). **PHILIPP STAUBER**.
- 28.08.18 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). (CD/SE) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). (SE) **DIANE WILD**.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT)**.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22<sup>e</sup>/26.06.18). (SE/EJQ) **FRANÇOISE PIRON**.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) **XAVIER DE HALLER**.
- 24.10.18 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) **ALICE GENOUD**.

- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)  
Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier" (LEA, SE) **PHILIPPE MIAUTON.**
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA) **ALAIN HUBLER.**
- 27.11.18 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA) **YVAN SALZMANN.**
- 04.12.18 Pétition de Mme Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». (CD/FIM) COMMISSION DES PETITIONS (**LAURA MANZONI**).
- 08.01.19 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne. ».  
Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science. » (LEA/SIL) **DANIEL DUBAS**
- 08.01.19 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT)**.
- 08.01.19 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence. » (SE). **GRAZIELLA SCHALLER.**
- 22.01.19 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : «Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ».(SE/FIM). **JACQUES PERNET.**
- 22.01.19 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : «Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) **GIUSEPPE FONTE.**
- 22.01.19 Préavis N° 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD) **VALENTIN CHRISTE.**
- 29.01.19 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré » (CD) **COMMISSION DES PETITIONS**
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : «Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER.**
- 29.01.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins » (EJQ) **MATHIEU MAILLARD**
- 12.02.19 Pétition de M<sup>me</sup> Anne Lise Noz et consorts (3001 sign.) : « Marterey pour tous ». (FIM) **COMMISSION DES PETITIONS (MATHIEU MAILLARD).**

- 12.03.19 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques » (EJQ) **THERESE DE MEURON**
- 12.03.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE). **MATTHIEU CARREL**
- 12.03.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ). **CELINE MISIEGO**
- 12.03.19 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Un 13<sup>e</sup> salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne. » (FIM). **AXEL MARION**
- 12.03.19 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM). **DANIEL DUBAS**
- 12.03.19 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) - Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier) (FIM) **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)**
- 09.04.19 Postulat de Raedler David et crts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- 09.04.19 Postulat de Di Giulio Nicola : « Régularisons les sans-papiers selon nos critères de 'Lausannitude' » (SCS) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- 07.05.19 Préavis N° 2019/06 - Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges - Cession de l'Eglise des Croisettes parcelle n° 320 - Cession des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes - Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz (CD/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- 07.05.19 Pétition de M. Joly Alain et consorts (4900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! » (CD/LEA) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 07.05.19 Préavis N° 2019/07 - Politique en matière de vidéosurveillance dissuasive "Rapport d'activité et révision du règlement communal sur la vidéosurveillance" (SE) **AXEL MARION**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/10 - Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Amiante - danger mortel" (LEA) **DIANE WILD**
- 07.05.19 Préavis N° 2019/11 - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal (CD/LEA) **JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/12 - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) **PIERRE OBERSON**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/13 - Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- 21.05.19 Postulat de M<sup>me</sup> Misiego Céline et crts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- 21.05.19 Préavis N° 2019/14 - Construction d'une seconde chaudière dans la chaufferie de la STEP pour assurer la sécurité d'approvisionnement du chauffage à distance (SIL) **JOËL TEUSCHER**

- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/15 - Aéroport régional Lausanne-La Blécherette - Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette "Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine" (LEA) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- 21.05.19 Préavis N° 2019/16 - Déploiement des compteurs électriques intelligents (1er volet) (SIL) **ANNE-CHRISTINE BERGUERAND**
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/17 - Politique des quartiers : deuxième étape - Caravane des quartiers - Réponse au postulat de Heiniger Latha - Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois (EJQ) **CLAUDE NICOLE GRIN**
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/18 - Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 - Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires - Réponse aux postulats de Eggenberger Julien et crts "Planification des rénovations et constructions scolaires" et de Donzé Manuel "Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées" (EJQ) **DECOLLOGNY ANNE-FRANCOISE**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 13.02.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [CD] **DISCUSSION.**
- 24.04.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SCS]. **DISCUSSION.**
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? » (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SCS]. **DISCUSSION.**
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal. ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [FIM]. **DISCUSSION.**
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6<sup>e</sup>/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8<sup>e</sup>/04.12.18). [FIM]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8<sup>e</sup>/04.12.18). [SCS]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12<sup>e</sup>/29.01.19). [SE]. **DISCUSSION**

- 12.02.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Latha Heiniger : « Contrats d’auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13<sup>e</sup>/12.02.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d’actes désespérés – osons les filets anti-suicides. » (13<sup>e</sup>/12.02.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l’accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? (13<sup>e</sup>/12.02.19). [LEA]. **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M. Raedler David et crts : « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? » (18<sup>e</sup>/09.04.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Decollogny Anne-Françoise et crts : « Changer la ville pour préserver le climat - L’inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18<sup>e</sup>/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Piron Françoise : « Pourquoi un tel taux record d’absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19<sup>e</sup>/07.05.19) **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Michaud Gigon Sophie et crts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? » (19<sup>e</sup>/07.05.19) **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M Brayer Vincent : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es » (19<sup>e</sup>/07.05.19) **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M. Dana Louis et crts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d’accidents ? » (19<sup>e</sup>/07.05.19) **DISCUSSION**

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mcs</sup> et MM. Aude Billard, Daniel Dubas, Romain Felli, Jean-Daniel Henchoz, Sébastien Kessler, Laura Manzoni, Gianna Marly, Sophie Michaud Gigon, Vincent Mottier, David Raedler, Paola Richard De Paolis, Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : M<sup>mcs</sup> et MM. Florence Bettschart Narbel, Xavier Company, Pierre Conscience, Jean-Pascal Gendre, Philippe Miauton, Sandra Pernet.

Membres présents 82

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 6

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Naissance de la fille de M. Quentin Beausire, conseiller communal

**Le président** : – J'ai une nouvelle très réjouissante, à savoir la naissance, le 17 avril dernier, de la petite Lucia, fille de notre collègue Quentin Beausire. On peut applaudir et féliciter les parents.

*Applaudissements.*

---

## Communication

Démission de M<sup>me</sup> Sandra Pernet de la Commission des pétitions

Monsieur le secrétaire communal,

Par le présent mail je voudrais vous informer de ma démission au sein de la commission des pétitions et ceci pour le 10 juin prochain.

C'est avec un immense regret puisque j'ai eu jusqu'à aujourd'hui beaucoup de plaisir à y participer. Malheureusement, ma santé s'étant aggravée ces dernières semaines, je dois faire face à une prise en charge médicale plus intense.

Je remercie mes collègues membre de la commission des pétitions pour leur compréhension de ces dernières semaines et je leur souhaite une bonne continuation.

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

*Sandra Pernet*

---



## Communication

Retrait du postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige »

Monsieur le Secrétaire du Conseil communal,

Par la présente, je vous informe que je retire mon postulat « Améliorons la gouvernance du CFL comme la Loi l'exige », point R58 à l'ordre du jour.

**Le postulat est retiré de l'ordre du jour.**

---

## Communication – Dépôt

Pétition de M. Bertrand Dumusc à propos de l'écopoint de Montchoisi (28 signatures)

Madame, Monsieur,

L'écopoint de Montchoisi demeure une surface jonchée de déchets au quotidien. Le contribuable ne peut accepter une dégradation de ses rues...

Ma pétition demande une répression exemplaire.

Je suis prêt à vous donner des solutions.

Je vous remercie de votre attention, et vous adresse Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Signé : *Bertrand Dumusc*

**Le Bureau a jugé que la pétition est de compétence municipale. Cette pétition est transmise à la Municipalité.**

---

## Communication

Demande de traitement prioritaire pour les séances du Conseil communal des mardis 21 et 28 mai 2019

Lausanne, le 8 mai 2019

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2018/58 :** « Assainissement et entretien d'installations sportives - demande de crédit-cadre 5<sup>e</sup> étape (2018-2021) ».

**Motif :** Le crédit propose des dépenses pour les études sur les piscines. Nous sommes mis en demeure par le Canton d'étudier et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration, également pour le traitement de l'eau. D'autre part, cette étude portera également sur le remplacement des néons de la piscine de Mon-repos et nous souhaitons absolument le faire cet été, durant la fermeture de la piscine.

**Préavis N° 2019/08 :** « Projet d'aménagement hydroélectrique sur le Rhône au palier de Massongex-Bex – constitution d'une société anonyme ».

**Motif :** Le consortium qui porte le projet doit créer la société MBR S.A. avant l'été 2019 pour permettre l'octroi des concessions d'utilisation de la force hydraulique par les autorités concédantes vaudoises et valaisannes.



Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## **Communication**

Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études nécessaires à l'élaboration du plan d'affectation (PA) « Beaulieu »

Lausanne, le 10 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des réflexions sur la restructuration de Beaulieu afin d'adapter le site et ses activités aux besoins actuels, une nouvelle vision stratégique a été établie par la Municipalité et les acteurs concernés, qui envisage une mutation profonde des Halles Nord et du Front Jomini. Ces deux secteurs offrent en effet des possibilités de valorisation économique, avec une orientation privilégiée pour des activités liées au sport, à la santé et à la formation, en particulier afin d'accueillir des entreprises innovantes.

La valorisation foncière des Halles Nord et du Front Jomini permettra de recapitaliser Beaulieu en limitant la charge nette pour les finances communales. Les premières vérifications réalisées en interne au Service de l'urbanisme montre un potentiel d'environ 40'000 m<sup>2</sup> de surface de plancher déterminante (PSd) sur ces deux secteurs.

L'affectation du site, actuellement en zone d'utilité publique du Plan général d'affectation (PGA), doit être modifiée pour permettre une mutation du site en accord avec les nouvelles opportunités économiques et les besoins de développement de l'emploi à Lausanne et d'animation locale.

Le Plan d'affectation communal (PA) sera élaboré en interne au Service de l'urbanisme, mais devra être accompagné de mandats d'études complémentaires dans le cadre de la procédure de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Afin de mener à bien ces mandats d'études, l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 280'000.- est nécessaire. Il sera affecté aux prestations suivantes :

- notice d'impact sur l'environnement (NIE) ;
- étude de mobilité et stationnement ;
- étude volumétrique et typologique (vérification de la capacité constructive effective du site) ;
- étude historique pour les jardins et les Halles Nord (seul le Palais de Beaulieu a donné lieu à une étude historique exhaustive) ;
- communication.

Ce montant sera inscrit au budget d'investissement du Service de l'urbanisme. Il sera balancé ultérieurement dans le cadre du préavis du PA.

En date du 18 avril 2019, la Municipalité a décidé d'ouvrir un nouveau compte d'attente du d'un montant de CHF 280'000.- dans le but de poursuivre les études pour l'élaboration du PA. La Municipalité en a informé la Commission des finances qui a traité et adopté ce point en séance du 9 mai 2019.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

**Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Henri Klunge (PLR) : « Protection du patrimoine : Halte aux dégradations »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Henri Klunge*

---

**Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) : « Jusqu'à quand les travaux d'assainissement du Centre pour adolescents de Valmont devront-ils attendre ? »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (EàG) et consorts : « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Magali Crausaz Mottier* et 5 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique »

Lausanne, le 7 mai 2019

(Signé) *Johann Dupuis* et 6 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) et consorts : « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »

Lausanne, le 10 mai 2019

(Signé) *Françoise Piron* et 2 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Ilias Panchard (V) et consorts : « La Ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Ilias Panchard* et 3 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de Joël Teuscher (soc.) : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating ? »

Lausanne, le 20 mai 2019

(Signé) *Joël Teuscher*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Xavier Company (V) et consorts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité »

Lausanne, le 20 mai 2019

(Signé) *Xavier Company* et 8 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Bel-Air 4 : le propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et des sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Benoît Gaillard* et 4 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (sco.) et consorts : « Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir ? »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Benoît Gaillard* et 7 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Latha Heiniger (soc.) et consorts : « Exclusion de certaines familles dans l'accueil de jour : La barque est pleine ! »

Lausanne, le 20 mai 2019

(Signé) *Latha Heiniger* et 6 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV) et consorts : « Lausanne s'attaque à 3 addictions majeures chez les adolescents, mais oublie la cigarette électronique »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Graziella Schaller* et 4 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### **Projet d'aménagement hydroélectrique sur le Rhône au palier de Massongex-Bex Constitution d'une société anonyme**

Préavis N° 2019/08 du 7 mars 2019

Services industriels

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Il y a une coquille un peu honteuse dans le rapport. J'ai appelé M. Michael Ghali, assistant du secrétaire général, qui a pris les notes de séance, « madame ». Je le prie de m'excuser.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (V)** : – Aujourd'hui, je défends la position majoritaire des Verts sur ce projet, une position critique. Une minorité des Verts a une position positive envers ce projet, qui sera défendue par un de mes collègues. Je déclare mes intérêts : je travaille pour une association nationale de protection de l'environnement, le WWF Suisse.

Le projet de palier hydroélectrique sur le Rhône, entre Bex et Massongex, avait été conçu dans les années nonante, dans le cadre du projet Hydro-Rhône, qui prévoyait la construction de dix nouveaux barrages sur le Rhône. A l'époque, ce projet avait été vivement combattu par les milieux agricoles et environnementaux, et il a été abandonné par la suite.

Aujourd'hui, il est prévu de construire un seul nouveau barrage, à la sortie de Saint-Maurice, sur les communes de Massongex et de Bex, directement à l'aval de celui de Lavey. La centrale hydroélectrique sera construite sur la rive gauche du Rhône et, pour assurer une hauteur suffisante, le lit du Rhône sera abaissé de 3,4 m. Le projet prévoit aussi des systèmes de passes à poissons pour assurer la montaison et la dévalaison des poissons, ainsi que quelques mesures de compensation des atteintes à la nature. Ce projet est conforme à la stratégie énergétique 2050, et est considéré par la Confédération d'importance nationale.

La demande de concession du projet MBR a été déposée en 2016. Lors de la mise à l'enquête, il y a eu diverses oppositions ; le dossier est en cours de procédure. Le futur barrage étant à cheval entre les deux cantons, les droits d'eau appartiendront pour moitié au Canton du Valais et, pour son autre moitié, au Canton de Vaud, et ceux-ci sont répartis, dans le Canton de Vaud, entre Romande Energie (33 %) et la Ville de Lausanne (16,67 %). La participation de chaque partenaire au coût du consortium et au capital de la société à créer suit cette même répartition.

Le coût total du barrage s'élève à 158 millions de francs, et le financement prévoit 30 % de fonds propres et 70 % de fonds étrangers, soit un total de 47,4 millions de fonds propres à réunir. Dans le cadre de la nouvelle Loi fédérale sur l'énergie, qui date de janvier 2018, les contributions d'investissement pour de nouveaux aménagements hydroélectriques d'une puissance supérieure à 10 MW peuvent être demandées au moment où l'autorisation de construire sera délivrée. Il a été calculé que la contribution fédérale pour ce projet MBR s'élèvera à une aide financière de 54 millions. En ce qui concerne notre ville, la participation totale des études et de la phase de réalisation s'élèvera à 8 millions de francs. Les prévisions de production de ce barrage sont de 75 GWh pour le nouvel aménagement, dont 12,5 GWh iront directement à la Ville de Lausanne.

Il faut encore ajouter que, du point de vue économique, ce barrage arrive dans une période très délicate en raison d'un marché où l'électricité est abondante. Le marché est, de plus, mal régulé et offre de l'électricité à trop bon compte.

Ce rapport-préavis nous demande donc d'accepter la création de la société MBR SA et d'allouer un crédit d'investissement de 8 millions pour financer la part lausannoise des études menées par le consortium jusqu'à la création, et pour participer à l'augmentation du capital pour obtenir un financement du projet par endettement.

Mesdames et messieurs, je suis une protectrice des rivières. La force hydraulique dont nous disposons en Suisse contribue grandement à notre sécurité d'approvisionnement. Elle joue actuellement un rôle essentiel dans la stabilité du réseau par sa flexibilité, nous permettant de disposer d'une production d'électricité de pointe à la demande. Il s'agit effectivement d'une énergie renouvelable et propre.

Toutefois, en Suisse, le potentiel de la force hydroélectrique est déjà massivement exploité, et l'état écologique de nos cours d'eau est globalement très mauvais. Aujourd'hui, tous les bons emplacements, dont la topographie est favorable pour produire de l'énergie hydroélectrique, sont déjà exploités. C'est pourquoi il ne reste aujourd'hui que des projets de deuxième zone. Dans ce sens, et c'est le cas pour le projet MBR, on constate que le dénivelé du Rhône à cet emplacement est simplement insuffisant pour assurer une rentabilité suffisante au projet. Il sera donc nécessaire d'abaisser le lit du Rhône de 3,4 m au pied du barrage, sur un linéaire de 1,9 km. De telles interventions dans le lit d'un cours d'eau sont de graves atteintes à l'écosystème de la rivière. En raison de cette hauteur de chute insuffisante, tout le concept de gestion du barrage entre gravement en conflit avec les points de vue de la protection de la nature et de la protection des cours d'eau.

Pour celles et ceux qui connaissent moins ce projet, la troisième correction du Rhône est un grand projet de sécurisation, qui va du glacier, depuis la Vallée de Conches, jusqu'au lac Léman, en prévoyant la création d'un delta naturel dans le Léman. Ce projet a débuté dans les années 2000, suite aux grandes crues et aux fortes intempéries qui avaient créé des ruptures de digues, et devra se terminer dans une vingtaine d'années. Il coûtera in fine près de 3,5 milliards de francs à la Suisse. Il s'agit du plus grand projet suisse de protection contre les crues en cours, et il conjugue tout à la fois la sécurisation de la plaine et la revitalisation du Rhône, cette rivière, ce cours d'eau, qui a déjà été corrigé deux fois, et qui est devenu, au fil du temps, davantage un tuyau d'évacuation des eaux plutôt qu'une rivière vivante.

Je vais tenter de vous expliquer pourquoi ce projet de barrage hydroélectrique, en l'état actuel, compromet les enjeux nature et paysage de la mesure prioritaire d'Aigle. (*Une image est projetée.*) A l'aval de ce palier, pour vous situer, vous avez le barrage qui commence et,

ici, commence la revitalisation du Rhône, 2 km à l'aval du barrage. Cette revitalisation s'étalera sur 12 km. Sur ces 12 km, la largeur du Rhône sera doublée et, par endroits, elle sera quadruplée.

Le but de cet élargissement est de sécuriser la rivière, mais aussi de la renaturer. Le but d'une revitalisation, c'est de donner à un cours d'eau fortement corrigé et artificialisé les caractéristiques d'un cours d'eau proche de l'état naturel, en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique. Redonner de l'espace à un cours d'eau est bien la première étape d'une renaturation, mais, pour assurer son fonctionnement écologique, il faut aussi rétablir les processus naturels, en particulier la dynamique des sédiments, ce que l'on appelle le charriage, c'est-à-dire le matériel transporté par les cours d'eau – le sable, le gravier, le limon, etc. –, qui va déterminer la morphologie et le fonctionnement écologique des cours d'eau. Il est donc absolument nécessaire d'avoir ces matériaux dans la rivière pour que se forment de nouveaux habitats dans son lit et sur ses berges, là où sont installées les plantes pionnières et tous les organismes spécialisés des zones alluviales typiques.

Vous l'aurez donc compris, pour que l'élargissement du Rhône dans la région d'Aigle soit propice à la biodiversité, le charriage est indispensable. Ces matériaux solides transportés serviront à créer des milieux naturels, comme des îlots, des bancs de sable, des plages de limon, qui sont des habitats pour la faune et la flore. *(Une deuxième image est projetée.)* Ce n'est pas le Rhône, parce que le Rhône n'a pas encore été revitalisé, c'est la Thur en Suisse alémanique, qui a été revitalisée, qui était avant cela un étroit canal, comme le Rhône. Avec l'espace donné à la rivière, on a vu que, grâce au charriage, grâce à ce matériel, des bancs de sable, des îlots, du bois mort ont occupé cet espace. Toute la diversité morphologique d'un cours d'eau est rétablie avec ces apports. C'est ce que nous visons sur les 12 km de revitalisation du Rhône.

Les interventions que nous avons eues sur les cours d'eau pendant des décennies ont systématiquement sous-estimé l'importance de ces processus écologiques, et se sont cantonnées, pour la grande majorité des cas, à des approches sécuritaires ou économiques. Mais le mandat politique de la Loi fédérale sur la protection des eaux exige, depuis 2011, de rétablir les fonctions écologiques des cours d'eau. Le projet de barrage va perturber ce charriage. Comme déjà dit, il est prévu de creuser à l'aval du barrage pour obtenir une plus grande hauteur de chute – l'abaissement du lit de 3,4 m. Afin d'éviter que les apports du cours d'eau et de ses affluents ne comblent peu à peu la chute, il est prévu de faire une extraction permanente d'environ 10 000 m<sup>3</sup> au premier affluent à l'aval du barrage, à l'embouchure de l'Avançon. Il faut éviter que la hauteur de chute du barrage ne diminue, ce qui mettrait en danger la rentabilité déjà limitée de cet ouvrage.

La Loi fédérale sur la protection des eaux interdit pourtant que le régime de charriage d'un cours d'eau soit modifié au point de porter gravement atteinte à la faune et à la flore indigènes et à leurs biotopes. Les extractions prévues dans le projet de MBR vont exactement à l'encontre des objectifs de revitalisation de la troisième correction du Rhône. Il y a donc un risque économique important dans ce projet. Soit les arguments écologiques l'emportent et imposent un régime de charriage minimum, qui permettra l'apparition de ces milieux naturels dans le lit du Rhône, et cela portera atteinte à la hauteur de chute et à la rentabilité du projet – qui en aura moins, voire plus du tout –, soit les intérêts du barrage l'emporteront, et ce sont les objectifs de revitalisation du Rhône qui ne seront pas atteints. La discussion est en cours dans le cadre du traitement des oppositions, et se poursuivra sans doute dans des procédures juridiques.

*(Une troisième image est projetée.)* Concours de circonstances, il y a quelques jours, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), conseil mondial de la biodiversité, déposait son rapport, qui devrait résonner comme un cri d'alarme sur l'état de la biodiversité : sur les 8 millions d'espèces animales et végétales présentes sur terre, 1 million est menacé d'extinction et pourrait disparaître ces prochaines

décennies. Rien de moins que la sixième extinction de masse, pour laquelle l'Homme est responsable, qui met en péril la survie de l'Humanité.

Il faut bien comprendre que cette érosion de la biodiversité ne concerne pas – *remarque hors micro* : il n'y a personne qui écoute... – que l'Afrique, l'Amazonie ou je ne sais quel pays, mais cela concerne la Suisse, où la disparition et l'extinction des espèces progressent à un rythme effrayant. Selon l'Office fédéral de l'environnement, une espèce sur trois en Suisse est considérée comme menacée, 60 % des insectes sont sur ces fameuses listes rouges, 80 % de nos cours d'eau sont gravement menacés par des déficits écologiques et 60 % des poissons suisses ont disparu ou sont en voie de disparition.

En Suisse, la lutte contre la disparition de la biodiversité accumule des retards d'année en année, en comparaison internationale, avec des plans d'action ultraminimalistes, des budgets largement insuffisants et des législations insuffisantes. En Suisse, 95 % des rivières sont déjà utilisées pour la production hydraulique. Aucun autre pays en Europe n'exploite aussi intensivement ses cours d'eau. Contrairement à une idée parfois très répandue, l'exploitation de la force hydroélectrique est bien loin d'être aussi positive que ce que l'on pourrait croire. Malgré les avantages déjà énumérés de cette forme d'énergie, il faut prendre conscience que la construction de barrages signifie toujours une atteinte majeure et considérable à l'écologie des cours d'eau.

La lutte pour la diversité reste toutefois un enjeu très local. On le voit avec le cas de MBR et la troisième correction du Rhône. La politique nationale de renaturation des cours d'eau, qui est en force depuis 2011, se met péniblement en place. Nous avons ici un projet majeur, celui de la troisième correction du Rhône, qui doit être vu comme une opportunité unique pour remettre de la nature dans le Rhône sur un très long itinéraire. Il est en effet rare en Suisse de pouvoir revitaliser un cours d'eau sur plus de 12 km. Il faut comparer cela avec la production du barrage MBR de 75 GWh, ce qui correspond plus ou moins à 20 000 ménages consommant 4000 kWh par an, et on peut aussi le comparer à l'augmentation annuelle de la population suisse, qui a été de 60 000 personnes en 2018. Donc, ces 75 GWh seront absorbés par un tiers de la croissance de la population.

Faut-il compromettre les objectifs nature de cette renaturation en l'amputant de son paramètre essentiel, qui est le charriage ? L'adoption de la transition énergétique en 2050 lors de la votation populaire de 2017 a été un pas dans la direction pour sortir du nucléaire, pour promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Nous voulons tourner le dos aux énergies nucléaires et fossiles, et les énergies renouvelables sont la clé de la durabilité, mais, comme nous venons de le voir, leur développement n'est pas nécessairement respectueux de l'environnement. La priorité est maintenant de réduire notre consommation d'énergie, clé de voûte pour mettre en œuvre les accords de Paris. On sait que 2 kWh sur 5 sont gaspillés et qu'il y a en Suisse un gaspillage d'électricité par manque d'économies d'énergie de 19 TWh, ce qui correspond actuellement à la production de nos centrales nucléaires. En misant sur l'économie d'énergie, nous remplaçons la production de nos centrales nucléaires. Malheureusement, les économies d'énergie ne bénéficient d'aucune priorité dans nos transitions énergétiques.

A Lausanne, nous avons accepté le crédit de 3,1 millions pour renouveler le programme Equiwatt 2019-2022, qui nous permettra d'économiser 7 GWh en 2022, soit l'équivalent de 0,25 % de la consommation lausannoise. Ce n'est pas beaucoup, et cela montre que nous n'allons pas assez vite dans cette direction.

L'autre piste pour la transition énergétique est l'énergie solaire. (*Une image est projetée.*) Le dernier communiqué de l'Office fédéral de l'énergie nous informait, en 2019, que les toits et les façades des maisons suisses pourraient produire 67 TWh, ce qui est plus d'électricité que nous consommons actuellement. La transition énergétique est urgente, mais le débat de fond porte aujourd'hui sur l'intérêt et la proportionnalité de ce nouveau projet hydroélectrique au fil de l'eau, qui ne contribue que faiblement à l'approvisionnement en électricité par rapport à l'intérêt d'une revitalisation importante d'un cours d'eau.



Si la Suisse a été, de 1850 à 1950, la pionnière mondiale dans le développement de l'énergie hydroélectrique, au XXI<sup>e</sup> siècle, les enjeux sont ailleurs pour réussir une transition énergétique moderne et respectueuse de la biodiversité locale. Bien que son urgence ne soit pas encore perçue par le grand public, l'effondrement de la biodiversité est une crise encore plus grave que celle du réchauffement climatique. Son effondrement est révélateur d'un état extrêmement préoccupant de la planète. Pour tous ces motifs, la majorité du groupe des Verts vous recommande de refuser ce préavis.

**Le président** : – La soirée est ainsi lancée. J'espère que les prises de parole qui suivront ne seront pas aussi longues.

**M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger (UDC)** : – Voici un grand projet d'aménagement hydroélectrique que nous devons voter ce soir. Il nous semble important que ce projet puisse aboutir si nous voulons continuer à produire de l'électricité. Nous espérons qu'il n'y aura pas trop d'oppositions et que ces dernières pourront être levées par la suite. Il ne faudrait pas trop ralentir les travaux.

L'ouvrage nous paraît bien. Il faut pouvoir utiliser des matières premières comme l'eau pour fabriquer de l'électricité, surtout quand il y a de plus en plus d'opposants. Tout le monde veut de l'électricité. On en utilise chaque jour de plus en plus. Par contre, il ne faut pas mettre des éoliennes – cela fait trop de bruit et c'est moche dans le paysage. Le nucléaire, n'en parlons même pas, le charbon, cela pollue, les panneaux solaires, ce n'est pas beau sur les maisons, etc. Et là, nous avons des oppositions, car l'hydroélectrique tue les poissons et abîme les rivières.

Alors, que faire ? Que voulez-vous que l'on fasse pour fabriquer de l'électricité ? Peut-être revenir à l'époque où nous nous chauffions au feu de bois et nous éclairions à la lumière de bougies ? Nous ne sommes pas seuls dans ce projet – il y a aussi le Canton du Valais, les Forces motrices valaisannes SA et Romande Energie holding SA –, où nous allons allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier. Vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera les conclusions de ce préavis et vous demande d'en faire de même.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV)** : – Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, et plus particulièrement dans la perspective de fermer, enfin, les centrales nucléaires, dont nous ne savons que faire des déchets – il y avait aujourd'hui encore, dans le *24 heures*, une démonstration de l'impact que cela peut avoir sur notre environnement –, l'énergie renouvelable indigène mérite d'être soutenue sans hésitation, particulièrement l'énergie hydraulique au fil de l'eau, laquelle assure justement une production régulière en ruban en mesure de suppléer à l'abandon du nucléaire. Vous l'aurez compris, Le Centre – PDC, Vert'libéraux soutiendra l'adoption de ce rapport-préavis.

La réalisation de ce projet requiert effectivement une intervention conséquente sur le lit du Rhône tel que l'a amplement développée notre estimée collègue Marie-Thérèse Sangra. Cependant, nous relevons que le Rhône est un ouvrage totalement artificiel aménagé suite aux premières et deuxième corrections. La troisième correction viendra corriger une partie des impacts environnementaux dus aux deux premières. Coordonné avec cette troisième correction, d'ores et déjà lancée, le projet d'installation hydroélectrique qui nous est soumis ce soir comprend également d'autres mesures d'accompagnement visant à renaturer plusieurs affluents du Rhône. Donc, aux interrogations de Marie-Thérèse Sangra, je souhaiterais répondre : oui aux économies d'énergie, oui aux énergies renouvelables, oui à la troisième correction du Rhône, et oui au barrage MBR et ses mesures d'accompagnement.

**M. Alix Olivier Briod (PLR)** : – Le préavis qui nous est soumis est une suite logique au rapport-préavis 2014/65, lequel répondait notamment à un postulat du PLR, déposé par Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat, intitulé « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! ». Ce postulat a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil du 6 mai 2008.



Le projet faisant l'objet de ce nouveau préavis est reconnu d'intérêt général par les offices fédéraux. Il est le dernier rescapé des dix centrales envisagées entre Chippis et le Léman, les études des neuf autres ayant été abandonnées.

Par une communication du 3 mai 2018, la Municipalité a informé le Conseil du report du projet Lavey+ à l'horizon 2030. Par ailleurs, les concessions actuelles de l'aménagement de Lavey arrivent à échéance à la fin 2030. Par conséquent, la production à disposition des SiL en propre, dès 2031, sera de 164 GWh contre 400 GWh actuellement. Notons encore que les SiL distribuent 870 GWh au détail, dont 690 GWh sur la Commune de Lausanne.

Il est donc plus que nécessaire pour les SiL de trouver de nouvelles sources de production d'énergie électrique. Le projet d'aménagement au palier Massongex répond modestement à ce besoin. C'est pourquoi le groupe PLR approuve les quatre conclusions du préavis 2019/08 et vous invite à en faire de même.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Le Parti socialiste pense qu'il est important de développer des énergies renouvelables. En ce sens, ce nouvel édifice, et donc ces investissements dans des infrastructures qui permettent de produire de l'énergie renouvelable hydraulique font sens.

Dans le projet original, il y avait d'autres édifices prévus. Aujourd'hui, on a une version avec un seul édifice. Au vu de la Stratégie énergétique fédérale 2050 et la sortie du nucléaire, il faut pouvoir augmenter tous les types d'énergies renouvelables, et donc avoir un nouveau bâtiment hydraulique qui produit de l'énergie est une bonne chose. Le groupe socialiste soutiendra ce préavis.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Encore une fois, ce soir, nous avons pu constater votre partialité. En effet, tout au long des dix-neuf minutes et plus du discours de M<sup>me</sup> Sangra, vous n'avez fait que de la regarder parler, sans vous préoccuper de ce qui se passait dans la salle. A la quatorzième minute, j'ai pesé pour proposer une motion d'ordre. Ce que M<sup>me</sup> Sangra disait était fort probablement très intéressant, mais elle défendait le WWF. Ce qui veut dire qu'elle était totalement en dehors du préavis que nous discutons en ce moment. Je ne comprends pas pourquoi vous avez attendu que je sois la dernière à avoir la parole.

**Le président** : – Madame Longchamp, je précise que j'ai pris les demandes de parole dans l'ordre exact dans lequel elles sont arrivées. Elles s'affichent sur l'écran au fur et à mesure que les gens pressent sur le bouton. Votre tour était maintenant. Je ne peux pas vous passer la parole pendant que quelqu'un d'autre est en train de parler. Cela ne s'est jamais fait. Je n'ai d'ailleurs jamais interrompu quelqu'un au milieu de ses propos.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Monsieur le président, non seulement j'ai pesé pour vous demander la parole, mais je vous ai aussi interpellé. Vous avez bien sûr tourné la tête vers M<sup>me</sup> Sangra, parce que, pendant qu'elle parlait, je demandais une motion d'ordre. C'est trop tard maintenant. La motion d'ordre se demande pendant que la personne parle.

**M. Benjamin Rudaz (V)** : – Comme vous l'avez entendu, le groupe des Verts est, comme c'est souvent le cas, divisé sur cet objet, comme cela a déjà été longuement exposé par ma collègue, Marie-Thérèse Sangra. Une partie minoritaire du groupe soutient toutefois ce projet de palier hydroélectrique en toute connaissance de cause, avec les avantages et les inconvénients qui ont été décrits. Ma position sera positive, mais elle restera critique, comme il se doit. Je voudrais bien vous promettre d'être court, mais, d'après mes statistiques, 100 % des déclarations et des promesses d'être bref sont trompeuses.

Si vous pouvez afficher l'illustration, on fera un peu de géographie. *(Une image est projetée.)* Vous avez en primeur une figure non encore terminée de ma thèse de doctorat. Je vais vous présenter un profil en long. L'eau s'écoule de la gauche vers la droite. Le Haut-Valais se termine à peu près au début du graphique, et puis, le lac Léman à peu près à la cote 120 000, donc 120 km. Sur cette coupe, j'ai disposé les aménagements qui existent déjà, c'est-à-dire deux barrages au fil de l'eau, celui de la Souste, que l'on voit en premier – vous voyez la cassure de pente, avec l'endroit où c'est restitué ; vous avez les villes de Sierre et de Sion

qui suivent et la Ville de Martigny –, ensuite la prise d'eau de Lavey, que l'on connaît très bien. La restitution ensuite, puis vous avez un tout petit braquet MBR, avec ma très mauvaise écriture, avant l'arrivée sur le lac.

Ce fleuve ne se prête pas à avoir un aménagement hydroélectrique à tous les endroits. Soit la pente est trop faible ou sans pente, donc sans énergie, ou alors il faut faire des aménagements monumentaux. Si vous allez en vacances dans le sud de la France, vous pourrez voir, au sud de Lyon, des aménagements tentaculaires faits par les Français à la sortie de la guerre. Ce n'est pas ce genre de chose dont on pourrait avoir envie. Ou alors, la plaine peut aussi être trop large, c'est-à-dire qu'il faut faire des digues, des contre-digues, des choses monumentales, pour s'assurer une production suffisante.

A la sortie du défilé de Saint-Maurice, on a une plaine étroite et une pente – cela ne se voit peut-être pas bien sur ce graphique ; j'aurais dû mettre une autre courbe de la pente. C'est un des derniers endroits qui vaut la peine d'être aménagé. Ce n'est donc pas une pente glissante, ce n'est pas en disant oui à ce barrage que l'on doit ensuite couvrir le Rhône de barrages. C'est le dernier barrage au fil de l'eau que l'on pourra réaliser sur ce fleuve, compte tenu aussi de la correction qui suit.

On a parlé des besoins énergétiques. Oui, il y a mille façons de répondre à la transition énergétique, mais il y a mille bonnes solutions à combiner pour sortir du nucléaire. Le nucléaire produit en bandes, c'est-à-dire qu'il produit en permanence ; en tout cas il essaye, avec ces vieilles centrales qui péclotent. Il faut donc remplacer de l'énergie produite en bandes. Qu'est-ce qu'offrira ce barrage ? C'est au fil de l'eau, donc de l'énergie qui serait disponible toute la journée, au gré des variations du débit. On entend que 75 GWh, c'est faible, voire très faible. D'accord, mais cela équivaut tout de même à la production annuelle de 300 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. C'est donc cela à couvrir en moins, ou en tout cas qui serait déjà fait par rapport à des installations solaires ; on peut l'encourager.

Pour remettre cela dans son contexte, vous avez devant vous quasi 80 % du parcours du Rhône sur son territoire suisse. Sur l'entier de son parcours, il y a déjà des tronçons qui sont sauvages, soit les tronçons entre les prises d'eau et les restitutions, donc le bois de Finges, pour ceux qui connaissent, et le bois Noir, juste en amont de Saint-Maurice. Le palier MBR vient occuper, comme vous l'avez entendu, 12 km sur l'entier des impacts, mais ce sont 3 km ou 4 km du cours d'eau. Tout ce qui se situe entre ces restitutions et ces barrages sera affecté par Rhône 3, sera élargi et renaturé. Donc, si l'on prend le projet, ou l'entier des aménagements qui seront faits sur le Rhône les dix ou cinquante prochaines années, le bilan biodiversité est clairement positif. Les impacts paraissaient alors justifier les aménagements.

Le dernier argument, peut-être un peu plus politique, est que la Ville de Lausanne est partie intégrante de ce projet, puisque c'est là-dessus que l'on vote. Si l'on refuse ce rapport ce soir, le barrage se fera très probablement quand même, sauf qu'il n'aura pas Lausanne comme partenaire. Or parmi les partenaires dans la gestion de ce projet, il y a les Forces motrices valaisannes et Romande Energie. Si l'on examine l'importance qu'ils accordent à la biodiversité face à des arguments purement productivistes, on peut clairement voir que les SiL ont une mission politique et des engagements envers l'environnement et la biodiversité les meilleurs de ces trois partenaires.

On a entendu que des négociations avec des organisations non gouvernementales sont encore en cours. Il y aura peut-être d'autres concessions environnementales qui arriveront. Dans ce cadre, il est essentiel que les Services industriels soient partenaires de ce projet, pour faire justement entendre les voix critiques évoquées ce soir, et donc aboutir à un projet hydroélectrique non pas aveugle, mais un projet du XXI<sup>e</sup> siècle, qui prend en compte les contraintes environnementales et les responsabilités plus larges que l'on a envers les espèces animales. Pour toutes ces raisons, une minorité, mais tout de même plusieurs membres du groupe des Verts, votera positivement ce rapport-préavis et souhaite que vous fassiez de même.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – M. Rudaz vient de nous dire que, parmi les trois acteurs qui financeraient ce barrage, les SiL seraient les plus exemplaires du point de vue de la biodiversité. Je note pourtant que le seul moment où le terme environnement est évoqué dans le préavis qui nous est soumis, c'est au point 6.5. L'ensemble des impacts environnementaux du barrage et les éventuelles mesures de compensation sont liquidés en quatre lignes ; quatre lignes sur un préavis de douze pages, très exactement. Je trouve un peu léger de venir nous dire ce soir que ce barrage, par la seule présence des SiL, serait exemplaire du point de vue de la biodiversité, et que ce serait pire s'ils se retiraient du projet.

Je le dis, et vous avez très bien compris la teneur de mes propos avec cette brève introduction, il y a quelque chose qui me gêne dans ce projet. Je suis complètement pour soutenir la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération concernant la nécessité absolue de réduire la consommation énergétique en Suisse et la réduction de notre dépendance à l'énergie nucléaire et aux énergies fossiles. J'ai beaucoup plus de peine quand cette réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire se fait sur le dos de la biodiversité. Et c'est bien le cas quand on développe des barrages au fil de l'eau. Il faut le reconnaître, les barrages au fil de l'eau sont néfastes pour la faune et la flore aquatiques. Cela ne fait que récemment que la thématique a émergé dans les médias et dans l'espace public, je dirais, mais la biodiversité est en grand danger en Suisse. On parle de la moitié des milieux naturels qui sont menacés et d'un tiers des espèces présentes dans notre pays.

Quand on construit un barrage au fil de l'eau, pourquoi dit-on que c'est mauvais pour la biodiversité ? On crée des seuils artificiels qui empêchent la libre circulation des poissons. C'est exactement ce qui se passe dans le cadre du barrage en question : on diminue les régimes d'écoulement naturel des cours d'eau, et donc les débris résiduels qui sont nécessaires pour assurer un minimum de vie dans ces cours d'eau. De plus, lorsqu'on rectifie, lorsqu'on canalise ou lorsqu'on creuse des cours d'eau, on détruit un habitat qui est déjà présent, et qui ne se reconstituera probablement pas de la même manière, et peut-être de manière inférieure.

Si vous pensez que c'est uniquement un discours de Verts ou de personnes qui se préoccupent de l'environnement sans considération pour l'économie, demandez aux fédérations de pêcheurs ce qu'elles pensent des barrages au fil de l'eau. Vous aurez une réponse radicale et très claire d'une corporation économique qui est aux premières loges pour constater la dégradation de l'état de la biodiversité dans nos cours d'eau.

Avec un tel discours, on pourrait m'accuser de vouloir bloquer tous les projets énergétiques et, cela faisant, de vouloir empêcher l'accomplissement des objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Je ne crois pas que c'est le cas. A mon avis, il y a trois stratégies qui peuvent nous permettre de sortir de ces conflits, que l'on a nous-mêmes créés, entre la stratégie énergétique et la protection de la biodiversité. Trois stratégies nous permettraient de sortir de ce conflit. D'abord, la centralisation des efforts sur la baisse de la consommation – cela a été dit. Je rappelle que la stratégie énergétique vise seulement une baisse de la consommation d'électricité de 13 % en 2035 ; on pourrait être plus ambitieux. Deuxièmement, le développement du solaire photovoltaïque entre bien moins en conflit avec la biodiversité que des installations telles que les barrages au fil de l'eau. Troisièmement, au risque d'en choquer beaucoup ce soir, une grande partie de la Stratégie énergétique 2050 se concentre sur le concept d'autonomie énergétique : c'est en Suisse que l'on devrait absolument développer les capacités de production d'énergies renouvelables pour nourrir notre propre consommation d'énergie. Sur le fond, c'est un principe qui paraît logique, et que l'on doit tous soutenir. Mais je me demande où certains libéraux ont mis leur principe d'économie, notamment ceux qui ont lu Ricardo et le fameux avantage comparatif.

Pourquoi, dans un pays où l'on a déjà exploité 90 % du potentiel hydroélectrique, on doit continuer à venir gratter ce qui nous reste de biodiversité, quand nous avons des pays en Europe qui ont un immense potentiel non exploité pour les énergies renouvelables ? On peut penser au sud de l'Espagne pour le photovoltaïque, aux pays scandinaves pour les barrages,

ou à l'Islande pour la géothermie. Pourquoi est-ce qu'on accepte une libéralisation des échanges, mais qu'on ne pense pas au partage de la création de la tension électrique au niveau européen ? Je rappelle qu'on pourrait très bien imaginer que les investissements que les SiL font en Suisse pourraient se faire à l'étranger – je sais que cela va choquer beaucoup de gens –, là où le potentiel d'énergie renouvelable est le plus élevé, quitte à rapatrier l'électricité derrière. Je vous laisse avec cette réflexion : pourquoi devoir rester dans un conflit entre climat, biodiversité et sortir du nucléaire quand il existe des solutions qui permettent de passer outre ce conflit et de résoudre nos problèmes de dépendance énergétique ?

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – De par ma profession, je suis un peu plus critique que certains de mes collègues vis-à-vis de ce préavis. En premier lieu, j'aimerais savoir si la Ville entend développer un plan directeur de la production hydraulique ces prochaines années. On a souvent des préavis en cours de législature pour investir dans des sociétés hydrauliques.

Je suis assez réservé sur ce préavis, parce que, si on réfléchit bien, on va couvrir un petit 2 % de la consommation lausannoise grâce à MBR. On peut donc se dire que ce serait plus judicieux d'investir ces 8 millions pour une campagne médiatique visant à favoriser les économies d'énergie. Je pense notamment à une des grandes économies que l'on pourrait faire dans les bâtiments tant privés que publics : les tubes fluorescents au plafond. Je suis effaré de voir le nombre de tubes fluorescents, que vous appelez des néons, de 40 W, 60 W, qui existent en quantité inouïe, tant au Canton qu'à la Commune. C'est vrai que si l'on arrivait à économiser ces 2 % d'énergie, on n'aurait pas besoin de prendre une participation dans ce barrage qui, si j'ai bien compris, malgré l'investissement que l'on fera, n'apportera aucun dividende à la Ville.

Maintenant, on pourrait se poser une autre question, soit que l'on considère l'électricité comme un produit jetable et consommable facilement ; il faudrait se pencher sur le réel prix du kWh. A mon sens, actuellement, il est trop bon marché, raison pour laquelle on n'est pas encore assez économe avec ce produit.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV) :** – Les Vert'libéraux ne sont parfois pas tous d'accord entre eux non plus.

Les propos de M<sup>me</sup> Sangra étaient vraiment intéressants, mais peut-être un peu longs. Elle a montré un tableau extrêmement intéressant. Le rapport du GIEC est aussi sorti depuis quelque temps – je ne sais pas si quelqu'un d'entre vous l'a parcouru – et, depuis, bien pire, le rapport sur la biodiversité nous a alertés sur le fait qu'en Suisse, on est de très mauvais élèves, à tel point que l'on n'ose même pas publier nos rapports, et qu'il y a vraiment des efforts à faire.

Comme M. Johann Dupuis, j'ai été effarée de voir qu'il n'y avait que quatre lignes dans ce préavis sur l'impact sur l'environnement. On parle beaucoup d'urgence climatique, de mesures que la Ville peut prendre, mais je ne suis pas sûre que l'on se soit posé ces questions dans la rédaction de ce préavis.

Je suis personnellement très partagée. Comme l'a dit aussi M. Gaudard, je pense qu'il y a un potentiel d'économies qui n'a pas encore été exploité. On devrait revoir ce genre d'investissement avec tous les signaux d'alarme qui sont tirés maintenant partout. Est-ce que l'on doit vraiment consommer toujours plus ? Ne devrait-on pas s'orienter sur des économies ? Je vous invite à bien réfléchir avant d'accepter – ou non – ce barrage, qui permettra probablement de fournir de l'énergie, mais certainement que l'impact sur la biodiversité n'a pas du tout été évalué. J'aimerais avoir des informations complémentaires sur cet aspect.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Très rapidement, tout résulte d'une pesée d'intérêts entre la nature et l'activité humaine. Le principe de ces pesées d'intérêts est admis et, selon l'orientation politique et la façon de penser, nos pesées d'intérêts peuvent être fort différentes.

En réponse à notre collègue Johann Dupuis, finalement, c'est assez séduisant ce que vous dites. Il faut aller chercher ce dont nous avons besoin – en l'occurrence de l'énergie, mais cela peut être de l'alimentation, des matières premières – au moindre coût et où cela pose le moins de problèmes. C'est très séduisant, mais le propre d'un gouvernement responsable, en l'occurrence fédéral, est de garantir tout de même un minimum de taux d'autoapprovisionnement, qu'il soit alimentaire ou énergétique, pour le cas où nous aurions à affronter une période un peu troublée sur le plan du ravitaillement. C'est simplement de la sécurité et de la responsabilité.

Nous pouvons discuter sur ce taux d'indépendance énergétique ou alimentaire. Pour ma part, je pense que nous sommes à moins de 50 % pour l'alimentation, et relativement faibles également pour l'énergie. Ce qui nous manque est essentiellement d'origine charbon et nucléaire. Mais l'eau continuera de couler sous les ponts et sous les barrages, et cela ne fera véritablement aucun dégât pour l'environnement au niveau global si nous prélevons une partie de l'énergie générée par ce phénomène naturel qui est l'écoulement de l'eau.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Je suis content, parce qu'une réponse a été apportée à M. Dupuis sur l'indépendance énergétique.

Il y a quelques mois ou années, il y a eu une petite crise entre l'Europe et la Russie, qui s'est juste permis de rappeler aux Allemands qu'une grande partie de leur énergie gazière venait de la Russie, et qu'il aurait suffi que l'on coupe la vanne de gaz en plein hiver pour que l'Allemagne se retrouve fort dépourvue.

C'est très intéressant quand une autre puissance, pour x ou y raisons, peut vous couper le gaz ; cela peut être l'électricité ou n'importe quelle autre énergie, mais aussi de la nourriture ; elle peut exercer une légère pression sur un gouvernement. Cela vous échappe.

Je me réjouis de voir le tuyau qui partirait de la Nouvelle-Zélande pour passer sous la mer du Nord et arriver jusqu'en Europe. Niveau biodiversité, je pense que ce serait une très grande réussite, mais ce n'est pas grave, j'en suis très heureux.

A l'époque, j'étais très favorable à la construction de TRIDEL, parce qu'avec son cheni, son énergie, on la produit soi-même, et pas chez les autres, où, avec un peu de malchance, c'est fait n'importe comment et on fait n'importe quoi, sans respecter la moindre règle lors des constructions. Je rappelle aussi que les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie en général de quinze ans, et qu'après, on ne sait plus quoi en faire ; après, on les jette dans les déserts. On n'a pas encore réussi à les polluer, mais, ne vous inquiétez pas, cela arrive.

Je comprends la notion de biodiversité, je suis très sensible à cela. J'ai des enfants et, à l'avenir, j'espère qu'il restera quelques animaux en vie, même si certains problèmes très graves surgissent, qui vont poser de vrais problèmes. Néanmoins, est-ce que toute la biodiversité se trouve dans les 12 km de ladite rivière ? Est-ce que le réaménagement proposé va favoriser, moi qui suis un ancien pêcheur, la possibilité de fraie des poissons, malgré que l'on va creuser dessous pour permettre la chute, pour avoir quelque chose qui fonctionne ?

Mais, monsieur Dupuis, ne devriez-vous peut-être pas commencer par économiser sur votre ordinateur, sur vos divers appareils électriques ? Tout le monde peut faire un effort, et moi aussi.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je trouve ce débat fort intéressant. On est vraiment dans la pratique de ce que veut dire l'écologie, puisque nous entendons des collègues Verts qui nous expliquent que ce projet, qui va dans le sens d'une énergie propre, serait nocif, puisqu'il attaquerait la biodiversité.

Ce débat est très sain. Je crois qu'effectivement, il n'y a pas de solution simple. Certaines solutions ont été exposées par M. Dupuis. Il nous parlait d'externaliser nos sources d'énergie en allant chercher des énergies dans les autres pays. Je peux le rassurer, c'est déjà le cas. Vu que l'on va bientôt arrêter la production d'énergie nucléaire, le recours à l'énergie produite



à l'étranger de façon majoritaire est programmé. D'ailleurs, si vous avez lu les journaux récemment, des hauts responsables dans le domaine nous prédisent quelques problèmes, puisqu'il y aura clairement un choix patriotique des producteurs d'énergie électrique, qui vont choisir leur pays et non la Suisse pour la distribuer en cas de pic. On va donc bientôt sentir ce que cela fait d'avoir externalisé nos sources d'énergie.

Une autre piste mentionnée, c'est d'économiser l'énergie. J'invite les collègues qui ont proposé cette piste à regarder les derniers postulats, interpellations et motions. On nous parle de bus électriques, de vélos électriques, de voitures électriques, de tout électrique. Comment économiser de l'énergie alors que tout va à l'électrique ? Je me le demande bien.

Je propose une troisième piste, qui est un peu iconoclaste, mais qui est peut-être le seul moyen de gérer ce problème, c'est d'arrêter l'accroissement de la population. C'est vrai que c'est un pavé dans la mare, mais qu'est-ce qui pollue plus qu'un être humain qui vit ? Cela fait peut-être partie de la vie que de polluer un petit peu et d'être en interaction avec l'environnement.

En résumé, quelles que soient les solutions que l'on cherche aux problèmes, la vraie question c'est quel effort ou quel impact est-on prêt à avoir sur la population, sur les êtres humains pour sauver le climat ou pour aider la nature à garder sa biodiversité. C'est le débat de fond, qui est à l'image du débat que l'on a maintenant. Quelle est la biodiversité que l'on veut sauver, quels types d'énergie propre veut-on avoir par rapport à la vie et au niveau de vie que l'on a actuellement ?

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (V)** : – Je voulais répondre rapidement à quelques remarques. C'est vrai que j'ai la chance de travailler pour une grande organisation de protection de l'environnement, mais je suis d'abord écologiste et, au sein des Verts, la question de la transition énergétique et des énergies est effectivement discutée. Les énergies éoliennes, les énergies hydro-électriques, voire l'énergie solaire peuvent aussi poser des problèmes d'environnement. Il s'agit là de deux politiques publiques en conflit : la protection de l'environnement et la production énergétique.

Il est aussi très intéressant de constater qu'il y a une trentaine d'années, les Verts avaient alerté sur la crise climatique et, depuis quelques années déjà, les Verts alertent sur l'érosion de la biodiversité. On remarque au sein de cet hémicycle, surtout chez nos collègues bien respectés, mais un peu plus âgés, qu'il n'y a pas vraiment de conscience, de compréhension et de reconnaissance de cette problématique. Effectivement, l'érosion de la biodiversité est un sujet qui n'intéresse pas les gens, mais ce sera une problématique aussi majeure que la question du réchauffement du climat.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je vous remercie pour ce débat, dont j'ose à peine dire qu'il a été un débat-fleuve.

Je voudrais remercier ceux qui ont soutenu ce projet. Bien sûr, la politique étant ce qu'elle est, je reviens en particulier sur les arguments critiques, puisque c'est dans cette discussion que vous arriverez à vous faire une base de décision saine. Je voudrais être aussi bref que possible et juste faire quelques adjonctions à des arguments qui ont déjà été largement évoqués par certains d'entre vous, et puis répondre à certaines questions, en étant assez succinct sur les questions qui ont moins à voir avec le projet MBR lui-même.

Je souligne que votre décision de ce soir a trait, comme l'a dit M. Rudaz, à la participation lausannoise au projet MBR, et celui-ci suivra son cours quelle que soit votre décision. Vous n'êtes pas en mesure de décider sur le projet lui-même, mais sur la participation lausannoise à ce projet, que vous êtes appelés à voter.

Comme le dit M. Rudaz, j'aurais tendance à penser que la sensibilité lausannoise aux problématiques environnementales est plus intense que celle des autres participants au projet, encore que ceux-ci sont de plus en plus à l'écoute de ces problématiques. Je reconnais à l'égard de M. Dupuis et de M<sup>me</sup> Schaller que nous aurions pu détailler davantage les mesures de compensation liées à ce projet, qui sont assez nombreuses, mais les

problématiques environnementales ne sont pas traitées uniquement dans le chapitre 6.5, puisqu'il en est question dans l'introduction et dans d'autres alinéas et paragraphes.

Je voudrais dire à M<sup>me</sup> Sangra, mais aussi à l'ensemble de ce Conseil, qu'elle a fait une introduction excellente des paramètres principaux de ce projet. Je n'en tire pas les mêmes conclusions, mais sa description initiale est tout à fait adéquate. Il faut ajouter à ceci que l'Office fédéral de l'environnement s'est prononcé sur ce projet et a amené des réserves, des restrictions et des propositions qui vont dans le sens de ce qu'a dit M<sup>me</sup> Sangra. Cela veut bien dire que, le moment venu, lorsqu'il y aura une décision finale sur l'octroi de la concession, l'autorité concédante, puis les concessionnaires devront respecter un certain nombre de critères, qui sont précisément ceux que M<sup>me</sup> Sangra a évoqués, et qui sont relevés aussi par l'Office fédéral de l'environnement. Ces critères sont liés à l'abaissement du lit du Rhône, aux transports de matériaux et à l'éventuelle extraction de ces matériaux. Donc une partie notable des préoccupations de M<sup>me</sup> Sangra devraient se retrouver dans les conditions liées à l'octroi de la concession, même s'il y aura probablement, comme d'habitude, et comme l'a dit M. Moscheni, des arbitrages à faire entre différentes politiques publiques. De ce point de vue, les problématiques environnementales soulevées par M<sup>me</sup> Sangra ne seront pas négligées, parce qu'elles ne pourront pas être ignorées par les porteurs du projet.

Je voudrais aussi dire que ce projet doit être conduit en coordination avec les mesures de correction du Rhône. M<sup>me</sup> Sangra indique qu'il y a un grave conflit avec ce projet R3. En fait, R3 a bel et bien été associé et s'est prononcé sur ce projet. La coordination étroite entre le projet MBR et le projet de revitalisation du Rhône est partie intégrante du projet.

Je voudrais répondre à M. Gaudard. Sa première remarque m'a un peu étonné. Il demande un plan directeur en matière de production électrique de la Ville. S'il y a un objet sur lequel ce Conseil a été informé, c'est bien la stratégie électrique de la Ville de Lausanne. Il y a eu dans le temps un postulat d'un ancien conseiller communal, M. Ruf, auquel nous avons répondu de manière extrêmement détaillée, avec une planification à échéance 2030 et 2050 de ce que nous souhaitons faire en matière de production d'électricité et de participation de Lausanne à des ouvrages de production d'électricité. Il me semble que ce document est de nature à répondre aux préoccupations et aux attentes de M. Gaudard.

Pour ce qui concerne les économies d'énergie, oui, bien sûr, on peut toujours faire plus, mais, comme l'a dit M<sup>me</sup> Sangra, vous avez voté plusieurs millions successivement pour le programme Equiwatt, qui est lié à des mesures d'économie d'énergie à la fois dans le domaine de l'électricité et dans le domaine de la chaleur. Ce programme va suivre son cours, et il y aura certainement un troisième volet du projet Equiwatt, qui vous sera soumis.

Et puis, pour des mesures particulières, comme celles liées à l'éclairage dans les administrations publiques, mais aussi dans les commerces et dans les ménages lausannois, nous avons des programmes et des projets spécifiques au sein de Equiwatt qui permettent d'aller dans ce sens. Pour l'éclairage dans les locaux de l'administration, nous sommes en train de mettre en place toute une série de mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage. Cela fait aussi des fractions de millions de kilowattheure, mais, bien entendu, nous pensons que cela doit continuer à être entrepris.

Avec la question de M. Dupuis sur l'autonomie énergétique on s'éloigne un peu du projet MBR, mais je ne peux pas ne pas faire mention de cette question, qui est évidemment brûlante au sein des offices fédéraux, spécialement de l'Office fédéral de l'énergie, soit la question du patriotisme énergétique. L'Office fédéral de l'énergie n'est pas loin de partager le point de vue de M. Dupuis, puisque la question de l'approvisionnement intègre des importations. Après, il faut évidemment garantir que ces importations soient faites avec de l'électricité dont le marquage assure la qualité. Je dois rappeler à ce Conseil, et à M. Dupuis en particulier, que s'il y a un domaine où la Ville de Lausanne investit – indirectement – dans les énergies renouvelables, c'est bien dans les énergies renouvelables à l'étranger, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas.

En effet, la société EOS, après avoir transféré ses actifs à Alpiq, est devenue un grand acteur européen dans le domaine de l'éolien et du solaire. A terme, cette énergie éolienne et solaire pourra être, physiquement et en termes de certification, rapatriée à Lausanne et en Suisse en général, en tout cas auprès des actionnaires de EOS.

Je crois que j'ai fait à peu près le tour de ce qui était important de dire, sans prolonger inutilement ce débat. Je vous remercie de soutenir ce préavis.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (V)** : – Je suis désolée d'intervenir à la suite de M. le municipal, mais, malheureusement, je ne suis pas aussi optimiste que lui par rapport à la coordination entre Rhône 3 et le projet MBR. Il y a une coordination qui s'est faite sur le plan économique et sur le plan de la protection des crues, mais pas sur le plan environnemental. Si on fait cette coordination maintenant, il est possible alors que l'on doive laisser davantage de charriage dans le cours d'eau, ce qui signifie que la chute sera moins élevée et que, par conséquent, la production du barrage ne sera plus de 75 GWh, mais peut-être de 40 GWh ou de 30 GWh. Cela est, pour la Ville de Lausanne, un risque économique important, y compris pour la justification de la réalisation de ce projet.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Je ne voulais pas intervenir pour ne pas prolonger le débat, mais j'aimerais revenir sur une remarque de M<sup>me</sup> Sangra. Elle a parlé des personnes qui auraient un certain avantage et qui seraient moins sensibles au sujet du climat et de l'environnement ou de la biodiversité. Il m'a fallu un peu de temps pour calculer, puis rechercher dans ma mémoire quand j'ai été exposé pour la première fois à ces sujets.

Il se trouve que, dans mon école primaire, et vous pouvez commencer à calculer, on avait des sorties avec nos instituteurs et enseignants pour aller constater une diminution de la biodiversité, notamment animale. Je ne me rappelle pas toutes les campagnes que nous avons faites et quand nous avons fait des visites, mais je me rappelle d'une action pour les castors, d'une action pour des poissons et des crustacés dans des rivières et, de manière générale, pour la vie dans les petites rivières. Cela signifie que l'on faisait des expéditions, on avait des devoirs, on faisait des dessins, on devait même apprendre des mots en latin, alors que j'avais 9 ou 10 ans. C'était en 1964-65. Madame Sangra, cela fait cinquante-cinq ans bientôt, et je doute que l'on ait été la seule classe primaire à faire ce genre d'activité. Je prétends donc que cela fait plus de cinquante-cinq ans que je suis exposé à la question de la biodiversité.

Concernant l'environnement et l'énergie, mon premier travail en tant que physicien, que j'ai commencé en 1979, était dans un projet qui s'appelait « Modification du climat sous l'effet de l'Homme ». C'était un programme de la Confédération. Tout ce que j'ai entendu ce soir, je l'ai déjà entendu en 1979. Ceci pour vous indiquer à quel point votre débat et vos arguments sont actuels.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je n'avais pas prévu de reprendre la parole. J'ai compris que, pour son coup de griffe, et je me suis parfaitement reconnu dans ce coup de griffe, M<sup>me</sup> Sangra avait quand même pris des gants, pour que cela ne laisse pas trop de traces sur ma carrosserie.

Mais je rejoins parfaitement ce que dit mon collègue Stauber. Avec un sourire et un clin d'œil, je recommanderais, pour ceux qui ont accès à la cinémathèque, l'excellent film d'Henry Brandt, *Quand nous étions petits enfants*, tourné en 1961 à la Brévine. Regardez ce film, il est adorable, et la symbiose avec la nature est touchante. Donc, voyez-vous, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je n'avais pas prévu de reprendre la parole, et je m'excuse de reprendre la parole après ceux qui ont pris la parole après moi et qui s'en sont excusés (*rires dans la salle*).

Je voudrais revenir sur la question du risque économique, qui me permet aussi de répondre à M. Gaudard sur les dividendes. Cette société sera une société de partenaires, qui ne prévoit



évidemment pas de verser des dividendes à ses actionnaires, mais de leur fournir de l'énergie ; c'est bien l'énergie produite par cette société qui sera remise aux actionnaires.

Cette énergie, comme certains d'entre vous l'ont dit sera probablement un peu plus chère que celle qu'il y a sur le marché, peut-être même passablement plus chère. C'est bien pour cela qu'il y a des subventions fédérales à la grande hydraulique, qui viennent nettement améliorer le tableau financier de la situation.

Il faut dire aussi que les partenaires de ce projet sont très attentifs à ce qu'ils appellent le TRI, soit le taux de rendement interne de cet investissement et, encore plus que ce Conseil, vont veiller à faire en sorte que ce projet ne se poursuive pas si, par mégarde, il devait conduire à des paramètres économiques qui ne suffisent pas à assurer sa faisabilité ; donc, pas nécessairement la rentabilité du projet, mais sa faisabilité, la possibilité d'intégrer ces kilowattheures dans un portefeuille global d'énergie renouvelable. Nous pourrions ensuite valoriser dans nos tarifs, certains d'entre vous l'ont dit, une production plutôt minime, mais qui a pour conséquence aussi que, pour la Ville de Lausanne, cette incidence de kilowattheures éventuellement plus chers que sur nos tarifs sera extrêmement faible.

La discussion est close.

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Les conclusions 1 à 4 étant suffisamment liées, elles ont été votées de manière regroupée et ont été acceptées par 10 oui, 1 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le préavis est adopté par 61 voix contre 15 et 6 abstentions.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/08 de la Municipalité, du 7 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à participer à hauteur de 16.67% à la création de la société MBR S.A., dont le but est de réaliser et d'assurer l'exploitation d'un aménagement hydroélectrique au fil de l'eau sur le Rhône à la hauteur du palier de Massongex-Bex ;
2. à cet effet, d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 8'000'000.- au maximum pour assurer les opérations suivantes :
  - a. financer la part lausannoise des études menées par le Consortium MBR jusqu'à la création de la société ;
  - b. assurer un apport au capital de la société au moment de sa création ;
  - c. allouer à la société un prêt d'actionnaire, convertible en fonds propres, permettant à la société de poursuivre les études du projet et d'assurer son fonctionnement courant ;
  - d. participer par un nouvel apport en espèces à l'augmentation de capital qui aura lieu avant la phase de réalisation, de sorte à porter les fonds propres de la société à un niveau permettant d'assurer l'obtention d'un financement du projet par endettement ;
3. de prendre acte que le projet de la société devrait bénéficier d'une contribution d'investissement fédérale au titre de la loi sur l'énergie et que les fonds propres nécessaires ne pourront être définitivement arrêtés que lorsque cette contribution sera assurée et son montant défini ;

4. de balancer par imputation sur ce crédit, les dépenses effectives financées par le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires.

## Assainissement et entretien d'installations sportives – demande de crédit-cadre 5<sup>e</sup> étape (2018-2021)

Préavis N° 2018/58 du 29 novembre 2018

Sports et cohésion sociale

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur remplaçant** : – Cela me permet de faire un petit clin d'œil critique, mais amicalement critique, à mon excellent président, Jean-Daniel Henchoz. Lorsque l'on parle d'un certain nombre d'installations sportives – Vidy, la Vallée de la Jeunesse, Mauvernay, Praz-Séchaud, Mon-Repos, Bellerive, Montchoisi, Pierre-de-Plan, j'en passe et des meilleures –, cela aurait peut-être justifié que, nantis d'un petit bus, nous parcourions un peu la ville, non pas comme la promenade des vieux pépés, mais simplement pour voir de quoi nous parlions. Ma proposition n'a pas trouvé grâce auprès de mon président. Je ne lui en veux pas, mais je garde l'idée.

La discussion est ouverte.

**M. Musa Kamenica (soc.)** : – Dans une période où notre ville réalise des investissements importants dans de futures installations sportives, comme le stade de la Tuilière et le centre sportif de Malley, le Parti socialiste lausannois salue cette volonté de la Municipalité de porter attention à la rénovation et à la réhabilitation des anciennes installations sportives existantes, qui constituent le patrimoine sportif de notre ville.

Rénover et réhabiliter ces installations tout en se conformant au développement durable et d'assainissement énergétique, c'est à la fois respecter l'héritage sportif de notre ville, tout en se conformant aux conditions environnementales du futur. Nous avons devant nous un préavis de qualité, très équilibré par la prise en compte de différentes dimensions et particularités de notre ville.

Tout d'abord, la dimension quartiers. Les investissements prévus ne sont pas concentrés dans un seul quartier, mais il y aura des investissements dans plusieurs autres quartiers de notre ville. On commence avec le centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse et la zone sportive de Vidy. On monte plus haut et on s'arrête à la piscine de Mon-Repos. Ensuite, on arrive au centre sportif de Praz-Séchaud et au centre omnisports de Grand-Vennes et, enfin, on s'arrête au centre sportif de Mauvernay. Monsieur Chollet, je pense que cette trajectoire suffit.

Ensuite, il y a la dimension de discipline sportive. Comme on peut apercevoir dans ce préavis, les investissements ne seront pas réalisés dans une ou deux disciplines particulières, mais dans plusieurs. Par exemple, il y aura des investissements dans les terrains de tennis, rampes de skateboard, terrains de football, des piscines, des pistes d'athlétisme, et j'en passe.

Enfin, l'élément important de ce préavis n'est pas seulement le remplacement d'installations techniques ou la rénovation des bâtiments, mais les deux ensemble. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste lausannois soutient ces demandes de crédits-cadres de la Municipalité et vous invite aussi à les soutenir, même si l'on considère que les besoins pour l'assainissement et l'entretien des installations sportives de notre ville peuvent s'avérer beaucoup plus importants que la somme de 2,7 millions qui nous a été demandée ce soir.

**M. Maurice Calame (PLR)** : – Le groupe libéral-radical acceptera ce préavis. Toutefois, nous aimerions demander encore une fois à la Municipalité de nous présenter un préavis sur un plan directeur des sports.

En effet, nous ne voulons pas que l'on se retrouve comme avec les écoles, soit d'attendre de nombreuses années avant d'avoir un préavis du type intentions de la Municipalité en matière de planification sportive à un certain horizon 2030, très lointain. Bien mieux, il faudrait un préavis intitulé « Plan directeur du sport ». Je pense que je demande des choses impossibles, car je l'ai déjà fait sans être écouté, et je n'ai même pas eu la possibilité d'en parler à la tribune – les anciens s'en souviennent peut-être.

**M. Xavier Company (V) :** – Je ne vais pas ajouter grand-chose, puisque mon collègue Kamenica a quasiment dit tout ce que je voulais dire, et il l'a très bien dit.

Ce postulat est un peu la liste de courses du concierge, qui nous permet de conserver en bonne forme nos installations sportives déjà construites, et pour lesquelles la Ville a investi. Pour le groupe des Verts, il semble essentiel, dans un esprit de durabilité et d'investissement, de mettre tout en œuvre pour conserver au mieux ces installations qui servent à la population. On est, comme l'a dit M. Kamenica, dans une situation où l'on permet à la population d'utiliser ces infrastructures pour différents sports, et pas un grand stade de foot ou une grande patinoire qui sert à une seule équipe professionnelle. C'est vraiment une multitude de petites installations qu'il faut mettre au goût du jour, qu'il faut valoriser, qu'il faut améliorer énergétiquement.

Des réponses ont été apportées tant dans le postulat – puisqu'on lit que la durabilité est au centre des préoccupations des services des sports, et on s'en félicite – que dans la commission, puisque, après les différentes questions que l'on a posées, on a pu entendre que, à chaque fois que les membres du Service des sports devaient sélectionner des matériaux et évaluer les travaux à réaliser, ou à ne pas réaliser, la durabilité entrait en ligne de compte pour les matériaux et pour les travaux, quitte à investir un peu plus pour que ce soit un peu plus durable ; on s'en félicite. On acceptera ce postulat à la grande majorité.

Le seul souhait de la part du groupe des Verts, c'est d'inciter son municipal, Jean-Yves Pidoux, et M. Tosato à collaborer en vue d'améliorer l'approvisionnement énergétique des bulles de tennis de Vidy. En effet, ces bulles, comme on l'a appris en commission, ne pourraient pas être construites neuves, puisqu'elles sont « illégales ». On peut simplement les rénover, puisqu'elles existent déjà, mais on ne peut pas en construire de nouvelles. Si on veut en construire de nouvelles, on doit avoir un approvisionnement énergétique renouvelable. Il nous semble que dans une ville où l'innovation des Services industriels n'est plus à louer, on pourrait essayer d'avoir une collaboration pour de la géothermie, du solaire thermique ou autre pour ces bulles de Vidy et les rendre un peu plus acceptables écologiquement. C'est un vœu que je lance en l'air. A vous de le prendre au bond.

**M. Georges-André Clerc (PLC) :** – Les travaux mentionnés dans ce préavis sont à exécuter impérativement afin d'éviter, à l'avenir, des dommages plus conséquents. Le PLC vous recommande d'approuver les conclusions de ce préavis.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** – Comme l'a dit mon collègue Calame, c'est vrai que nous arrivons de nouveau avec un préavis pour des travaux urgents, que nous devons accepter pour le bien-être des sportifs de cette ville, et qui sont votés relativement dans l'urgence. Chaque cinq ans, nous recevons une demande de crédit-cadre pour ce genre de travaux, et nous n'avons aucune vision globale des installations sportives de la Ville de Lausanne.

Nous n'avons aucune vision globale de ce qui doit être planifié et de ce qui doit encore être construit. Si nous regardons le site de la Ville, nous estimons qu'il y a une difficulté pour nous, conseillers communaux, à déterminer ce qui doit être fait de manière urgente, ou ce qui pourrait aussi être reporté.

On voit aussi que l'on vote, dans ce crédit-cadre, des travaux pour la piscine de Bellerive et la piscine de Mon-Repos, alors que nous venons de voter des préavis à ce sujet. On peut se demander pourquoi ces montants n'ont pas été ajoutés à ces préavis, puisqu'il y aurait eu une cohérence à faire des paquets par rapport à ces installations sportives.

Lors de la prochaine séance, le PLR déposera un postulat, un peu comme le postulat Eggenberger. Ce sera un postulat pour une planification des constructions et rénovations sportives, pour avoir une meilleure vision d'ensemble que ce qui existe aujourd'hui.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Je vous remercie, toutes et tous, pour vos interventions, qui montrent votre attachement et votre intérêt au bon maintien des infrastructures sportives, si chères à nos citoyens et si utiles, si ce n'est pour la compétition, pour que tout un chacun reste en bonne santé.

En commission, on nous a demandé quel était le plan directeur. On a montré le document de 2005, et on a ensuite montré le classeur avec tous les éléments qui faisaient partie du document Planisport. Ensuite, on vous a indiqué qu'il y avait un préavis Métamorphose qui a permis de planifier et de financer pour plus de 300 millions de projets d'infrastructures sportives, chose qui n'avait jamais été faite auparavant.

Sur le document de l'excellent rapporteur, M. Henchoz, on vous indique également qu'un élément manquait dans le dispositif actuel : une grande salle de sport et spectacles pouvant accueillir entre 3000 et 5000 personnes. Aujourd'hui, lorsque nous aurons fini les objets de Métamorphose, il sera essentiel de nous lancer dans un préavis présentant une vision des infrastructures sportives à mettre en place. Vous en avez déjà soulevé quelques-unes. M. Company a entièrement raison par rapport au réaménagement nécessaire sur la zone de Vidy, que ce soit sur le stade de Courbertin ou sur le stade de Tennis club Lausanne-Vidy.

Permettez-moi, monsieur le rapporteur, qui a dû prendre la présidence au dernier moment, de dire que, sur le plan des investissements et achats de l'année prochaine, le Service des sports a demandé de pouvoir acquérir un bus ; il sera électrique.

La discussion est close.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur remplaçant** : – Les sept conclusions ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/58 de la Municipalité, du 29 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 5<sup>e</sup> étape 2018-2021, destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'403'000.- ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 347'000.- pour les travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise, portant le montant initial du préavis N° 2013/31 à CHF 3'397'000.- ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 3810.581.360 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 et 3 par la rubrique 331 du Service des sports ;
6. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffres 2 et 3 ;

7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

**Postulat de M. Romain Felli (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : Pour un plan de développement convergeant des réseaux de gaz et de chauffage à distance »**

Développement

Avec le transport, le chauffage est la principale source d'émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse. Et les émissions de CO<sub>2</sub> constituent la principale cause anthropique du réchauffement climatique contre lequel nous souhaitons toutes et tous lutter, car ses effets à proche, moyen et long terme sont dévastateurs. Pourtant les services rendus par le chauffage sont absolument nécessaires : pouvoir vivre et travailler toute l'année dans des conditions saines et agréables.

Bien avant le défi climatique, la question du chauffage a été une question énergétique, une question environnementale (pollution de l'air) et une question sociale. La création d'un réseau centralisé de production de chaleur à distance – plus efficace énergétiquement, moins polluant et moins cher que la multiplication des chaufferies dans chaque immeuble – en est l'illustration. En produisant de la chaleur de manière centralisée, notamment avec l'appui de l'énergie renouvelable (déchets et biomasse) fournie par l'usine Tridel, notre ville, via ses Services industriels, est l'héritière des investissements consentis au siècle dernier – et des renouvellement que nous, conseil communal, approuvons année après année pour entretenir et étendre ce réseau.

A ces objectifs classiques du service public du chauffage à distance (CAD), nous pouvons maintenant rajouter *l'objectif climatique*. Le remplacement du chauffage au mazout individuel par de la chaleur produite collectivement grâce à des sources renouvelables amène une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre – et améliore la qualité de l'air locale. Ainsi, une mesure climatique concrète et quantitativement importante consiste à développer le réseau de CAD et de fournir un objectif de remplacement par le CAD des sources de production de chaleur plus polluantes. Par ailleurs, du point de vue de l'adaptation aux effets des changements climatiques, le réseau de CAD peut aussi amener des bénéfices (voir le postulat Thiéry que nous déposons en même temps).

Le cas du réseau de gaz est plus problématique. Bien qu'il contribue nettement moins que le charbon ou le pétrole au réchauffement climatique, le gaz naturel n'en est pas moins une énergie fossile et à ce titre la réduction de son utilisation est nécessaire. Source de revenu pour les SIL et par extension pour les finances communales, la vente de gaz naturel constitue une source de pollution intenable à long terme – même si le gaz naturel a un rôle à jouer comme énergie de transition.

A notre connaissance, depuis le rapport au postulat Perrin de 2004 – et sous réserve d'extensions ponctuelles du réseau de CAD, comme la création de la société CADOUEST en 2011 – aucune stratégie globale de développement du réseau de CAD n'a été présentée au Conseil communal. Le développement du réseau de distribution du gaz semble se limiter à sa densification – pour les raisons mentionnées plus haut.

Le développement souhaitable du réseau de CAD rencontre plusieurs contraintes, à commencer par la disponibilité des sources de production de chaleur (au-delà de l'usine Tridel), par la complémentarité/concurrence avec d'autres sources de chaleur (à commencer par le réseau de gaz des SIL) et par l'emplacement d'éventuelles nouvelles unités de production de chaleur (problématique de l'implantation d'entités industrielles en milieu urbain : disponibilité du foncier, hauteur des cheminées, éloignement des autres bâtiments, etc.). Une planification directrice doit permettre d'identifier le plus en amont possible ces problèmes et les manières de les résoudre.

Pour des raisons climatiques et environnementales, on peut ainsi imaginer une croissance du CAD et une diminution du réseau de gaz. Pourtant, de nouvelles approches (*convergence des réseaux*) proposent d'organiser les réseaux conjointement plutôt que séparément. (La réflexion porte aussi sur l'intégration au réseau d'électricité). Il s'agit d'utiliser les atouts des différents réseaux afin de les rendre interopérables – cette interopérabilité doit permettre d'assurer une meilleure efficacité énergétique, environnementale et économique. A ce titre elle contribue fortement aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées au chauffage. La gestion dite intelligente de ces réseaux (*smart grid*), autrement dit leur intégration et commande numérique accrue, permet une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et la gestion de l'énergie.

L'exemple le plus connu – et déjà pratiqué – de convergence sont les techniques de cogénération (couplage force chaleur) qui permettent à partir du gaz de produire de la chaleur et de l'électricité. Mais il est aussi possible d'utiliser le gaz pour stocker de l'énergie excédentaire (processus dit « power-to-gas ») – par exemple celle produite par les panneaux solaires et autres énergies renouvelables. Par un processus de méthanation (dont le CO<sub>2</sub> pourrait provenir d'une solution de capture de CO<sub>2</sub> – cf. postulat Brayer déposé en parallèle) du méthane peut être produit avec les surplus énergétiques du photovoltaïque en été, puis réinjecté dans le réseau lors d'un pic de demande pour produire de l'électricité et de la chaleur (cogénération). La méthanation produit aussi de la chaleur qui pourrait être réinjectée dans le réseau de CAD. Ainsi le réseau de gaz actuel plutôt que d'être démantelé peut prendre une importance nouvelle dans le futur pour créer des capacités de stockage de l'énergie (voir le postulat Teuscher déposé en parallèle) – capacités devenant cruciales lorsque notre système énergétique dépendra beaucoup plus qu'aujourd'hui des énergies renouvelables (en grande partie liées aux cycles naturels donc intermittentes).

Afin de répondre aux enjeux climatiques, le développement du réseau de CAD peut s'appuyer sur les développements technologiques les plus récents. En particulier, les expériences des SIL en matière de production et utilisation de biomasse (à la ferme des Saugealles), l'intégration de la STEP dans le réseau du CAD (chaleur des boues) ou l'intégration des pompes à chaleur et de la géothermie de plus en plus profonde (projet Sirius) nous semblent être des exemples à suivre et amplifier.

Parmi les développements à étudier, y compris sous forme de projets pilotes, concernant plus spécifiquement le CAD, on peut noter :

- Les possibilités offertes par la cogénération (couplage force-chaleur)
- L'utilisation des échanges thermiques (chaud ou froid) avec les eaux superficielles (celles du Lac Léman par exemple).
- L'intégration de la géothermie dans le réseau de chauffage à distance pose la question du refroidissement des sols et, inversement de leur possible régénération. A cet égard les possibilités d'utiliser les excédents de production électrique – notamment solaire – pour régénérer la chaleur des sols devrait aussi être traitée dans la planification.

Avec les travaux du Plan directeur communal, le moment nous semble idéal pour que la Municipalité présente une nouvelle planification directrice convergente du CAD et du gaz (voire du réseau électrique) qui intègre pleinement les objectifs climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les objectifs de qualité de l'air urbain. Les revenus aujourd'hui amenés aux Services industriels par la vente du gaz devraient en partie être affectés à la planification de ce développement – et aux investissements qu'il nécessitera. Mais ces investissements permettraient d'accroître la qualité de vie et de confort des Lausannoises et Lausannois tout en réduisant leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

### **Conclusions :**

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal une planification conjointe du développement du réseau de chauffage à distance



et de gaz (voire du réseau électrique) visant explicitement à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au chauffage des bâtiments sis sur le territoire communal et dans la zone de desserte du réseau de CAD et gaz lausannois (en fixant des objectifs quantifiés de réduction).

#### Discussion préalable

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Avant de présenter cet objet en particulier, et vous aurez tous constaté qu'il y a six objets qui possèdent un titre semblable, je me permets de faire une petite présentation chapeau, qui nous permettra d'aller ensuite plus vite sur chaque objet.

Avec les grèves et les manifestations, l'urgence climatique et les constats scientifiques, je crois qu'il n'y a plus besoin de vous convaincre de la réalité du changement climatique et de la nécessité d'y apporter des solutions. Le Parti socialiste lausannois est d'ailleurs actif sur ce sujet depuis longtemps. Nous avons régulièrement, depuis une vingtaine d'années, déposé des objets sur des économies d'énergie, sur la stratégie d'adaptation au changement climatique et sur l'adaptation aux canicules, entre autres.

Ce soir, nous déposons six objets – un septième, une interpellation, est déjà mis à l'ordre du jour – auxquels nous avons donné le même début de titre « Changer la ville pour préserver le climat », pour bien surligner leur cohérence. En effet, nous venons de discuter sur l'urgence climatique et sur un plan climat cantonal. Ces grandes déclarations sont nécessaires, et nous nous y associons, mais nous sommes aussi persuadés qu'il faut agir concrètement, ici et maintenant. Nos postulats ont ceci en commun qu'ils doivent être mis en place à l'échelle de la ville, agir concrètement et ici, et qu'ils apportent des bénéfices à la population au-delà de la protection du climat. Le problème du climat est global et, bien sûr, les réductions de gaz à effet de serre doivent être faites partout où cela est possible. En Suisse, Lausanne n'est qu'une petite partie du grand tout, mais il en va de notre responsabilité de prendre notre juste part à ces réductions.

Au Parti socialiste, nous sommes persuadés qu'avec des investissements publics, il est possible d'opérer rapidement des réductions de gaz à effet de serre, tout en améliorant le confort et la qualité de vie des habitantes et habitants. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de protéger le climat, mais d'améliorer les conditions de vie ici et maintenant, notamment en améliorant la qualité de l'air et en réduisant les nuisances sonores.

Et puis, il y a des mesures d'adaptation à prendre pour permettre à notre ville et à ses habitants de vivre avec les effets désormais en partie inévitables du changement climatique. Nous proposons en particulier la création d'un réseau de froid qui bénéficie aux habitantes et habitants de la ville. Ainsi, nos propositions sont des projets concrets, qui impliquent des investissements publics permettant d'augmenter la solidarité et les bénéfices sociaux des mesures climatiques.

Je me permets de vous présenter le postulat de M. Felli, qui est absent et qui vous prie de l'excuser. Derrière le titre un peu long de ce premier postulat se cachent des idées simples et combinées. Premièrement, le développement du réseau de chauffage à distance est une des meilleures armes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En remplaçant des chaufferies à mazout par du chauffage à distance, on protège non seulement le climat, mais on améliore aussi drastiquement la qualité de l'air à proximité des habitations. Comme son nom l'indique, le chauffage à distance permet de se chauffer, donc d'amener du confort d'habitation. Malheureusement, le développement du réseau semble ne pas être une priorité depuis quelques années. En tout cas, nous ne disposons pas d'une planification claire et d'une évaluation des investissements nécessaires pour effectivement augmenter la part du chauffage à distance dans le chauffage des Lausannoises et Lausannois.

La deuxième idée consiste à dire que la vente de gaz est une activité qui, à terme, est appelée à décroître, ou en tout cas à se renouveler profondément. Le gaz naturel est un combustible fossile, certes meilleur que le mazout et le charbon, mais fossile tout de même. Néanmoins, comme énergie de transition, tant qu'il permet le remplacement de chaudières à mazout, il peut se justifier ; le GIEC le considère comme tel. Par ailleurs, il est possible de substituer

en partie du gaz naturel par du biogaz, voire, à terme, par du méthane issu d'une production utilisant le surplus de production des énergies renouvelables en dehors des pics de production, ce qui contribuerait à stocker l'énergie pour l'utiliser au moment le plus propice.

Ainsi ce postulat demande de réfléchir à la convergence du réseau actuel de gaz avec le réseau de chauffage à distance, voire avec le réseau électrique, afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant la desserte en énergie et chaleur de la ville, et en créant des marges de sécurité pour le stockage de l'énergie. On a ainsi des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Nous souhaitons renvoyer ces six postulats à la Municipalité, mais nous sommes tout à fait prêts à aller en commission si les conseillères et conseillers le souhaitent, car ce sont des questions importantes, qui valent la peine d'être débattues, tant qu'on ne les prend pas tous dans une seule commission, puisqu'ils ont chacun des spécificités.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Romain Felli et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : Pour un plan de développement convergent des réseaux de gaz et de chauffage à distance »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Aude Billard (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal »**

##### Développement

L'énergie solaire est une énergie renouvelable facile d'accès. Elle peut être convertie en chaleur ou électricité selon que l'on utilise des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Cette énergie peut être utilisée sur site pour chauffer l'eau ou éclairer un bâtiment recouvert de tels panneaux. Il est donc facile d'en déterminer l'origine, à l'instar d'autres sources d'énergie électrique.

Bien que la Suisse fasse figure d'excellence au niveau de la recherche et de l'industrie liée aux panneaux solaires, les installations photovoltaïques produisent moins de 2% de l'électricité suisse<sup>1</sup> contre 7% en Allemagne<sup>2</sup>. L'Allemagne ne bénéficie pas d'un climat plus ensoleillé que la Suisse et cette différence est donc essentiellement due aux efforts politiques soutenus de ces dernières années.

Lausanne a investi dans la production d'électricité provenant du solaire depuis 1991. Elle installe régulièrement des panneaux solaires sur les toits de la ville, notamment des bâtiments communaux, et il est prévu que, d'ici 2023 la production de photovoltaïque atteigne 30 GWh<sup>3</sup>, soit environ 2% des besoins actuels de la ville<sup>4</sup>. On peut cependant essayer de faire mieux.

---

<sup>1</sup> <https://www.stromkennzeichnung.ch/fr/agents-energetiques/photovoltaïque.html>

<sup>2</sup> <https://www.edf.fr>

<sup>3</sup> <http://www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/les-sil/production/solaire.html>

<sup>4</sup> <http://www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/particuliers/energies-et-reseaux/electricite/reseau.html>



Pour augmenter la production photovoltaïque, une possibilité est d'installer des panneaux solaires en d'autres lieux que les toits, sur des surfaces bien ensoleillée, telles que talus, murs de soutènements, parois antibruit. Il est aussi possible de construire des toits rétractables. De tels panneaux d'appoint pourraient recouvrir certains emplacements de la ville pendant les grandes chaleurs de l'été, il faudrait toutefois opérer en préservant la qualité du patrimoine bâti si des mesures définitives devaient être décidées. Ces mesures réduiraient le réchauffement de la ville tout en produisant de l'énergie

Il s'agirait de viser les projets économiquement avantageux et de les construire avec le soutien de la Rétribution fédérale (RU). Le courant, ainsi généré, serait vendu avec d'autres sources au prix de revient.

#### Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de développer des projets pilotes sur la pose de panneaux **photovoltaïque, voire** thermiques, sur des surfaces autres que les toits des bâtiments communaux, tels que les talus, murs de soutènements, parois antibruit, toits rétractables, **parkings, P+R**, etc.

#### Discussion préalable

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Je vous ai promis de faire beaucoup plus court après le chapeau. M<sup>me</sup> Billard est absente et vous présente ses excuses. Elle est en voyage à l'étranger pour son travail.

Ce postulat demande de développer du photovoltaïque à d'autres endroits que sur les toits, par exemple sur les murs de soutènement, sur certaines barrières antibruit ou sur des parkings P+R, en forme de revêtement.

Je tiens à faire une petite modification. Dans le postulat, il est fait mention des talus ; nous souhaitons enlever cela, puisqu'il n'est évidemment pas opportun d'enlever de la nature pour mettre des panneaux photovoltaïques.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le renvoi en commission n'étant pas demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

#### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Aude Billard et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal. »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

#### **Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : projet pilote de captation de CO<sub>2</sub> à l'usine TRIDEL »**

#### Développement

Principale cause des changements climatiques de la planète, le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) est en constante augmentation dans l'air, il participe à la conservation de la chaleur du soleil dans l'atmosphère par effet de serre. L'urgence de l'action aujourd'hui est extrême. En effet, divers scénarios climatiques<sup>5</sup> sont étudiés et prévoient en 2060 des « étés secs » (+2.5 à +4.5

<sup>5</sup>[https://www.meteosuisse.admin.ch/content/dam/meteoswiss/de/Aktuell/doc/Klimabroschuere\\_FR.pdf](https://www.meteosuisse.admin.ch/content/dam/meteoswiss/de/Aktuell/doc/Klimabroschuere_FR.pdf)

degrés Celsius), de « fortes précipitations », « plus de journées tropicales », des « précipitations abondantes » et des « hivers peu enneigés ». Ces effets auront des impacts massifs dans nos régions et à l'échelle de la planète ces différences climatiques créeront des problèmes majeurs (malnutrition et sous-alimentation, accès à l'eau, accès à la nourriture, élévation du niveau des mers, évènements climatiques extrêmes, phénomène de migration climatique, vagues de chaleurs, etc...).

Au niveau communal, nous n'avons que peu de marge de manœuvre pour agir sur les déforestations massives en Amazonie ou en Russie, ou bien sur la consommation effrénée de combustibles fossiles, ainsi que sur l'augmentation massive de CO<sub>2</sub> rejeté dans l'atmosphère. En outre, de nombreux dépôts ont été fait afin d'explorer les possibles au niveau de la ville de Lausanne (promotion, recherche, investissement et achat d'énergie propre, investissement dans l'hydroélectrique, désengagement des produits financiers basés sur les combustibles fossiles, augmentation et protection de la masse arborée, etc...)

Pourtant, quelques pistes intéressantes devraient encore être explorées à notre échelon. L'une des méthodes la plus séduisante pour réduire la concentration de CO<sub>2</sub> consiste à développer des processus de captation et de stockage du CO<sub>2</sub>. Cette technologie consiste à capter le CO<sub>2</sub> et à le stocker sous terre, avec parfois la possibilité de le mélanger à de l'eau pour que la solution au contact de basalt souterrain puisse se transformer en pierre blanche<sup>6</sup>.

Cette proposition de captation souterraine reste largement discutée en tant que solution à grande échelle pour lutter contre le changement climatique. Selon Greenpeace<sup>7</sup> - il s'agirait même d'un faux espoir car les risques engendrés par cette technique sont inconnus et freinent le tournant climatique.

Pourtant d'autres techniques de captation innovantes sont à l'étude et qui ne recourent pas forcément à l'enfouissement du gaz carbonique. Il en est ainsi d'une technique où le CO<sub>2</sub> récupéré est recyclé en bicarbonate de soude, un composant nécessaire pour fabriquer du verre par exemple<sup>8</sup>.

Techniquement et de façon générale, il est possible de capter le CO<sub>2</sub> en précombustion, en postcombustion ou en oxycombustion rendant le champ fort complexe pour les néophytes.

Le plus souvent, les dispositifs de capture de CO<sub>2</sub> dits à émission négatives sont placés là où le CO<sub>2</sub> est produit, mais depuis peu en Suisse, une usine capture déjà le CO<sub>2</sub> dans l'air et le transforme en « engrais » pour les serres agricoles<sup>9</sup> permettant ainsi plus de flexibilité sur l'emplacement où se produit la captation du CO<sub>2</sub>.

L'usine d'incinération TRIDEL est située sur le sol lausannois, elle rejette du CO<sub>2</sub> chaque jour, et il serait possible de rendre ces émissions moins impactantes pour l'environnement, utiliser ce gaz comme ressource. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une solution à la problématique du réchauffement climatique à grande échelle, mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction, et d'un pas qui peut être fait à notre niveau politique. C'est pourquoi ce postulat demande que :

**La ville étudie l'opportunité de créer un projet pilote visant à capter les émissions de CO<sub>2</sub> de l'usine d'incinération TRIDEL que ce soit en précombustion, en post combustion, en oxycombustion ou hors site afin de transformer ce CO<sub>2</sub> et de l'inscrire dans un cycle plus vertueux écologiquement.**

Discussion préalable

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Mon postulat est assez simple. Il part du constat suivant : à l'usine TRIDEL, que l'on utilise pour se chauffer, du CO<sub>2</sub> est rejeté.

<sup>6</sup> <https://www.letemps.ch/economie/climeworks-societe-disparaitre-co2>

<sup>7</sup> <https://www.greenpeace.ch/fr/themes/energie/le-stockage-du-co2/>

<sup>8</sup> <https://www.livingcircular.veolia.com/fr/industrie/une-nouvelle-solution-pour-capter-et-recycler-le-co2>

<sup>9</sup> [http://www.wedemain.fr/En-Suisse-la-premiere-usine-qui-capture-le-CO2-pour-en-faire-de-l-engrais\\_a2757.html](http://www.wedemain.fr/En-Suisse-la-premiere-usine-qui-capture-le-CO2-pour-en-faire-de-l-engrais_a2757.html)

Certes, ce n'est pas une solution à long terme pour le climat de promouvoir ce qu'on appelle les systèmes de captation ou les systèmes à captation d'énergie négative – je crois que c'est le nom technique. Néanmoins, comme de toute façon les Lausannois ont besoin de se chauffer, on pense que cela vaut la peine de faire entrer le CO<sub>2</sub> dans une boucle plus vertueuse, par exemple en le captant.

Il y a plusieurs possibilités de captation. Cela peut être pour produire du verre, ou on peut l'utiliser pour oxygéner. Il s'agit juste d'étudier la captation pour voir si, par hasard, on ne pourrait pas capter une partie de ce CO<sub>2</sub> à TRIDEL, qui est de toute façon émis.

La discussion est ouverte.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Comme M. Brayer doit le savoir, dans les manières de réutiliser ce CO<sub>2</sub>, il y en a qui sont plus souhaitables que d'autres. Rien que pour cela, ce serait utile d'en débattre en commission.

La discussion est close.

**La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

### **Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts ; « Changer la ville pour préserver le climat : Vers une électrification complète de la flotte des bus routiers des tl »**

Développement

« Trolley » est parfois, dans le langage courant des Lausannois, une manière de désigner familièrement les bus des tl. Or, selon le rapport 2017 de l'entreprise de transports, sur ses 196 véhicules routiers (remorques exclues), seuls 44% sont à proprement parler des trolleybus, soit des bus fonctionnant à l'électricité. Toutefois, en raison de la densité de fréquentation des lignes principales, et de l'apport non négligeable des métros m1 et m2, ce ne sont pas moins de 80% des voyageurs qui sont transportés par des véhicules électriques<sup>10</sup>.

De manière générale, les tl affichent à juste titre leur volonté de réduire leurs émissions dans le cadre de leur vision 2025, qui tient lieu de stratégie d'entreprise. La longueur des lignes électrifiées continue à progresser de manière continue, et ce développement est appelé à se poursuivre. Dans tous les cas, emprunter les transports publics, même lorsqu'il s'agit d'un autobus à moteur thermique, demeure une manière très écologique de se déplacer.

Néanmoins, il est probable que sur certaines parties du réseau, la pose de lignes aériennes et l'exploitation avec des trolleybus est difficilement justifiable, par exemple en raison de la faiblesse de la demande, ou des spécificités des tracés routiers. Il y a donc lieu d'explorer d'autres pistes pour un recours accru au courant électrique comme énergie de traction.

Des trolleybus à batteries disposant d'une autonomie de plusieurs dizaines de kilomètres peuvent constituer une solution intéressante lorsqu'une partie seulement d'un tracé est électrifié. Des véhicules de ce type seront déployés pour la première fois dans le canton par l'entreprise de transport public VMCV pour relier Vevey, Montreux et Villeneuve au futur hôpital intercantonal du Chablais à Rennaz<sup>11</sup>.

A Genève, des bus à double articulation des TPG fonctionnent avec le système dit TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation), fruit d'un partenariat industriel innovant. La recharge a lieu à chaque arrêt et au terminus, sans contact, ce qui évite tout effet sur le paysage urbain<sup>12</sup>. Selon les porteurs du projet, le coût total compte tenu des prix d'achat des

<sup>10</sup> <https://rapportannuel.t-l.ch/wp-content/uploads/2018/05/Rapport-annuel-2017.pdf#page=50>

<sup>11</sup> [https://www.vmcv.ch/data/dataimages/Upload/Rapports%20de%20gestion/VMCV\\_RAPPORT\\_2017\\_LR.pdf](https://www.vmcv.ch/data/dataimages/Upload/Rapports%20de%20gestion/VMCV_RAPPORT_2017_LR.pdf)

<sup>12</sup> <https://www.ge.ch/dossier/bus-tosa-innovation-mobilite-au-service-genevois>

véhicules, de celui de l'infrastructure, et du cycle de vie, est légèrement inférieur à celui des trolleybus classiques.

Enfin, des autobus électriques disposant d'une autonomie suffisante pour assurer des trajets de type urbain, sont déjà en exploitation dans de nombreux réseaux européens. Ils fonctionnent sur le même principe que les voitures électriques vendues aux particuliers, et pourraient se révéler adéquats pour remplacer les véhicules moyens et petits desservant à Lausanne des lignes urbaines.

En 2018, l'Union des villes suisses demandait à la Confédération la création d'un fonds pour l'électrification des bus urbains, afin de les encourager à participer à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris<sup>13</sup>. La contribution d'une telle transition des flottes des transports publics. Les VBZ, transports publics de Zurich, affichent ainsi parmi leurs engagements pour l'avenir le remplacement des bus diesel par des autobus à batterie ou des trolleybus.

**Par le présent postulat, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'un plan d'électrification ambitieux des prestations de transport des tl, en mobilisant différents outils : encouragement de l'innovation et du déploiement de solutions nouvelles, soutien à l'investissement et sollicitation de soutiens financiers cantonaux ou fédéraux.**

Discussion préalable

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Très brièvement, d'une part, l'idée qui est proposée à Lausanne par le Parti socialiste et, à Genève, par l'UDC mérite sans doute d'être étudiée.

Il s'agit là, dans le domaine des bus, d'un enjeu pour lequel les solutions techniques existent. Elles sont en partie en exploitation dans notre canton, mais ce ne sont pas toujours les tl qui les testent ou qui les généralisent les premiers. Ce postulat peut être un encouragement amical à notre régie régionale de mettre, si vous me passez l'expression, la deuxième sur ces questions. Je ne demande pas le renvoi à une commission. Il me semble, encore une fois, pour les motifs exposés tout à l'heure, qu'on peut laisser la Municipalité donner directement la suite qui conviendra à cette proposition.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : Vers une électrification complète de la flotte des bus routiers des tl » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Postulat de M. Arnaud Thiéry (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid »**

Développement

A l'échelle suisse, près de la moitié de la consommation énergétique finale est utilisée pour chauffer bâtiments, eau et procédés industriels, soit environ 400 PJ (10<sup>15</sup> J) par an. Parallèlement, les besoins en refroidissement représentent en Suisse environ 70 PJ

<sup>13</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/9760742-les-villes-demandent-un-fonds-federal-pour-financer-des-bus-electriques.html>

annuellement. D'ici 2050, les besoins en chauffage pourraient baisser d'au moins un quart, alors que ceux en refroidissement pourraient presque doubler<sup>14</sup>. Selon les *scénarios climatiques pour la Suisse*, il est attendu à l'horizon 2060, en raison du réchauffement climatique, des étés plus chauds et des journées tropicales en augmentation. Cela pourrait se traduire par 18 jours de fortes chaleurs par été, en moyenne suisse (contre en moyenne un jour par été sur la période 1981-2010). Il s'agit de moyennes, et il est attendu que certaines régions, en particuliers les régions urbaines à basses altitudes, soient plus fortement impactées<sup>15</sup>. Les besoins en refroidissement sont actuellement assurés par des climatiseurs individuels. Sans régulation, on peut donc prédire une augmentation importante du nombre de climatiseurs individuels.

Les Services industriels de Lausanne déploient notamment un réseau de distribution de chauffage à distance. La part considérée comme renouvelable de l'approvisionnement du chauffage à distance est d'environ 60%. Il s'agit essentiellement de la chaleur de récupération de la combustion des ordures ménagères de TRIDEL. En été, cet approvisionnement est excédentaire<sup>16</sup>.

Afin de valoriser cette production excédentaire en été, plusieurs projets de refroidissement des bâtiments par les SIL ont été testés ces dernières années. Il s'agit du système de refroidissement du bâtiment administratif du Port-Franc 18, du bâtiment du CIO, de KBA NotaSys SA (ex-KBA-Giori) et plus récemment du système de refroidissement du CHUV. La technique « par absorption » permet de produire du froid par le chaud, en valorisant la production de TRIDEL lorsque l'approvisionnement est excédentaire, soit en saison chaude

Si la fourniture d'eau glacée par les SIL pour le refroidissement de bâtiments est pour l'heure limitée à des projets pilotes, l'heure est venue de penser la distribution de froid en réseau à Lausanne à plus large échelle.

Afin de réfléchir à la distribution de froid en réseau, il faut disposer de données fiables sur les besoins en refroidissement à Lausanne, et les possibilités de distribuer du froid de manière coordonnée. Dans un premier temps, il semble que les consommateurs visés devraient être ceux ayant des besoins de froid pour garantir leur fonctionnement (centres médicaux, sachant que le CHUV est déjà client, bâtiments administratifs, bâtiments ayant besoin de refroidir des serveurs ou autres installations, etc.).

On peut imaginer à plus long terme que l'offre soit étendue plus largement pour en faire un véritable service public, prioritairement en faveur de celles et ceux ayant des besoins accrus de refroidissement en été, spécialement lors de fortes chaleurs voire de canicules (EMS, cabinets médicaux, centre d'accueils d'enfants, etc., voire l'ensemble des particuliers).

L'objectif à long terme est de penser la distribution de froid comme un véritable service public proposé en réseau, dans une approche coordonnée avec les autres réseaux des SIL (voir à ce sujet le postulat Felli déposé parallèlement). Il s'agit d'un moyen de valoriser une source d'énergie disponible, et considérée comme renouvelable, soit la production de TRIDEL pendant la saison chaude (qui est excédentaire lorsque les besoins de refroidissement sont les plus importants). De plus, la production de froid par des installations industrielles atteignant une taille critique, à l'instar de ce qui se fait en matière de chauffage à distance, présente un meilleur rendement sur le plan énergétique, par rapport à des petites installations, voire à la multiplication de climatiseurs individuels. Ceux-ci sont peu efficaces, ne permettent d'agir en général que sur une pièce et présentent des rendements énergétiques

<sup>14</sup> Sur ces questions, cf. Gaudard/Schmid/Wüest, Utilisation thermique des eaux superficielles, Aqua & Gas, 28 mai 2018.

<sup>15</sup> Cf. NCCS (éd.) 2018 : CH2018 - scénarios climatiques pour la Suisse. National Centre for Climate Services, Zurich, spéc. p. 10-11. Les scénarios climatiques définissent les jours de fortes chaleurs comme ceux où la température dépasse la barre des 30° C. Il ne s'agit pas nécessairement de périodes de canicules au sens technique du terme, dont la définition tient compte de la température et du taux d'humidité. Même si les périodes caniculaires présentent des risques plus aigus sur le plan sanitaire que les « simples » jours de fortes chaleurs, l'expérience de l'été 2018 riche en journée de « fortes chaleurs » démontre que l'on devrait assister à une augmentation de la demande de froid.

<sup>16</sup> Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts déposée le 6 novembre 2018 « A qui profite ce gaz ? », du 13 décembre 2018.

peu satisfaisants, mais sont également problématiques en termes d'enlaidissement urbain en cas d'installations désordonnées. Enfin, penser la fourniture de froid en tant que service public vise à garantir, sur le plan financier, l'accessibilité à celles et ceux qui en ont besoin.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de réaliser une étude permettant d'identifier d'une part les besoins en termes de fourniture de froid par un réseau géré par les Services industriels de Lausanne, et d'autre part la faisabilité de développer largement la technique de la production de froid à partir de sources renouvelables, notamment en valorisant les surplus de TRIDEL en été.

Discussion préalable

**M. Arnaud Thiéry (soc.)** : – Dans le prolongement des quatre postulats précédents, celui-ci propose de travailler sur la question de la fourniture de froid, avec une idée relativement simple : ce qu'on fait en hiver avec le chauffage à distance, en fournissant de la chaleur, pourquoi ne pas le faire en été, en fournissant du froid ?

L'idée se base sur trois réflexions. La première, c'est que la fourniture de froid se fait déjà et que la technologie existe. La deuxième réflexion est de dire que, quand on a besoin de froid, c'est quand il fait chaud. Jusque-là, on est d'accord. Quand il fait chaud, c'est en été, et c'est à ce moment que l'on a des surplus de TRIDEL à valoriser, que l'on peut utiliser en hiver pour chauffer à distance, mais qui peuvent être valorisés pour la fourniture de froid.

La troisième idée est que, si on se dirige – et on va se diriger – vers des étés de plus en plus chauds, d'après les scénarios climatiques, la demande d'installer des climatiseurs individuels risque d'augmenter. Si la Ville, par un investissement public, fournit du froid, l'intérêt est d'avoir une meilleure accessibilité et de lutter contre un phénomène d'enlaidissement et d'installations individuelles.

Ce postulat suggère des pistes à étudier. Comme mes préopinants, je demande le renvoi direct à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M. Joël Teuscher (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : Du stockage pour l'électricité communale »**

Développement

La Ville de Lausanne, par l'intermédiaire des Services industriels et de la société annexe si-ren est un producteur d'électricité dont le volume ne cesse de croître. Cette production, bien que modeste aujourd'hui a un potentiel identifié de plusieurs dizaines de gigawatts par an, rien que pour les toits lausannois.



Les énergies renouvelables et en particulier l'énergie solaire ont le désavantage de voir leurs productions fonctionner par intermittence avec des pics de production décalés avec les pics de consommation. Pour pallier ceci, des solutions de stockage sont généralement développées. Il ne s'agit pas ici de rentrer en concurrence avec le stockage à large échelle des barrages, mais bien de développer des solutions modulaires de stockage, au niveau local, comme par exemple sur batteries, sous forme de production d'hydrogène, de régénération des sondes géothermiques ou encore de type power-to-gas.<sup>17</sup>

Ces deux solutions sont aujourd'hui une réalité et s'inscrivent dans le développement rapide du parc routier vers une propulsion électrique. Par exemple Hyundai a annoncé lancer 1000 camions fonctionnant à l'hydrogène au cours des cinq prochaines années pour la distribution de la Coop.<sup>18</sup> Plusieurs programmes de recherches fédéraux incluent également la problématique du stockage.<sup>19</sup>

Un avantage de gérer son propre stockage d'énergie est de s'émanciper du prix de l'électricité du réseau afin de valoriser correctement l'énergie produite localement, lorsque l'autoconsommation est dépassée. Avec le rapport-préavis N° 2017/21, la Municipalité a confirmé son intérêt pour le sujet en rattachant plusieurs projets pilotes liés au stockage.

Conclusions :

Développer le stockage, c'est encourager le développement des renouvelables, c'est pourquoi la présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de stocker l'énergie photovoltaïque qu'elle produit avec des solutions commercialisées actuellement, soit sur batteries, sous forme d'hydrogène ou sous tout autre moyen alternatif de stockage d'électricité (volant d'inertie, air comprimé, power-to-gas, ...). Ce postulat invite également la Municipalité à étudier l'opportunité de distribuer l'hydrogène ainsi produit comme combustible.

Discussion préalable

**M. Joël Teuscher (soc.)** : – Ce postulat s'inscrit dans le cadre de ce dépôt multiple « Changer la ville pour préserver le climat ». Il s'agit cette fois-ci de stockage pour l'électricité communale.

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer le stockage de l'énergie à un niveau plus local, notamment sous la forme d'hydrogène. Il demande également de considérer cet hydrogène comme une énergie qui pourrait être distribuée par la Ville. La production photovoltaïque de la Ville ne cesse d'augmenter, avec un objectif potentiel annoncé de plusieurs dizaines de gigawattheures par an, l'équivalent de 10 000 ménages. Cette énergie photovoltaïque, comme on le sait, n'arrive pas toujours au bon moment. Le but de stocker l'électricité est d'optimiser, afin de les gérer, les pics de surproduction solaire, notamment lors desquels le prix de l'électricité est au plus bas.

Il y a plusieurs solutions de stockage, notamment en produisant de l'hydrogène. C'est un combustible qui – je ne sais pas si vous le connaissez –, lorsqu'on le brûle, il ne produit pas de CO<sub>2</sub>, car il ne contient pas de carbone. Cet hydrogène peut être utilisé ensuite pour propulser des véhicules, des voitures individuelles ou également des bus, qui seraient électriques d'ailleurs.

Développer le stockage de l'électricité fait partie intégrante du développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui d'étudier ces solutions nouvelles.

La discussion n'est pas utilisée.

<sup>17</sup> Postulat Felli et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat : Pour un plan de développement convergeant des réseaux lausannois de gaz et de chauffage à distance »

<sup>18</sup> <https://www.rts.ch/info/economie/9860032-hyundai-va-lancer-mille-camions-a-hydrogene-sur-les-routes-de-suisse.html>

<sup>19</sup> <http://www.bfe.admin.ch/themen/00519/00636/06988/index.html?lang=fr>

**Le renvoi en commission n’ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Joël Teuscher et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : Du stockage pour l’électricité communale » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « De l’espace pour nos commerçants »**

Développement

Ce n’est un secret pour personne : le commerce de détail lausannois n’est pas au meilleur de sa forme, pour ne pas dire qu’il est mal en point.

La Municipalité fait son possible pour le redynamiser et la nouvelle fondation pour le commerce lausannois, présidée par une ancienne conseillère municipale, fait un excellent travail.

Nous constatons cependant que pour qu’un commerce soit attractif et viable, il faut qu’il puisse être visible pour les passants, potentiels acheteurs. Nous estimons que, moyennant certaines règles esthétiques strictes et pour autant que la situation sécuritaire pour les usagers de la chaussée le permette, il devrait être autorisé pour les commerçants lausannois de disposer gratuitement des trois premiers mètres devant leur devanture.

Une telle mesure permettrait de rendre le magasin plus convivial, accueillant et attractif, sans que cela ne génère aucun impact financier pour la ville, les propriétaires ou les commerçants.

La présente initiative invite la Municipalité à étudier l’opportunité d’octroyer un droit d’usage sur les premiers mètres du domaine public devant les devantures des commerces lausannois.

Discussion préalable

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Comme vous avez pu le voir, six postulats qui parlent de commerce ont été déposés par le PLR, sur le même principe que ce que le Parti socialiste a fait pour le climat. Nous sommes venus avec des postulats complémentaires, qu’il faut voir comme un ensemble, comme c’était déjà le cas pour la mobilité.

Concernant ce postulat, on voit que les terrasses et leur agencement déchaînent les passions, mais on oublie les gros problèmes des commerces de notre ville et de son attractivité. Certains d’entre vous ont expliqué, entre autres par voie d’interpellation, qu’un établissement public pouvait se créer une identité grâce au mobilier de ses terrasses. Eh bien, le PLR pense que cette règle est applicable aussi aux commerces. C’est pour cela que nous proposons que la commune laisse une partie du domaine public aux commerces, de manière à ce qu’ils puissent prolonger l’univers de leur boutique, et ainsi avoir un premier contact avec le client. Ce postulat parle de 3 m devant les devantures, sans vouloir imposer cette taille et, surtout, précise que cela ne doit pas péjorer la sécurité, par exemple pour le passage de véhicules d’urgence.

Persuadés que notre Conseil veut encourager le commerce local, et étant entendu qu’il est inutile de convoquer une commission pour se demander s’il faut plutôt 3 m ou 2,5 m, nous

pensons que nous pouvons faire confiance à la Municipalité pour trouver la juste mesure. Je vous encourage à renvoyer cette initiative directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Dubas (V)** : – Nous sommes tous d'accord qu'il faut des conditions-cadres pour les commerçants, mais nous souhaitons en discuter en commission.

La discussion est close.

**La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

## **Postulat de M. Nicolas Tripet (PLR) et consorts : « Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants »**

Développement

Le baromètre de la bureaucratie publié par le SECO<sup>20</sup> en avril 2019 fait état de la charge administrative des entreprises en Suisse et son évolution depuis 2014. Il en ressort que pour 67 % des PME, la charge administrative est toujours trop lourde. Ainsi, « les PME suisses (de trois collaborateurs et plus) ont dépensé au total quelque 490 mio. CHF par mois pour les frais administratifs externes<sup>21</sup> en 2018 ». Cet état de fait semble d'autant plus préoccupant que le canton de Vaud caracole en tête des cantons identifiés comme problématiques en termes de charge administrative. En effet, pour 71 % des entreprises sondées la charge administrative est trop élevée dans le canton de Vaud. Au fil de l'enquête, les sociétés interrogées sont également invitées à se prononcer sur les catégories qu'elles estiment le plus chronophage ou les « prescriptions légales » qu'il s'agira d'améliorer en priorité. Sans surprises, ces dernières concernent majoritairement la rubrique « taxes et impôts ».

Ainsi, les taxes et émoluments de tous genres, seraient une composante importante de surcharge administrative. Au niveau communal également, lorsqu'une entreprise ou un commerce s'installe à Lausanne, ils sont confrontés à un certain nombre de taxes et d'émoluments émanant de différents services de la ville. Il s'avère parfois que la découverte de l'existence de certaines de ces taxes intervient une fois le commerce ouvert. La connaissance en amont de ladite taxe aurait pu permettre auxdits commerçants d'une part de les intégrer dans leur plan de financement et d'autre part peut-être de prendre d'autres décisions stratégiques.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité, en vertu de l'art. 61 du règlement du Conseil communal de Lausanne, d'étudier l'opportunité de réaliser un inventaire des taxes et émoluments incombant aux entreprises, commerces, bars ou restaurants lors de leur arrivée sur le territoire de la Ville de Lausanne en précisant leurs bases légales. Il s'agirait également d'étudier l'opportunité de réduire leur nombre, voire de simplifier leur perception via, par exemple, un guichet unique destiné aux commerçants ou entreprises.

Discussion préalable

**M. Nicolas Tripet (PLR)** : – Il y a quelques semaines, le Secrétariat d'Etat à l'économie publiait un rapport sur le baromètre de la bureaucratie. Cette étude fait état de la surcharge administrative des entreprises, des PME et des commerces. Il en sort que, pour 68 % des

<sup>20</sup>Monitoring de la bureaucratie 2018, LINK Institut, Avril 2019 : [http://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Standortfoerderung/KMU-Politik/Administrative\\_Entlastung/B%C3%BCrokratiemonitor%202018.pdf.download.pdf/FR\\_Schlussbericht\\_B%C3%BCrokratiemonitor\\_mit\\_Anhang.pdf](http://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Standortfoerderung/KMU-Politik/Administrative_Entlastung/B%C3%BCrokratiemonitor%202018.pdf.download.pdf/FR_Schlussbericht_B%C3%BCrokratiemonitor_mit_Anhang.pdf)

<sup>21</sup>Q03 : Quelle est la charge administrative mensuelle de votre entreprise pour s'acquitter de toutes les activités découlant des dispositions légales qui sont imposées par l'Etat ?

petites entreprises, la charge administrative reste trop importante, et c'est même 71 % dans le Canton de Vaud.

Les entreprises sondées étaient aussi invitées à se déterminer sur les éléments qui pourraient être travaillés en priorité, ou qui nécessitent une véritable surcharge administrative. Eh bien, taxes et impôts arrivent en tête de ces rubriques.

Au niveau communal, quand une entreprise ou un commerce s'installent, il y a un certain nombre de factures, taxes et émoluments qui sont perçus par différents services, et les entreprises qui s'installent ont peu de vue d'ensemble sur tout ce qui arrive. Il serait judicieux de leur donner une prévisibilité budgétaire. C'est ainsi que nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité de réaliser un inventaire de toutes ces taxes et émoluments incombant aux différents commerces, et de préciser également leur base légale. Et puis, par la même occasion, on pourrait réfléchir à réduire leur nombre et simplifier leur perception, peut-être par un guichet unique.

En vue de simplifier la bureaucratie, vous m'avez compris, je demande également que l'on envoie ce postulat directement à la Municipalité. Cela fait aussi écho à ce que cet hémicycle souhaite depuis quelques mois et quelques semaines, soit un soutien aux commerces, et que cela ne reste pas vain.

**Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Nicolas Tripet « Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace »**

##### Développement

Vous rêvez d'ouvrir votre propre boutique et vous avez même trouvé le lieu idéal ? Bienvenue alors dans les méandres des autorisations : du dépôt de l'enquête publique à la demande pour poser une toile de tente, en passant par le simple accrochage d'une enseigne, tout est bien listé et règlementé. Ces procédures d'autorisations, bien qu'utiles et parfois nécessaires, engendrent des difficultés d'organisation et de la perte de temps voire d'argent pour les personnes qui développent leur commerce.

Afin d'assurer l'efficacité des procédures administratives et de faciliter la vie des commerçant-e-s, il est nécessaire d'avoir, au sein de l'administration, une personne de contact précise comme référant lors de toute procédure d'autorisation, que ce soit pour l'ouverture, le développement ou pour la transformation d'un commerce. Cette mesure permettrait, de plus, d'établir une meilleure accessibilité au service de la Ville pour tous les commerçant-e-s.

La Ville a besoin de ses commerçant-e-s ; cela participe au dynamisme des quartiers et à rendre les rues animées et conviviales ! Soutenons-les au plus près de leurs besoins.

Ce postulat demande à la Municipalité :

***D'étudier la possibilité d'assigner une personne de contact précise lors de toute procédure d'autorisation de nouveau commerce ou de transformation de celui-ci.***

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR)** : – Il s'agit, dans la même lancée, d'une initiative pour les commerçants. Il s'agit de faciliter les démarches administratives.

Nous avons constaté que, pour les commerces, les personnes étaient souvent perdues dans ces démarches, et elles doivent s'adresser à des personnes différentes dans l'administration. Le postulat demande d'étudier la possibilité d'avoir une personne de référence pour chaque commerçant, et ainsi d'avoir un meilleur suivi, pour perdre moins de temps à trouver la bonne personne. Je demande le renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (V)** : – C'est une question complexe, qui mérite donc un renvoi en commission. Nous pourrions ainsi parler de ce que devrait faire cette personne et quel serait son profil.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je voulais faire une remarque un peu différente. Je le dis d'office, ce n'est pas une critique, mais je trouve que l'idée de M<sup>me</sup> Piron ressemble diablement à celle de M. Tripet. J'aurais plutôt opté pour une réponse commune de la Municipalité dans le cadre d'une procédure unique et simplifiée. Evitons la bureaucratie à ces deux initiatives.

La discussion est close.

**La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) et consorts : « Des horaires d'ouverture des piscines lausannoises à ciel ouvert élargis afin de favoriser l'exercice physique des utilisateurs et utilisatrices de toutes les tranches d'âge ! »**

Développement

Beaucoup de choses ont été mises en place pour favoriser le sport dans l'espace urbain et une bonne condition physique des habitants. Des endroits ont été spécialement aménagés pour faire de l'exercice. Toutefois, ces initiatives visent une tranche de la population relativement jeune et en bonne forme.

La natation est en revanche l'activité physique la plus adaptée à tous et toutes. En effet, la natation permet de se maintenir en forme et de faire de l'exercice à son rythme. Il s'agit sans doute de l'un des sports les plus adaptés à l'évolution de l'âge. Il peut être pratiqué jusqu'à un âge très avancé, car il permet de doser le rythme, d'adapter les mouvements, ainsi que la durée de l'activité selon sa condition physique. L'été est la période de l'année privilégiée pour les personnes des troisième et quatrième âges, qui peuvent ainsi profiter de faire de l'exercice en plein air et d'accéder à une meilleure condition physique de manière peu onéreuse.

Ces personnes privilégient de venir tôt, car le matin est moins animé, surtout en période de vacances scolaires. C'est une tranche horaire plus calme et donc moins stressante. Une ouverture matinale donnerait également la possibilité à celles qui souffrent de la chaleur et des canicules de profiter des heures les plus fraîches de la journée pour faire de l'exercice.

Cela permettrait également à d'autres personnes de venir nager avant d'aller travailler au lieu de se rabattre sur la pause de midi dont les tranches horaires sont particulièrement encombrées.

Pendant la saison d'été, les piscines lausannoises à ciel ouvert ouvrent leurs portes le matin à 9h pour celle de Montchoisi, à 9h30 pour Bellerive par exemple.

Une ouverture une heure plus tôt pour la santé de nos aînés, cela en vaut la peine !

***Il est demandé dans ce postulat d'étudier les possibilités pour que les piscines publiques lausannoises à ciel ouvert ouvrent une heure plus tôt une ou deux fois par semaine pendant la saison d'été, pour le bien-être de toutes et tous.***

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR)** : – Cette initiative est tout à fait différente. On passe aux piscines, qui ont ouvert depuis quelques jours.

Elles ouvrent souvent vers 9 h ou 9 h 30 pour certaines. Si vous allez le matin à la piscine, assez tôt, vous verrez que des personnes âgées aiment venir très tôt, mais elles ont très peu de temps, car, assez rapidement, la piscine devient un espace où il y a du bruit et du chahut. Ces personnes âgées quittent alors les lieux vers 10 h ou 11 h du matin.

En plus, en période de canicule, il est important que les personnes âgées profitent de faire du sport le matin assez tôt, quand il fait encore frais. C'est pourquoi je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'ouvrir les piscines publiques de la Ville de Lausanne une heure plus tôt une ou deux fois par semaine, c'est-à-dire à 8 h ou 8 h 30, pour que ces personnes aient une tranche horaire plus élargie. Je demande également que cet objet soit envoyé directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Des horaires d'ouverture des piscines lausannoises à ciel ouvert élargis afin de favoriser l'exercice physique des utilisateurs et utilisatrices de toutes les tranches d'âge ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR) et consorts : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël**

Développement

Lausanne connaît un beau développement de ses activités avant Noël, avec un marché de Noël qui se dynamise, un Festival Lumières toujours plein d'originalité, mais une ville qui, le dimanche, est morte.

En Suisse, la plupart des grandes villes (Zurich, Berne, Bâle) ont des ouvertures spéciales pour les commerces les dimanches avant Noël, permettant ainsi d'attirer du monde en ville que cela soit dans les commerces, les restaurants ou les marchés de Noël ouverts durant cette période. De plus petites, comme Neuchâtel, Sion, Bienne ou Carouge (GE) ont également



franchi le pas et ont ouvert leurs commerces en décembre 2018. Ne parlons même pas des villes étrangères qui en font un point fort durant les fêtes pour attirer les touristes.

A Lausanne, rien de cela : la ville se vide et le(s) dimanche(s) avant Noël sont bien tristes avec un marché de Noël qui vivote ce jour-là sans attirer une foule nombreuse.

A l'heure d'une augmentation constante du commerce électronique, avec des possibilités sans fin d'acheter aux quatre coins du monde, le commerce local souffre et il est l'heure de l'aider. L'ouverture des commerces de un à trois dimanches avant Noël doit être étudiée sérieusement. Il va de soi que les compensations prévues par la Loi sur le travail pour le travail du dimanche doivent être assurées pour les employé(e)s.

Ces ouvertures permettraient de rendre Lausanne plus attractive d'un point de vue commercial et touristique pendant la période des fêtes.

**Ce postulat demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'ouvrir les commerces lausannois un à trois dimanche(s) avant Noël.**

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Je crois que nous devons avoir ce débat maintenant. Est-ce qu'il faut ouvrir les commerces lausannois quelques dimanches avant Noël ?

Ce n'est pas une posture politique. Nous savons que les commerces ont actuellement de la difficulté à survivre à Lausanne. Il faut voir le chiffre d'affaires des commerces avec une vision beaucoup plus globale. Il y avait un débat avec le directeur de Payot dans le cadre des votations genevoises sur les ouvertures des commerces le dimanche, qui expliquait que le chiffre d'affaires des commerces ne se fait pas forcément sur une semaine, mais qu'il faut le voir de manière beaucoup plus globale, et que le mois avant Noël est extrêmement important et représente parfois deux, voire trois mois de chiffre d'affaires d'un commerce.

Donc, l'ouverture des commerces le dimanche permettrait aussi de les dynamiser. On a un marché de Noël qui se dynamise, mais, malheureusement, le dimanche, à Lausanne, il faut quand même reconnaître que c'est bien mort. Les autres grandes villes – Berne, Zurich et Bâle – ouvrent leurs commerces les quelques dimanches avant Noël.

Nous ne parlons évidemment pas d'une ouverture généralisée des commerces le dimanche, mais bien de quelques dimanches avant Noël. On peut aussi discuter, dans le cadre de ce postulat, de savoir s'il faut garder toutes les nocturnes, mais ce débat doit avoir lieu aujourd'hui pour la sauvegarde des commerces lausannois et pour une dynamisation de ces dimanches morts avant Noël. Cela permettrait aussi d'amener des touristes à Lausanne. Je propose un renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Nous pensons que l'ouverture le dimanche est un sujet dont il faut discuter, puisqu'il faut évidemment considérer les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses. Pour cela, nous devons aller en commission.

La discussion est close.

**La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

## Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa (PLR) et consorts : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle »

### Développement

La ville doit s'adapter à la société et ses nouveaux modes de vie. Les horaires des magasins aussi.

En Suisse, un peu plus de la moitié des cantons (16 sur 26) disposent d'une législation sur les horaires d'ouverture des magasins. Seuls les cantons de Vaud et des Grisons laissent aux communes le soin de légiférer sur cette question. Les 8 cantons restants n'ont jamais eu ou ont aboli tout règlement en la matière, tant au niveau cantonal que communal.

Canton	Horaires en semaine
Appenzell Rhodes-Extérieures	Aucun règlement
Appenzell Rhodes-Intérieures	Aucun règlement
Argovie	Aucun règlement
Berne	6-20h/ Un jour par semaine jusqu'à 22h
Bâle-Campagne	Aucun règlement
Bâle-Ville	6-20h
Fribourg	6-19h
Genève	0-19h/ Jeudi et vendredi jusqu'à 19h30
Glaris	Aucun règlement
Grisons	Règlements communaux
Jura	6-18h30
Lucerne	0-18h30/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Neuchâtel	6-19h
Nidwald	Aucun règlement
Obwald	Aucun règlement
Saint-Gall	6-19h/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Soleure	5-18h30
Schaffhouse	5-22h
Schwytz	Aucun règlement
Tessin	0-19h
Thurgovie	6-22h
Uri	0-18h30/ Un jour par semaine jusqu'à 21h
Valais	0-18h30/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Vaud	Règlements communaux
Zoug	6-19h/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Zurich	0-24h

Les communes des alentours de Lausanne ont déjà presque toutes adapté leurs horaires, comme par exemple Pully, Epalinges et Crissier, et ferment tous les jours à 20h. Ce qui attire évidemment beaucoup de lausannois frontaliers, et prêterite nos commerçants et les emplois de notre ville. Nous constatons que les dépanneurs et autres pronto sont pris d'assaut dès 19h00 dans toute la ville. Une transformation est indispensable, même vitale pour les commerces lausannois.

Parce qu'il n'y a pas que des touristes amateurs de produits de belles montres, mais aussi des consommateurs lausannois qui doivent faire leurs courses quand ils en ont le temps et la possibilité. Parce que les habitants ont des horaires de travail de plus en plus tardifs. Parce que tout le monde, et notamment les plus jeunes, ont désormais pris l'habitude d'acheter sur

internet 24h/24 et 7 jours sur 7. Parce que l'ouverture des commerces en soirée génère de l'activité dans le centre-ville, ce dont Lausanne a grand besoin. Parce que, si l'on ne fait rien, vont se multiplier dans la ville des casiers, dans lesquels les consommateurs iront récupérer leurs courses, à l'heure qu'ils auront eux-mêmes choisie.

Le sujet n'est plus aujourd'hui de savoir si les lausannois pourront faire leurs courses un soir par semaine, mais de savoir s'ils le feront dans un magasin physique, avec des emplois locaux, ou dans des magasins virtuels. Le sujet, c'est de développer et encourager les magasins de proximité, notamment alimentaires, plutôt que de laisser mourir notre centre-ville.

Avec ce projet, nous souhaitons redynamiser le centre-ville, offrir aux habitants la possibilité de faire leurs courses au moins un ou deux soirs par semaine, mais aussi et surtout de soutenir les commerçants de notre ville.

### **Projet de règlement**

Nous proposons la modification de l'article 10 du RHOM (Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins) comme suit (les changements sont soulignés) :

Art. 10. – Les magasins doivent être fermés au plus tard :

- a) à 18 heures le samedi
- b) à 20 heures le jeudi et le vendredi
- c) à 19 heures les autres jours ouvrables.

Les magasins sont fermés les jours de repos public.

Discussion préalable

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses communes jouxtant Lausanne ont fait cette démarche, pour certaines récemment, pour d'autres, depuis un certain temps.

Ce projet de modification du règlement demande l'ouverture des commerces deux soirs par semaine et une heure de plus, ce qui pourrait redynamiser un peu notre centre-ville. Il s'agit aussi d'adapter les horaires à la vie de nos concitoyens, qui travaillent, qui ont de nombreuses choses qui se passent dans leur vie, et qui ont besoin de faire des achats un peu plus tard.

Vous n'êtes pas sans savoir que le e-commerce se développe à vitesse grand V. Nous voulons aussi ne pas voir tout le monde commander en ligne en tout temps. Ce point est important pour valoriser les commerçants et permettre aux gens de se rendre dans les points de vente locaux, avec des emplois ici, à Lausanne. Je vous propose de renvoyer ce projet de règlement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Je propose que cet objet soit renvoyé à la même commission que celle qui traitera du postulat précédent. On pourrait éventuellement faire siéger cette commission un dimanche. (*Rires dans la salle.*)

**M. Claude Calame (EàG)** : – Ma proposition allait dans le même sens, d'autant plus qu'il s'agit, encore une fois, des conditions de travail des vendeuses et des vendeurs.

La discussion est close.

**La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le projet de règlement est renvoyé à une commission.**

La séance est levée à 20 h 05.

## Deuxième partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Aude Billard, Romain Felli, Jean-Daniel Henchoz, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Laura Manzoni, Gianna Marly, Sophie Michaud Gigon, Vincent Mottier, David Raedler, Paola Richard De Paolis, Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : M<sup>me</sup> et MM. Pierre Conscience, Jean-Pascal Gendre, Sandra Pernet.

Membres présents 85

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 3

**Effectif actuel 100**

A 20 h 35, à l'Hôtel de Ville.

## Questions orales

### Question

**M. Mathieu Maillard (PLR)** : – J'ai une question, ou une requête – on verra la réponse. Le 1<sup>er</sup> mai est un jour férié pour la plupart des fonctionnaires de la Ville et du Canton. Il s'avère que le cortège organisé ce jour-là par les syndicats a lieu en fin de journée. J'aimerais savoir s'il ne serait pas possible, sachant que la très grande majorité des participants à ce cortège a congé toute la journée, de faire en sorte que ledit cortège ait lieu durant les heures du bureau, afin que ceux qui fêtent le travail en travaillant ne se retrouvent pas avec une journée rallongée de quarante-cinq minutes, voire d'une heure, avec une ville entièrement bloquée lorsqu'ils sortent du bureau.

### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je vous donnerai une réponse d'ancien secrétaire syndical plutôt que de syndic de Lausanne. Malheureusement, les fonctionnaires communaux qui ont congé le 1<sup>er</sup> mai ne sont pas toujours très nombreux au cortège. Les troupes sont essentiellement composées de travailleurs du secteur privé, raison pour laquelle le défilé du 1<sup>er</sup> mai s'organise en fin d'après-midi.

### Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf. Au cours de la législature, M. Dolivo a posé une question orale par rapport à l'ouverture du Barbare. J'ai ensuite reposé une question oralement par rapport à cette ouverture. Nous avons par la suite déposé une interpellation, et l'entier du Conseil communal a voté une résolution, le 31 mars – ma date était le 31 décembre, mais je l'ai changée au 31 mars – pour que le Barbare soit rouvert non pas de temps en temps, mais tous les jours.

Nous sommes actuellement au mois de mai et c'est toujours fermé ; les travaux n'ont pas eu lieu. Comme nous ne sommes pas ici pour faire tapisserie, nous avons tout de même voté une résolution, et vous ne vous y tenez pas. Quels sont les moyens de recours dont je dispose ? Je fais comment ?

### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – La question de M<sup>me</sup> Messere me donne l'occasion de revenir avec quelques informations au sujet du Barbare, qui nous préoccupe tous.

La semaine dernière, nous avons présenté le choix des futurs exploitants du Barbare en Municipalité. Nous allons communiquer à ce sujet dans quelque temps, le temps de mettre

sur pied un pré-bail qui permettra de couvrir la période sur laquelle nous allons faire les travaux. Au niveau du planning, il est prévu de revenir ici, au Conseil, avec un préavis, qui présentera à la fois le choix de l'exploitant, la programmation prévue, plus l'ensemble des travaux qui seront organisés sur la partie du Barbare. L'idée est que l'ouverture ait lieu en 2020.

Il n'en demeure pas moins qu'il ne suffit pas de rénover le Barbare, mais il faut aussi refaire l'ensemble de l'immeuble, ce qui sera fait dans la foulée de cette rénovation. On a vraiment mis en avant la rénovation du Barbare pour pouvoir être le plus vite possible en exploitation.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je vous remercie, madame Litzistorf, d'être active, mais je ne vous remercie pas d'être aussi lente. Cela fait tout de même plusieurs années – je dis bien des années – que l'ancienne exploitante a indiqué qu'elle cessait l'exploitation de l'établissement, normalement six mois avant la fin de son bail, et le Barbare est, pour l'instant, toujours non exploité. Il n'y a pas un début de rénovation quelques années après. Je vous remercie d'être plus rapide.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Oui, les procédures sont lentes. Je ne crois pas que l'on peut dire que l'administration et le politique sont lents dans l'histoire. Bien entendu, on va rénover l'ensemble de l'immeuble.

Il a d'abord fallu faire le montage financier. Puis on a aussi, comme je l'ai évoqué, imaginé plusieurs scénarios. Quant au devenir de l'ensemble de l'immeuble, on s'est posé des questions avec des expertises pour savoir si l'on pouvait aller sur quelque chose qui ressemble à un hôtel. On a vu qu'au niveau de la faisabilité financière et de la viabilité, c'était plus complexe. Donc, oui, cela prend du temps, mais nous avançons avec des éléments qui nous permettront de rénover cet immeuble de manière sereine. Nous avons aussi choisi l'exploitant de manière sereine, avec le temps que nous avons pris au début du projet, mais qui nous en fera gagner, je l'espère, beaucoup par la suite.

#### Question

**M. Claude Calame (EàG)** : – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand. Elle concerne les cyclistes, et plus particulièrement les pistes cyclables.

Comme vous l'avez constaté, ces deux dernières années, la Ville de Lausanne a entrepris d'étendre son réseau de pistes cyclables, pour l'instant par l'intermédiaire de petits tronçons. Il s'agit aussi de pistes simplement signalées par un marquage spécifique. Or il s'avère qu'en particulier aux heures de pointe, ces pistes, qui sont réservées aux cyclistes, sont de plus en plus empruntées par des deux-roues motorisés. C'est le cas en particulier sur l'avenue de la Gare, vers 17 h, 18 h et 19 h.

Par ailleurs, les cyclistes lausannois et lausannoises se permettent désormais d'emprunter les trottoirs et les allées des parcs réservés aux piétons. Que compte entreprendre la Municipalité à l'égard de cette double infraction au Code de la route mettant en danger les praticiennes et les praticiens de la mobilité douce ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Vous avez raison. La Municipalité, et les différents services et directions impliqués, ainsi que le Corps de police, ont remarqué cette tendance à emprunter les bandes cyclables à tort par des usagers de deux-roues motorisés afin de remonter les files d'arrêt. Si le comportement des cyclistes, qui, pour leur part, empruntent les trottoirs, n'est en soi pas lié à cette infraction commise par les deux-roues motorisés, il n'en reste pas moins qu'ils font également l'objet d'une attention équivalente de la part du Corps de police. C'est pourquoi, en 2020, autant le comportement général des cyclistes que les déplacements en milieu urbain des deux-roues motorisés seront des thématiques de campagne spécifique. En attendant, des contrôles de circulation ciblés seront effectués à Lausanne, afin de limiter les excès dans ce domaine.

Question

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Il y a à peu près une semaine, on apprenait dans les journaux qu’il serait possible – mais il semblerait que l’affaire se dégonfle – qu’il y ait eu des fraudes au niveau des enveloppes électorales. Je n’ai jamais eu de doute sur le personnel qui s’occupe de cela, néanmoins, pour qu’il ne puisse jamais y avoir de doute sur le choix des électeurs, la Municipalité a-t-elle pris des mesures, ou n’y a-t-il pas besoin de prendre des mesures, pour protéger la confidentialité et le résultat des élections, qui sont généralement, comme la semaine dernière, garantis ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – C’est dommage que vous ne m’ayez pas envoyé la question, car j’aurais pu vous préparer une réponse complète. Nous nous sommes assurés auprès du bureau des élections du Secrétariat municipal, qui assure la conduite des élections, de l’ensemble des mesures en place et de processus de protection des urnes. Effectivement, nous pouvons garantir que le système électoral lausannois fonctionne de manière tout à fait correcte et satisfaisante, sans risque de fraude. On ne peut évidemment jamais totalement l’écarter – nulle part –, mais des affaires telles que celle révélée à Genève ne pourraient pas se produire ici.

Question

**M<sup>me</sup> Karine Roch (V) :** – Ma question s’adresse à M<sup>me</sup> Litzistorf. Elle concerne le quartier de Sévelin. Depuis la fin des travaux de construction des nouveaux bâtiments, N<sup>os</sup> 8 et 14, donc depuis janvier, on constate qu’il y a une file de voitures garées devant la grande façade qui augmente de semaine en semaine. Il me semblait qu’il y en avait une quarantaine, et j’en ai compté 54 garées en épi le long de cette façade. J’aimerais savoir jusqu’à quand cette situation perdurera, car c’est apparemment un bon plan, qui passe de bouche à oreille. C’est donc un parking libre.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Effectivement, quand nous sommes allés inaugurer ces bâtiments il y a quelques jours, j’ai vu cette colonne de voitures parkées à la sauvache, si on peut le dire ainsi. Je me suis dit que c’était lié à l’inauguration.

Suite à votre question, nous avons regardé auprès de nos services, notamment auprès du Service du logement et des gérances, qui est dans ma direction, qui a effectivement constaté la même chose que vous. Il s’appête à agir, avec les autres services compétents dans le domaine, pour éviter ce parking sauvage. Comme vous le dites, on sent très bien qu’ils se sont passablement bien passé le mot.

De plus, à titre d’information, nous avons mis au budget du Service du logement et des gérances un montant significatif pour réaménager ces pieds d’immeubles. Ceci sera fait en 2020.

Question

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Ma question s’adresse au municipal Payot, une nouvelle fois sur le 1<sup>er</sup> mai.

Cela n’a échappé à personne, cette année, le 1<sup>er</sup> mai est tombé un mercredi. La conséquence un peu étonnante, c’est qu’en compensation de cette demi-journée de « perdue », le 29 mai a également été donné comme congé le matin, ce qui provoque évidemment des soucis d’organisation pour la garde des enfants, voire des dépenses de garde. Ma question est toute simple. Si par hasard le 1<sup>er</sup> mai tombe un samedi, est-ce qu’il sera compensé un autre jour, si c’est une année comme celle-ci ?



#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – En vertu de la Loi sur l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud, le conseil d'établissements a la compétence de désigner deux demi-journées de congé par année. A Lausanne, en général, c'est le 1<sup>er</sup> mai, notamment parce que, même si les écoles peuvent ouvrir, elles sont privées d'une série de professionnels qui, eux, ont congé du fait de leur statut communal.

La situation en 2019 était différente, puisqu'il n'y avait qu'une demi-journée attribuée. Du coup, le conseil d'établissements avait la liberté d'octroyer une demi-journée supplémentaire. Dans l'hypothèse où ce serait une journée complète qui serait à disposition, parce que le 1<sup>er</sup> mai se trouverait être un dimanche, le conseil d'établissements aurait la liberté, mais non l'obligation, de désigner deux demi-journées de congé.

#### Question

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – C'est une question pour M. le municipal Tosato. Le Canton de Vaud a pris la décision de ne pas renvoyer des requérants d'asile, et ceci malgré les accords de Dublin. Pourriez-vous nous informer, pour les requérants qui se trouvent sur le territoire de Lausanne, du mode de collaboration entre les services du Canton et de la Ville pour fournir des services et des prestations à ces requérants d'asile ? Qui fait quoi, comment et quand ? Qui a défini ce mode de collaboration et quels sont les coûts, s'il y a coût, de ces activités pour la Ville ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Dans le cas que vous citez, il s'agit des requérants d'asile dits « cas Dublin », qui ne sont, à juste titre, pas renvoyés par le Canton, très souvent pour des motifs humanitaires, familiaux ou médicaux.

Dans la mesure où ils ne sont pas renvoyés, ils sont entièrement à charge du Canton, qui les paie par l'enveloppe d'intégration qu'il reçoit de la Confédération. C'est l'EVAM qui a la charge de distribution de cette aide, et il n'y a absolument aucune mission de la part de la Commune dans cette prise en charge des cas dits de Dublin.

#### **Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir »**

#### Développement

En août 2012, l'ensemble des habitants des immeubles 22 à 30 de l'avenue Druey recevaient la notification de la résiliation de leurs baux, avec un délai inférieur à un an pour quitter leurs logements. Commençaient alors une longue bataille en justice pour obtenir que la rénovation prévue se limite à ce qui était réellement nécessaire, et pour permettre aux locataires qui le souhaitaient de conserver leur logement à la fin des travaux. La Ville, soutenue par le Conseil communal (résolution du 25 septembre 2012), était intervenue pour proposer, notamment, des solutions de relogement temporaire pendant le chantier.

Dans ce qui est malheureusement devenu une saga judiciaire, les épisodes ne se comptent plus. Après une première décision du tribunal des baux en 2015, favorable aux locataires, et annulant les résiliations, la cour d'appel civile du Tribunal cantonal, après avoir proposé une conciliation refusée par le propriétaire, a statué en 2018 en confirmant la position du propriétaire, tout en étendant à juillet 2019 le délai fixé pour le départ des locataires. Tout récemment, enfin, le Tribunal fédéral a confirmé cette position, sans modifier ce dernier délai, qui est donc extrêmement proche.

En parallèle, il n'a pas fallu moins de trois tentatives pour que le propriétaire obtienne un permis de construire pour son projet, consistant finalement à rénover les appartements sans

les transformer (contrairement à son Intention Initiale), et à réaliser une dizaine de lofts dans les combles. L'autorisation est aujourd'hui en vigueur.

Pendant ces sept années, tout entretien de ces immeubles anciens a été totalement suspendu. Les logements devenant vides du fait des mouvements naturels ont été reloués avec des baux à durée déterminée et des loyers très fortement augmentés à des locataires précaires, peu susceptibles de contester quoi que ce soit. Certains appartements ont été reloués meublés, parfois à la chambre. Certains baux à échéance fixe ont été prolongés jusqu'en mars 2020, ce qui laisse imaginer que les travaux ne démarreront pas cette année.

Dès 2012, les locataires des immeubles de l'av. Druey 22-30 se sont constitué en une association. Ils sont aujourd'hui encore une trentaine, sur les cinquante logements, à avoir subi la procédure et ses aléas depuis ses débuts, et parmi eux se trouvent des familles avec enfants en bas âge, des personnes âgées. Formellement, le jugement rendu par le Tribunal fédéral leur donne, aujourd'hui, moins de deux mois pour organiser leur départ et donc se reloger, alors que la pénurie est encore très forte pour les logements du même type à Lausanne.

Finalement, tout ceci ne dit encore rien de l'immense perte pour la vie du quartier et pour la cohésion sociale que constitue un projet tel que celui dont il est question. Bien avant les résiliations de 2012, les locataires formaient déjà une petite communauté, diverse et solidaire. Nul doute qu'une politique pour des quartiers vivants et agréables à vivre n'est envisageable qu'en garantissant aux habitants de la stabilité, celle qui rend possible l'établissement de vraies relations sociales.

Face à cette situation humainement inacceptable, il est impératif que la Ville s'engage aux côtés de ses habitants par tous les moyens possibles. Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est l'appréciation de la Municipalité quant aux rénovations de logements anciens et relevant des catégories à forte pénurie, lorsqu'elles sont assorties de la résiliation de tous les baux ?
- A quelles conditions précises s'agissant des loyers le permis de construire a-t-il été donné en 2018 ?
- N'était-il pas possible, en vertu du droit cantonal, d'assortir le permis de construire d'une obligation de ne pas résilier tes baux ?
- La Municipalité va-t-elle mobiliser ses services et le parc de logements dont elle assure la gérance pour faciliter le relogement des locataires forcés de partir ?
- Quelle appréciation la Municipalité porte-t-elle sur la relocation systématique de logements avec des baux à durée déterminée, parfois meublés, dans ce type de cas ? Ces relocations sont-elles conformes à la nouvelle loi cantonale sur la protection et la préservation du parc locatif (LPPPL) ? Qu'en est-il lorsque ces relocations sont effectuées à la chambre et pas pour les appartements entiers, via une gérance de façade ?
- La Municipalité peut-elle confirmer que certains baux à durée déterminée ont été prolongés jusqu'en mars 2020?
- Les travaux sont-ils prêts à démarrer immédiatement ? Leur commencement peut-il être retardé ?
- La Municipalité peut-elle intervenir pour le maintien des locataires dans les logements ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

## Discussion

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Je vais essayer de me conformer à vos injonctions de brièveté.

Je crois que tout le monde a lu le texte. Par ailleurs, le dossier des bâtiments de l'avenue Druey 22 à 30 est, je crois, connu de ce Conseil. Nous avons déjà eu à le traiter en 2012, lorsque le propriétaire avait, de manière brutale et subite, résilié l'ensemble des baux des cinquante appartements. Il s'en est suivi ce qu'on peut qualifier de saga judiciaire, puisqu'il a fallu pas moins de trois essais du côté du droit public pour que le propriétaire obtienne son permis de construire. La Municipalité a commencé par en refuser deux. Le troisième a été accordé parce que le propriétaire s'était conformé aux injonctions municipales, et donc il n'y avait pas d'autre possibilité que de l'accorder, mais avec un certain nombre de garanties offertes et de conditions que nous aurons l'occasion de traiter tout à l'heure.

Du côté du droit du bail, la procédure s'est poursuivie devant différentes instances, que je ne vais pas énumérer ici. L'an passé, c'est la Cour d'appel civil, dernière instance cantonale, qui s'est prononcée en faveur du propriétaire, confirmant la résiliation des baux et accordant, à l'époque, un délai relativement large de plus d'une année. Quand vous n'avez plus qu'une année pour vous reloger à Lausanne, cela reste une sacrée épée de Damoclès, mais, du point de vue de ce qu'un tribunal fait usuellement, c'était encore dans les pratiques favorables.

En revanche, après cette décision, lorsque le Tribunal fédéral, saisi par les locataires, s'est prononcé, au milieu du mois de mai, il n'a pas modifié ce délai et conserve la même date d'échéance pour ces baux, qui est au 5 juillet. Pour les occupants d'une trentaine de logements, qui sont des rescapés depuis 2012 – les autres logements ont subi ou connu les fluctuations naturelles dans ce genre de cas, probablement encore renforcées par l'insécurité inhérente à la situation –, cela signifie moins de deux mois pour se reloger – on parlait avant d'un peu plus d'une année –, s'il en va exactement comme le souhaite le Tribunal fédéral, et possiblement le propriétaire, en tout cas d'après les premières informations qui ont été données.

Evidemment, cette situation ne peut laisser personne indifférent. C'est la raison pour laquelle il m'a semblé utile de porter le débat devant notre Conseil communal, pour demander à la Municipalité une appréciation, des informations sur un certain nombre de points, et l'interroger sur sa disposition à agir de manière concrète pour ces personnes qui se retrouvent dans une situation d'extrême précarité.

## Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – En guise de préambule, comme l'a noté M. Gaillard, il est vrai qu'on est face à une saga, comme de nombreuses autres dont nous aurons l'occasion d'en parler ce soir, qui ne laisse personne indifférent. Cela touche le cœur de populations sensibles, avec des pratiques que nous allons évoquer, voire dénoncer ce soir.

Pour répondre à la première question, face à ce type d'agissements inacceptables, la Municipalité ne reste pas inactive. Pleinement concernée et combative, il y a quelques années, la Municipalité, sous la houlette de notre actuel syndic, M. Grégoire Junod – puisqu'il était en charge du Service du logement et des gérances –, s'est battue, et se bat juridiquement depuis 2013 sur ce dossier, sous l'angle du droit public.

Ce dossier de rénovations lourdes est assujéti à deux lois de droit public, soit la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) et, à l'époque, la Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR), avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL).

Comme cela a été dit, la Municipalité a refusé deux fois le permis de construire au propriétaire, M. Philippe Débaz, en 2014 et 2016, et, à chaque fois, le propriétaire a recouru devant la Cour de droit administratif et public (CDAP). Dans le cadre de ces démarches, la

Ville a obtenu des adaptations et des projets successifs. Cependant, le propriétaire n'a jamais définitivement accepté de faire des travaux de façon échelonnée afin de préserver les locataires. Comme je l'ai dit en préambule, cette saga juridique, et les comportements qui sont décrits ici, la font furieusement ressembler à d'autres dossiers – un petit clin d'œil à la Rouvraie. Tous les moyens juridiques à disposition de la Municipalité ont été exercés. Par ailleurs, toute tentative de la Commune d'évoquer la situation des locataires dans nos déterminations a suscité des réactions très vives de l'avocat du propriétaire auprès de la CDAP fondées sur la primauté du droit fédéral du bail.

Pour répondre à la deuxième question, la rénovation et la transformation des cinquante logements concernés ont été autorisées moyennant un contrôle des loyers d'une durée de cinq ans, à compter de leur première mise en location après travaux. Le prix de location moyen ne doit pas excéder les 199 francs nets le mètre carré par an, c'est-à-dire sans les frais de chauffage et d'eau chaude, ni les taxes d'épuration et d'évacuation des déchets. En effet, la modification des loyers suite à la rénovation et transformation de logements loués entre dans le cadre de la LPPPL, ex-LDTR.

En sus de ces logements, la création de dix lofts a été autorisée dans les surcombles. S'agissant d'une nouvelle construction, ceux-ci ne pouvaient être soumis à la LPPPL, et sont donc libres de tout contrôle administratif.

Pour répondre à la troisième question, cette possibilité n'existe malheureusement pas. En effet, en tant que collectivité publique, la Commune ne dispose d'aucune compétence s'agissant du droit privé du bail. Elle ne peut donc pas intervenir dans les procédures judiciaires qui opposent bailleur et locataires. De la même manière, une charge au permis de construire ne peut concerner que l'application du droit public, et non celle du droit privé. Ainsi, dans le cas présent, il ne nous est pas possible d'inscrire une charge au permis impliquant prohibition de résilier les contrats de bail.

Pour répondre à la quatrième question, nous avons effectivement la possibilité d'attribuer de façon prioritaire des logements lorsque des demandeurs sont en situation délicate, comme un bail résilié. Nous traiterons les demandes de relogement et les autres situations similaires qui nous parviennent sous cet angle dans le cadre des disponibilités – on a fait des clin d'œil à d'autres cas similaires. Et oui, bien entendu, les services de la Ville, et plus particulièrement le Service du logement et des gérances sera mobilisé. Ce cas de figure est d'ailleurs prévu dans les directives d'attribution des logements de tout parc immobilier sous gestion du Service du logement et des gérances. Vous pourrez regarder l'article 12, alinéa 2, qui montre que la Municipalité peut faciliter la relocation de locataires.

Pour répondre à la cinquième question, la relocation d'un logement en logement meublé avec service implique un changement d'affectation, notamment si cette situation perdure. Dès lors, ce changement nécessite une autorisation LPPPL. Dans le cas présent, plusieurs circonstances doivent être analysées pour confirmer l'application de la LPPPL : la notion de meublé avec service complémentaire, le loyer au regard du loyer initial et la durée. Si la location sous forme de meublé avec service devait perdurer dans le temps, par exemple parce que les travaux de rénovation ne sont pas engagés, la Commune agira pour rappeler au propriétaire son obligation de se conformer à la LPPPL. Une location à chambre pourrait également être soumise à autorisation, en examinant également l'ensemble des circonstances.

Pour répondre à la sixième question, à ce jour, la Municipalité ne dispose pas d'information à ce sujet.

Pour répondre à la septième question, le permis de construire, qui n'a pas fait l'objet de recours, est aujourd'hui entré en force, et ainsi, d'un strict point de vue légal, les travaux peuvent commencer immédiatement.

Pour répondre à la huitième question, le maintien ou non des locataires est mentionné dans les jugements du Tribunal cantonal ou du Tribunal fédéral relatifs aux baux à loyer, mais,

pour l'instant, nous ne disposons pas de ces éléments. Pour terminer sur l'ensemble de ces questions, lors de la législature précédente, comme je l'ai évoqué, sous la houlette de notre actuel syndic, les habitants de Druey 22-30 ont été reçus et accompagnés dans leur démarche – en tout cas reçus ; on a eu pas mal d'interactions avec eux la législature précédente. Cette législature, nous les avons également reçus une fois ; nous les recevons ce lundi avec le syndic. Nous aurons la possibilité d'avoir plus d'éléments évoqués dans l'interpellation de M. Gaillard avec ce qu'ils auront à nous apporter également comme nouvelles informations que nous n'aurions pas en notre possession actuellement.

La discussion est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Me conformant à vos injonctions pour raccourcir les débats, je vous informe déjà du dépôt d'une résolution.

Je réagis aux réponses données, pour lesquelles je remercie la Municipalité et M<sup>me</sup> la municipale Litzistorf. Malheureusement, on ne peut que constater que, dans ce dossier, dès le départ – dès 2012 –, la logique de profit et de rentabilité a primé le droit au logement, a primé le droit à une vie correcte, à une forme de stabilité, que ce soit pour des familles, pour des personnes seules ou pour des personnes âgées. Il n'y a eu de toute évidence aucune bonne volonté de la part du propriétaire, par exemple pour échelonner les travaux.

A ma connaissance, selon les éléments du dossier auxquels j'ai pu avoir accès, il n'a jamais été démontré de manière convaincante par le propriétaire qu'une rénovation échelonnée, permettant de conserver les gens dans les logements ou de les faire revenir dans leur logement après une période à l'extérieur, était impossible. Jamais cela n'a été démontré, précisément parce que le propriétaire a estimé ne pas avoir besoin de faire montre de cette bonne volonté, puisque, comme l'a bien expliqué M<sup>me</sup> Litzistorf, il est protégé en cela par un droit du bail exclusivement fédéral et, il faut bien le dire, relativement favorable aux propriétaires, même dans les zones à pénurie, même dans les villes comme la nôtre, où je n'ai pas besoin de vous expliquer que lorsqu'on a un logement dans un immeuble ancien de ce type, de se reloger à des conditions similaires et acceptables, et tout simplement payables, est strictement impossible sans au moins une partie d'appui de la collectivité.

J'aimerais que l'on garde cet exemple en tête, aussi pour de futurs débats, qu'ils se passent dans cet hémicycle ou ailleurs, lorsque l'on craint que le droit du bail ou que les lois cantonales, comme la LPPPL – il en existe des similaires dans d'autres cantons –, deviennent trop défavorables aux propriétaires. N'oublions pas qu'il y a malheureusement ce genre de cas, dans lequel aucune ouverture n'est démontrée du côté du propriétaire. Pour protéger la partie faible que sont clairement les locataires, comme dans le cas de la Rouvraie, il n'y a que la loi qui puisse nous aider et pas, comme on entend parfois le dire, le partenariat, le dialogue ou la conciliation.

M<sup>me</sup> Litzistorf l'a dit à mots couverts, mais je vais le dire de manière plus franche, parce que les locataires le savent, la médiation, ou la contribution de la Ville à la recherche d'un accord, a été refusée depuis le départ, ou en tout cas prise avec beaucoup de dédain et de hauteur dans cette affaire. Il n'en va pas très différemment dans l'affaire de la Rouvraie, dont nous aurons à traiter bientôt, puisque j'ai entendu dire que les pétitionnaires venaient d'être entendus par la commission, et c'est absolument navrant. Dans ces conditions, cette résolution me semble un strict minimum.

Il me semble absolument nécessaire que la Municipalité déploie tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux locataires de rester dans leurs logements. Les options qui se présentent sont relativement nombreuses. Le permis de construire est légalement exécutoire, je l'ai bien entendu. C'était d'ailleurs également l'information dont nous disposions. En revanche, après une année de procédure au Tribunal fédéral, suivant elle-même de plus d'une année de procédure à la Cour inférieure, il est peu probable que les travaux soient prêts à démarrer du jour au lendemain. Il faut peut-être utiliser cet interstice pour contraindre, d'une manière ou d'une autre, le propriétaire, ou en tout cas l'encourager fortement à faire preuve d'un peu d'ouverture et – je m'excuse de dire ici un gros mot – d'un peu d'humanité pour

des gens qui sont dans ces logements depuis très longtemps, qui sont sur le ballant depuis des années, et qui sont victimes aujourd'hui du calendrier judiciaire, car ils n'ont qu'un mois et demi, théoriquement, pour quitter leur logement.

Subsidiairement, il est très important que la Municipalité mobilise le parc dont elle a la gestion, qui n'est pas uniquement celui dont elle est propriétaire, pour favoriser le relogement de ces personnes à des conditions acceptables – c'est évidemment, en droit, une notion juridique indéterminée, mais je crois que vous suivez l'esprit. L'idée est que la garantie du rendement de ces investissements, ou l'augmentation de la profitabilité par l'acquéreur d'un immeuble historique au centre-ville de Lausanne ne se traduise pas principalement, voire uniquement, par l'augmentation pour quelques locataires, qui n'en demandaient pas tant, de la charge du loyer sur leur revenu mensuel. C'est bien ce que j'entends par acceptable, soit autant que possible des conditions similaires, et surtout payables par rapport à leur budget mensuel.

J'ai encore une question complémentaire à la Municipalité. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Selon nos informations, qui valent ce qu'elles valent, mais qui viennent tout de même de sources relativement proches du dossier, si j'ose dire, s'agissant de voisins, il y a bien eu des locations à durée déterminée, il y a bien eu des locations d'appartements meublés, et il y a bien eu des locations d'appartements par chambre. Est-ce que la Municipalité va, de manière concrète, entreprendre des mesures d'instruction, de recherche ou d'enquête pour déterminer, également sur la situation passée, et pas seulement sur ce qui est le cas aujourd'hui, et peut-être qu'il y a déjà des choses qui bougent maintenant avec cette décision du Tribunal fédéral, pour voir si ce propriétaire a par ailleurs violé des dispositions légales applicables ? Sur ce point, je ne suis pas sûr d'avoir compris l'intention de la Municipalité.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour permettre aux locataires de l'avenue Druey 22-30 de rester dans leurs logements et subsidiairement pour favoriser leur relogement à des conditions acceptables.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Monsieur l'interpellateur, je croyais avoir été claire dans ma réponse : oui, si d'aventure il y a eu ne serait-ce qu'une égratignure de la LPPPL par rapport aux éléments que vous évoquez, bien entendu, nous interviendrons.

Par rapport à la question de savoir s'il y a eu des appartements loués avec des baux à durée déterminée, il semblerait que, dans toutes ces affaires – on fait des liens ce soir avec la Rouvraie parce qu'on vient d'avoir la séance de la commission des pétitions –, les gens qui sont en fragilité, qui paniquent et qui ont la possibilité de partir, partent. Il a vraisemblablement fait des contrats de bail à durée déterminée. Par contre, nous ne sommes pas au courant pour les chambres et les meublés. On se propose, avec le syndic, de regarder directement avec les habitants sur place, qui ont une capacité d'observation que nous n'avons pas pour agir de manière plus forte et rapidement pour la suite.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – C'est bien sûr avec tristesse et déception que le groupe Ensemble à Gauche a pris acte du jugement du Tribunal fédéral, qui tranche cette affaire relativement unilatéralement en faveur des propriétaires.

J'aimerais rappeler qu'Ensemble à Gauche avait déjà alerté la Municipalité par une interpellation urgente le 25 septembre 2012, intitulée « Les locataires de l'immeuble sis à l'avenue Druey 22-30 bientôt à la rue ? » Comme l'a rappelé M. Gaillard, c'est une histoire qui dure. Il se trouve qu'aujourd'hui, en 2019, le 21 mai, ils vont se retrouver à la rue à la fin d'une bien triste histoire et d'une bien triste saga judiciaire, pour reprendre les mots de M. Gaillard.

Comme celui-ci l'a rappelé, on constate à nouveau cette faiblesse du droit du bail et de la défense du locataire face à certaines interventions des propriétaires, notamment pour le cas



présent, que l'on peut qualifier de rénovation abusive. Je devrais préciser ce terme. En 2016, j'ai mené, pour le compte de l'IDHEAP, une enquête sur l'utilisation des subsides énergétiques par certains propriétaires fonciers, enquête qui nous avait partiellement entraînés sur les terres lausannoises. Nous avons réalisé des entretiens particulièrement avec une grande gérance à Lausanne, qui nous avait déclaré sans aucune honte, sans aucune forme de cachotterie que les rénovations lourdes pour lesquelles ils demandaient notamment des subsides énergétiques cantonaux et fédéraux leur servaient avant tout à renouveler le parc de locataires, avec des rénovations luxueuses permettant de monter massivement le prix des loyers et d'attirer, par la suite, des locataires plus fournis en pécule. Ces types de rénovations ne sont absolument pas empêchés ou découragés par le droit fédéral du bail.

On doit remercier le Canton de Vaud, et également le Canton de Genève, qui connaît une loi comparable, d'avoir un dispositif légal, dans le cas présent la LDTR, qui fournit une certaine protection pour ce qui est de certaines catégories de loyer. On voit malgré tout que cette protection n'est pas assez efficace pour protéger les locataires dans toutes les situations, et c'est bien le drame dans le cas mentionné de l'immeuble de Druey.

Je tiens à remercier M. Gaillard pour son interpellation, qui pose des questions judicieuses. Bien sûr, nous soutiendrons sa résolution avec toute notre force, qui me semble humaine – je crois qu'il l'a dit lui-même. Cette résolution est humaine, mais elle pose aussi, à mon sens, une question qui pourrait apparaître comme naïve : M. Gaillard demande un geste humain. On pourrait être étonné qu'il ne s'agisse pas d'une obligation qui incombe au propriétaire, soit que dans le cas de rénovations pareilles, qui impliquent la rupture en masse de baux, les propriétaires n'aient aucune obligation en ce qui concerne la possibilité de retrouver un logement pour les locataires ainsi lésés. Je me demande, et c'est une question que j'adresse à la Municipalité, s'il n'y a pas de voie légale à exploiter en ce sens, que ce soit pour les autorités publiques, ou pour les plaignants.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – A Lausanne, cela devient très difficile d'être propriétaire. Je décline mes intérêts : je suis propriétaire d'immeubles, mais je ne suis pas adjudicataire de quelconques travaux à Druey, et je ne connais pas non plus le propriétaire.

Il faut savoir que, selon la nature des travaux, que je ne connais pas non plus, c'est très difficile pour les locataires de rester en place durant les travaux et de loger dans leur appartement. Des ouvriers viennent à peu près n'importe quand, et vous avez de la poussière un peu partout. C'est vrai qu'il est possible de le faire, mais c'est très compliqué pour le locataire.

Au début, les employés sont très bien accueillis, c'est le petit café le matin et le petit bonjour sympa, mais plus les travaux durent, plus les ouvriers deviennent indésirables. On sait que les rénovations réservent toujours des surprises, surtout lorsqu'elles concernent les colonnes de chute, ou s'il y a de la colle de carrelage amiantée ; tout est alors remis en question.

Il est vrai que je ne connais pas non plus le type de négociation que la Ville a entrepris avec le propriétaire, mais nous, quand on avait plusieurs mandats adjugés sur un lot d'immeubles, il arrivait fort souvent qu'un de ces immeubles fût vidé de ses locataires, il était rénové et, ensuite, on passait à l'autre immeuble. Les locataires étaient transférés dans l'immeuble qui venait d'être refait.

C'est un sujet très délicat pour les locataires qui sont en place. Mais je comprends également le propriétaire qui, lui, désire entretenir son immeuble et le valoriser en même temps. Il est clair que je soutiendrai la résolution de mon collègue Gaillard, parce que, pour moi, elle coule de source. Maintenant, c'est un travail que la Municipalité doit entreprendre avec le propriétaire.

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Je renonce.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – C'est vrai que perdre son logement c'est absolument dramatique, et c'est toujours bienvenu quand on trouve une solution.

En préambule, je suis locataire, et il y a actuellement des travaux extrêmement lourds dans les communs de mon immeuble. Cela fait vingt-deux ans que j'y habite, et il n'a pas été rénové depuis 1972. C'était donc inéluctable. On a la possibilité de rester dans l'immeuble, malgré le bruit et la poussière évidente.

Je suis locataire, mais je suis aussi propriétaire de deux appartements, que j'ai rénovés moi-même ; j'ai évidemment augmenté le loyer, et heureusement, parce qu'il fallait que je rentre dans mes frais, et cela a créé un peu de valeur.

De toute façon, les rénovations des logements sont inéluctables, et il faut supporter les rénovations lourdes. Ce que disait M. Gaudard est tout à fait pertinent, à savoir qu'au début, quand on croise les ouvriers, on leur dit bonjour et on essaie de leur demander comment ils vont, on discute un peu avec et, deux mois plus tard, on est content de voir leurs talons.

La Commune peut difficilement faire plus que ce qu'elle fait actuellement. Il serait faux de croire que Commune n'en a rien à faire ; elle s'active très concrètement et elle met tout en œuvre pour faire ce qu'il faut, ce qu'on peut faire en tant que commune. C'est surtout de la médiation, mais, au niveau légal, on est dépendant des lois cantonales et, même si on ne délivre pas un permis de construire pour certaines raisons, on peut être de toute façon très facilement débouté par le Tribunal cantonal. In fine, les locataires, à partir du moment où le propriétaire a décidé qu'ils doivent partir, même si cela dure quatre ans, ils devront le faire.

Je trouve très risqué de la part des communes de laisser penser qu'éventuellement, il y aurait une possibilité parce qu'elles interviennent. La Commune peut reporter le délai de fin de bail, mais elle n'est pas toute puissante, ce n'est pas elle qui décide dans ce cas. Il y a le droit du bail, il y a des tribunaux, et chaque non vous rapproche du oui. A la fin, ce sont eux qui ont le dernier mot. C'est pourquoi cette résolution me paraît très curieuse, parce que la Commune fait déjà largement le nécessaire. En même temps, elle fait face à des lois, qui ne lui donneront pas raison jusqu'au bout. Cette résolution est donc superflue, parce que le travail est déjà accompli.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Concernant cette résolution – je ne peux pas parler pour mon groupe, mais je pense que beaucoup seront de mon avis –, on peut suivre la deuxième partie, donc pour favoriser le relogement à des conditions acceptables. Cela entre entièrement dans les prérogatives de la Ville.

Cela me permet d'ailleurs de poser une question supplémentaire à M<sup>me</sup> Litzistorf. Finalement, la menace était pendante depuis sept ans, donc depuis la première résiliation de bail ; la Ville savait que, malgré l'épuisement des moyens publics qu'elle utilisait, face à un propriétaire qui voulait construire, et qui a le droit de construire, une fois ou l'autre, il arriverait à ses fins. J'aimerais savoir comment la Ville s'organise dans ces situations pour faire face à une éventuelle surcharge de cas de relogement, ou à des cas difficiles dus à une procédure dont l'issue est inévitable dès le début, du moment que le propriétaire est disposé à y mettre du temps.

La première partie de la résolution me laisse très sceptique. A mes yeux, elle invalide cette résolution, d'abord pour ce qu'a dit M<sup>me</sup> Messere, à savoir que, finalement, on fait vivre de faux espoirs aux locataires. Il y aura bien un moment où les moyens que la Ville peut utiliser cesseront et la construction aura lieu.

Mais elle me laisse aussi sceptique parce que, finalement, on demande, de façon unilatérale, au Conseil communal de se substituer à un avis du Tribunal fédéral, qui a tout de même eu le temps d'étudier le dossier, et qui a un caractère absolutiste. On ne cherche pas à négocier un délai ou à restituer un délai pour permettre aux gens de partir, on demande à ce qu'ils restent dans leur logement, ce qui me semble excessif au vu de cet arrêt du Tribunal fédéral. Donc, à cause de cette première partie, à cause de son côté absolu, je refuserai cette résolution, et je pense qu'une grande partie du groupe PLR fera de même.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – Tout d'abord, je remercie notre collègue Benoît Gaillard pour son interpellation, que j'ai cosignée. Concernant la discussion, opposer de manière

systematique propriétaire et locataire n'est pas forcément l'objet ici. Il y a de nombreux exemples, y compris en Ville de Lausanne, de réalisations gagnant-gagnant, où des locataires voient leurs conditions de vie améliorées et les propriétaires l'état de leurs biens pérennisé.

Quant à la résolution, je voulais aussi partager deux réflexions. Pour faire écho à la précédente intervention de Matthieu Carrel, effectivement, engager la Municipalité à mettre tout en œuvre me semble aussi problématique d'un autre point de vue, celui des locataires. Souhaitent-ils vraiment rester dans ces logements, vu les conditions qui leur sont opposées actuellement, à savoir qu'il y a tout de même des logements vétustes que la plupart des locataires actuels souhaiteraient eux-mêmes pouvoir rénover ? Ils ne sont pas contre le principe de la rénovation. Cela reviendrait à prolonger la situation de guérilla avec leur propriétaire, qui est tout de même éprouvante pour la plupart d'entre eux. Et puis, comme l'a dit Matthieu Carrel, il y a l'arrêt du Tribunal fédéral, qui leur est fortement défavorable.

J'ai une suggestion, qui ne serait pas forcément d'écarter la résolution, mais de la compléter en demandant que la Municipalité mette tout en œuvre pour permettre aux locataires de rester dans leur logement jusqu'au printemps 2020. Cela permettrait d'une part de bénéficier d'un délai au-delà du 5 juillet, qui est effectivement peu réaliste ; ce serait un entre-deux.

J'ai une deuxième question, pour le surplus, qui s'adresse à la Municipalité. Dans le pire des cas, dans quelle mesure le Corps de police pourrait être appelé à intervenir pour faire appliquer le droit accordé au propriétaire ? Je suis conscient que c'est une question délicate, mais je ne sais pas si la Municipalité peut également s'exprimer sur ce point.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je me rallie à l'exposé de M. Carrel, notamment ce qu'il a dit concernant la résolution, plus précisément la première partie ; je ne la soutiendrai pas. Par contre, la deuxième partie est effectivement acceptable. Donc, en l'état, je refuserai la résolution.

J'aimerais tout de même faire un petit complément. Apparemment, tout le monde a peur de prononcer certains mots. Nous sommes ici dans une assemblée avec une forte majorité de gauche. Je suppose que c'est pour cela qu'il y a une certaine hésitation à prononcer les mots « propriété privée ». Je rappelle que ces différences classiques entre la gauche et la droite s'inspirent de cette notion et de ces contraires. Dans le cas présent, le Tribunal fédéral a pris la position, dans sa pesée d'intérêts, de protéger la propriété privée vis-à-vis d'autres intérêts, et ceci après sept ans de procédure. Je lis dans l'interpellation que, peut-être, certains baux iront jusqu'en mars 2020, c'est-à-dire que le propriétaire aura dû attendre presque huit ans pour obtenir que sa volonté soit faite pour sa propriété privée. Est-ce vraiment la bonne politique à avoir dans ce domaine ? On peut évidemment avoir des avis très différents.

Pour un problème délicat comme le logement, il est certain qu'il est important d'avoir des procédures judiciaires et juridiques qui permettent de vérifier le bien-fondé de ce qu'un propriétaire souhaite faire. Mais, tout de même, après huit ans, vouloir, encore une fois, faire des démarches pour empêcher le propriétaire de réaliser les travaux qu'il souhaite me paraît exagéré. Et surtout, d'interpeller la Municipalité pour qu'elle le fasse, elle qui, je le rappelle, est également garante de la propriété privée, qui est une garantie de notre Constitution fédérale, pour exiger qu'elle ignore la pesée d'intérêts du Tribunal fédéral à ce sujet me paraît inapproprié. En l'état, je refuserai la résolution.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (V) :** – Je ne vais pas m'attarder. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit par M. Gaillard et M. Dupuis. Le groupe des Verts les rejoint aussi, je l'espère ; on n'a pas eu le temps de se consulter.

La situation exposée par M. Gaillard est en effet extrêmement problématique. On se rend compte aussi que la Ville a fait tout ce qu'elle a pu et que l'on est dans une situation de blocage. On parle tout de même de plusieurs familles, de couples, de gens seuls aussi, qui ont eu une pression psychologique relativement forte pendant ces sept ans de procédure.

Je comprends la question de la propriété. En effet, on est un pays qui, souvent, donne plus de droits aux propriétaires qu'aux locataires. C'est quelque chose que les partis de gauche

dénoncent depuis de nombreuses années. Ici, nous avons une situation où la procédure judiciaire est finie, et où, comme l'a très bien dit M. Gaillard, il ne reste plus que quelques jours pour que ces nombreuses personnes puissent se reloger, dans un contexte extrêmement tendu au niveau du logement. C'est pourquoi les Verts soutiendront fortement cette résolution, en espérant que ce soit non seulement la Municipalité qui s'engage, mais aussi le Conseil communal par le biais de cette résolution, à dire que ce ne sont pas des façons de faire, soit que cette espèce de guerre judiciaire et cette pression n'est pas une façon de faire dans les relations entre propriétaires et locataires, mais aussi que la Ville a des prérogatives sur ces questions et qu'elle fera tout ce qu'elle peut pour essayer d'améliorer cette situation problématique.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Je m'exprime à titre personnel, moi-même ayant des personnes proches qui se sont retrouvées dans cette situation après trente ans dans un appartement, qui ont été mises dehors.

A priori, il y a plusieurs sortes de propriétaires. Certains propriétaires et gérances font les choses bien, déplacent leurs locataires, leur laissent en plus le choix lors du déplacement, si l'endroit où ils ont été placés provisoirement, le temps que l'on rénove, ou même que l'on reconstruise l'immeuble, de pouvoir retourner où ils étaient avant. Ils prennent en compte les personnes qui y vivent et arrivent à un arrangement relativement correct. Il y a un certain nombre de propriétaires qui sont ainsi, des gens qui ont un appartement, qui veulent rénover, parce que c'est normal qu'ils entretiennent leurs biens ; certains devraient en prendre de la graine, parce qu'un immeuble qui n'est pas entretenu perd de la valeur et, à un moment donné, il ne vaut plus rien du tout, et on se retrouve dans des situations catastrophiques.

Et puis, vous avez des gens qui pensent malheureusement que c'est juste une « bonne petite affaire ». On rachète un immeuble, on met tout le monde dehors, on double ou on triple le loyer en disant que les loyers à côté sont d'un tel niveau. Si cela fait trente ans que les gens y habitent, ils ont un loyer à 800 francs ou 900 francs, qui leur permet de vivre avec une retraite, ou il s'agit peut-être de familles monoparentales, qui se retrouvent dans une situation désespérée, voire impossible pour se reloger, puisqu'elles n'ont pas les moyens de trouver dans une autre gérance avec leurs revenus.

La seule chose que l'on peut tout de même reprocher aux gens c'est que, sur sept ans, à un moment donné, il faut tout de même faire des démarches pour essayer de trouver quelque chose. Il ne faut pas attendre le dernier moment et être vraiment au fond du trou. Il faut essayer de faire les démarches, qui sont personnelles, avec peut-être des aides de la commune. On sait que, finalement, ils vont finir par perdre, parce que c'est le droit et c'est la loi, et on peut comprendre que le droit et la loi s'appliquent. Mais je pense que c'est surtout un problème personnel. A un moment donné, quand vous êtes propriétaire, vous devez penser aux gens, à leurs vies et, de bouleverser ces vies, cela vous encombre quand même.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR) :** – Beaucoup de choses ont été dites. Je ne veux pas intervenir sur la résolution, ni sur le cas particulier qui nous est dénoncé ce soir par M. Gaillard.

Vous avez dénoncé, certainement à juste titre, l'affaire Druey, et on a parlé aussi de la Rouvraie. Peut-être pas dans vos messages, mais dans les interventions de certains collègues, je pense notamment aux interventions de M<sup>me</sup> Genoud, on a le sentiment que le message subliminal est que tous ces propriétaires sont, ou en tout cas la très grande majorité, d'affreux profiteurs et qu'ils n'hésitent pas à mettre à la rue des familles ou des personnes âgées, ou que sais-je, des personnes qui sont dans les logements depuis longtemps.

J'aimerais tout de même dire que tous les propriétaires, et Dieu merci, ne sont pas ainsi. Je pense que la majorité se conduit extrêmement bien. Je viens d'ailleurs de vivre la redoutable expérience de devoir déménager pendant six mois et de retourner dans mon logement six mois après. Tout l'immeuble et l'immeuble d'à côté ont été complètement vidés. Si on ne voulait pas partir, le propriétaire nous a proposé de rester dans d'autres logements équivalents, qui ont été mis à disposition. Ils ont pris suffisamment de temps pour garder des

logements en réserve, de façon à ce que l'on puisse être relogés, puis revenir dans notre logement initial.

Mon intervention vise non pas à dénoncer seulement ces deux cas, mais à dire, au contraire, qu'il y a beaucoup de propriétaires, et Dieu merci, qui se conduisent de manière tout à fait correcte.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – J'aimerais tout d'abord dire que je ne connais pas la nature des travaux qui vont être entrepris dans ces immeubles. Par contre, j'estime que nous sommes à nouveau victimes du dernier Plan général d'affectation, qui permet la densification. On peut voir à Lausanne le nombre d'immeubles déjà pourvus de gabarits ; je pense que le cas de Druey se reproduira plus souvent.

Cependant, j'aimerais dire à M. Gaillard, qui a parlé de travaux injustifiés – encore une fois, je ne connais pas la nature des travaux qui seront entrepris –, qu'il faut savoir que les assurances immeubles exigent très souvent de la part des propriétaires des travaux de rénovation, notamment le changement de conduites d'eau, entre autres, qui sont des travaux importants.

Il faut aussi savoir que, très souvent, les locataires – et là je déclare mes intérêts : je suis copropriétaire d'un immeuble avec mon frère – sont demandeurs eux-mêmes de rénovations dans leur immeuble. On doit donc y passer, autrement ils vont à l'Asloca.

Madame Genoud, je n'ai pas beaucoup apprécié ce que vous avez dit tout à l'heure, soit que, dans ce pays, les propriétaires ont une protection plus importante que les locataires. C'est totalement le contraire : les locataires sont beaucoup mieux protégés que les propriétaires. Quand l'Asloca arrive, je dois vous dire que vous êtes très souvent « pris au piège », et vous devez suivre leurs indications.

Quant à la résolution, je suis du même avis que M. Carrel : je pourrais voter la deuxième partie, mais pas la première.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Cette discussion est très intéressante, puisqu'elle met en évidence un problème ou un mélange des genres qui a lieu souvent, c'est-à-dire que l'on mélange la morale et la loi. M. Gaillard nous dit que ce qui se passe n'est pas humain, ni solidaire, et je suis tout à fait d'accord avec lui. Au niveau de la morale, on pourrait effectivement se questionner par rapport à ce qui se passe, mais, monsieur Gaillard, si la morale régnait, il n'y aurait pas besoin de police, il n'y aurait pas besoin d'armée, il n'y aurait pas besoin de lois.

Ici, la question est clairement de savoir si ce qui se passe est légal ou non, et si le droit de la propriété privée est respecté. Malheureusement, un tribunal a jugé correct ce que faisait ce propriétaire. Il me semble que respecter la loi est encore le meilleur moyen de bien vivre ensemble. J'ai donc une question à M<sup>me</sup> la municipale : est-ce que, d'après vous, il y a des points qui ne sont légalement pas justifiables, ou qui pourraient être opposés par la Municipalité aux propriétaires ?

Personnellement, si ce n'est pas le cas, malgré l'aspect moral tout à fait contestable, et là je rejoins M. Gaillard, si l'aspect légal est correct et a été validé, je crois que, malheureusement, il faut suivre les lois qui ont été dictées et acceptées par nous tous. Je ne soutiendrai donc pas la résolution de M. Gaillard, dont la première partie est clairement un appel à ne pas respecter les lois, s'il n'y a rien d'illégal à ce que fait le propriétaire.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – J'apporte deux précisions de fait. A l'intention de mon ancienne collègue de la Commission des finances, M<sup>me</sup> Longchamp, les gabarits ne sont pas modifiés, il n'y a pas de rehaussement, donc le projet n'a absolument rien à voir avec le Plan général d'affectation. L'enveloppe du bâtiment n'est pas touchée. Un reproche sur ce plan est donc infondé, quoique je peux partager son scepticisme sur le côté un peu à la hache du Plan général d'affectation du début des années 2000. Mais ce n'est vraiment pas ce dont il est question ici. Les nouveaux logements qu'il est prévu de créer, et dont le prix ne peut pas



être régulé, comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Litzistorf, sont créés dans les combles. Encore une fois, il n'y a pas la moindre modification de la hauteur ou de la largeur du bâtiment. Donc, désolé, le Plan général d'affectation, pas cette fois.

Quant à savoir si j'ai qualifié les travaux d'injustifiés, c'est simplement faux. Je ne me suis pas prononcé sur la justification des travaux. J'ai dit une chose simple, soit que le propriétaire n'a pas apporté la démonstration qu'il était impossible d'aménager les travaux, par exemple, par blocs d'immeubles, les uns après les autres – vous avez bien entendu que ce sont les immeubles 22 à 30 ; il y a donc cinq sous-blocs dans ce bloc. Il n'a pas fait la démonstration qu'on ne pouvait pas échelonner les travaux pour conserver les baux et faire ensuite revenir les gens dans leur logement, comme cela a été évoqué par plusieurs collègues. Peut-être que j'ai utilisé le terme que cela n'a pas été justifié dans ce sens, mais je ne me prononce pas sur le fond des travaux.

Deuxième point, pour toutes celles et ceux qui ont jugé utile de dire qu'il ne fallait pas diaboliser les propriétaires, j'en conviens. J'ai même dit dans ma première intervention que je suis persuadé que lorsque M. Gaudard rénove un immeuble, il cherche le dialogue avec ses locataires. Je ne suis pas sûr que ce soit le pire destin que l'on puisse souhaiter que d'être le locataire de M. Gaudard. En revanche, la loi est aussi faite pour les cas limites, et elle est faite pour les cas où une partie, en l'occurrence une partie forte – parce que dans une commune à pénurie, la partie forte, c'est clairement le propriétaire – crée elle-même l'opposition, comme cela a été le cas dans ce dossier. Je vous rappelle que vous avez toutes et tous reçu, il y a quelques semaines, un résumé de cette affaire fait par la présidente du collectif, M<sup>me</sup> Mathey, avant la décision du Tribunal fédéral ; on comprend lorsqu'on lit ce résumé, et du reste je ne crois pas que cela a été contesté par le propriétaire et son avocat lorsqu'il y a eu des articles de journaux sur ces questions, que l'opposition, la fermeture au dialogue sont venues du propriétaire. Je ne généralise pas, vous ne m'avez pas entendu généraliser, ce n'est pas mon but. En revanche, c'est précisément dans les cas où la partie forte choisit l'opposition que l'on a parfois besoin de la loi pour protéger la partie faible. Voilà mon raisonnement.

Troisième point, j'ai entendu que M. Gaudard estimait qu'il fallait voter la résolution, et je m'en réjouis, pour encourager la Ville à aller encore un peu plus loin, soit dans la médiation, soit dans le soutien aux locataires. J'ai entendu M<sup>me</sup> Messere dire que, finalement, c'était très bien, mais qu'il n'y avait pas besoin de la résolution, parce que cela se faisait de toute façon. Et puis, j'ai entendu M. Carrel, toujours sur la même résolution, mystérieusement sujette à de très nombreuses interprétations, même au sein du même bloc politique et même du même groupe, expliquer qu'elle était beaucoup trop contraignante. Alors, j'ai envie de vous dire que peut-être qu'elle attend en réalité une sorte de juste milieu, et il faut la comprendre pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un message politique. Je vous rappelle le quatrième mot : le Conseil communal commence par émettre un souhait. A partir de là, on peut s'épargner de savoir si demain, ou après-demain, le Conseil communal use de la moindre contrainte vis-à-vis de la Municipalité, et la réponse est assez simple : ce n'est pas le cas.

A l'intention de M. Carrel, et peut-être aussi pour préciser les choses, je préfère que l'on s'évite ce genre de débat formel. Ceux qui me connaissent savent que je ne m'y lance pas très volontiers, parce que, monsieur Carrel, chacun voit midi à sa porte dans ces cas de figure. Votre groupe fait passer des résolutions pour empêcher la fermeture d'un office de poste. Vous avez fait passer des résolutions pour influencer la politique des ressources humaines de la Municipalité à la manière dont on met fin aux contrats de travail. Alors, honnêtement, le problème avec les discussions formelles dans ce Conseil communal, c'est qu'elles peuvent toujours être tournées à l'avantage ou au désavantage de celui qui, ce jour-là, dépose une résolution. Je vous propose de nous en tenir à l'idée que c'est un souhait du Conseil communal ; c'est une formulation politique. A partir de là, on n'a pas besoin de discuter forme, on peut discuter fond.



Dernier point, et c'est très important, car cela donne une justification à la résolution, monsieur Stauber et monsieur Moscheni, évidemment, vous avez raison : le droit de la propriété privée est entré de manière prioritaire dans notre ordre constitutionnel, mais, comme tous les droits, il n'est pas absolu, il connaît un certain nombre de limites, et certaines de ces limites ne sont pas tout à fait claires ; elles peuvent être un peu modifiées au gré des projets et, qui sait, peut-être parfois au gré des jurisprudences. La liberté d'aller et venir n'est pas absolue, et la liberté du propriétaire ne l'est pas davantage. Le signe de cette résolution, c'est de demander à la Municipalité, dans tous les interstices, évidemment légaux, d'aller essayer de s'introduire pour mettre une sorte de pression sur la partie forte dans cette affaire, c'est-à-dire le propriétaire, pour l'encourager à prolonger le séjour des locataires dans leur logement, voire à maintenir son terme. Si vous estimez simplement que le Conseil communal doit signaler que, dans ce cas, il souhaite que la Municipalité se mette du côté des locataires, eh bien, vous pouvez assez tranquillement, et sans inquiétude pour les conséquences juridiques personnelles ou collectives, voter la résolution.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – J'ai entendu attentivement le message de l'interpellateur. Alors, ne discutons pas de la forme, discutons du fond.

J'entends le message politique qu'il souhaite faire passer, et je le rejoins en cela que le rôle d'un hémicycle est de faire passer des messages politiques. Mais le rôle d'un hémicycle, c'est également de faire passer des messages politiques à son niveau et dans son niveau de compétences.

Alors, pour parler du fond, j'ai une question à l'interpellateur : comment voit-il, lui, concrètement, l'intervention, ou quelle intervention concrète souhaite-t-il de la part de la Municipalité concernant l'intervention ? Est-ce qu'il s'agit de convier le propriétaire et les locataires à une table, ou une représentation des locataires ? Est-ce qu'il s'agit de tenter d'obtenir une prolongation ? Est-ce qu'il s'agit de dédommager financièrement le propriétaire pour les mois où il va reporter les travaux ? Je ne sais pas quelles sont les pistes de réflexion, ou comment l'interpellateur voit concrètement la mise en œuvre de sa résolution.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Je commence par quelques éléments évoqués, et je répondrai ensuite, très formellement, aux questions. Je ferai une partie et le syndic, comme il a participé à la genèse de cette saga, répondra également aux questions posées par une partie d'entre vous.

Je commence par dire que, oui, nous sommes d'accord avec M. Dupuis quand il dit que le droit du bail a des faiblesses. On peut, pour une partie de l'hémicycle, le regretter. Oui, la propriété privée, monsieur Stauber, est garantie par la Constitution fédérale, et oui, nous la respectons.

Je reviens aussi sur les propos de M<sup>me</sup> Messere, qui a, à juste titre, dit que la Municipalité a utilisé tous les moyens et tous les outils juridiques en sa possession et de compétence municipale pour cette grande saga. Par contre – je crois que cela a été évoqué par M<sup>me</sup> Messere et par M. Carrel, si je ne m'abuse –, on ne fait pas vivre de faux espoirs à ces locataires. Ils sont accompagnés, mais ils le sont en pleine connaissance de cause, de leur côté et du nôtre ; nous avons à notre disposition quelques instruments, ceux que l'on a évoqués et que l'on a utilisés. Et puis on en a d'autres.

Je rejoins M. l'interpellateur pour dire que, ce soir, on fait de la politique au sens large ; je n'ai pas en tête des niveaux institutionnels. On ne fait pas de la politique ce soir pour dire que les propriétaires et les agents immobiliers sont tous des pourris ; ce n'est pas du tout cela. C'est pour essayer de dénoncer des comportements inadmissibles et pour dénoncer des acteurs qui sont des gâche-métier par rapport à ce qui se passe et, Dieu merci, comme l'a dit M<sup>me</sup> de Meuron, de manière plus commune avec ces partenaires. En faisant de la politique au sens large, notre ambition est de dénoncer ces comportements voyous. On aura l'occasion de revenir sur d'autres comportements de ce type. Il ne s'agit pas de stigmatiser une catégorie ou une autre, mais vraiment de faire de la politique avec, au cœur, comme on a tous prêté

serment, des valeurs qui nous unissent, et la protection – n’ayons pas peur de le dire – de nos habitantes et habitants. C’est ce que l’on fait ce soir, et c’est ce que l’on doit garder en tête, comme l’a dit M. Gaillard. Gardons le fond du débat politique au sens large, sans avoir en tête les différents niveaux institutionnels.

Ceci étant dit, il y a eu des questions précises de M. Dupuis sur la première partie de la discussion : peut-on contraindre un propriétaire à retrouver des logements ? Cela fait partie, malheureusement à notre sens, des lacunes des bases légales, donc non. M. Carrel a posé des questions sur notre manière de nous organiser à partir du moment où l’on connaît l’issue de ce genre de saga. C’est vrai que l’on s’y prépare, mais on s’y prépare aussi avec le rythme, qui n’est pas donné par nous, qui est donné par la procédure. Comme on l’a évoqué, dans ce cas comme dans d’autres, on a un faisceau de sagas qui arrivent à terme en même temps. C’est vrai qu’il y aura beaucoup de discussions et de rencontres avec les locataires, puisqu’on a dit qu’on allait pouvoir être auprès d’eux pour ces relocations ; mais cela prendra bien entendu un certain temps. Ce temps-là, on ne le maîtrise pas, mais on peut réagir les moments où la saga, si vous me passez l’expression, se termine, comme c’est le cas en partie ici, comme dans d’autres objets que l’on a déjà évoqués ce soir.

Monsieur Stauber, vous avez fait une référence à la longueur des procédures. Vous avez dit que huit ans c’est trop pour octroyer le permis pour ces travaux. On l’a assez dit dans cet hémicycle, on a des bases légales dont on est plus ou moins content, et il faut respecter ces lois et ces règlements. En l’occurrence, le propriétaire ne les respectait pas, raison pour laquelle M. Junod, notre syndic, a bien fait d’insister à l’époque pour revenir sur le projet. Je crois qu’il aura l’occasion de décliner les différents éléments qui ont été discutés autour de ces travaux.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Pour répondre aux remarques de M. Gaudard et de M. Stauber sur la longueur de la procédure, je rappelle qu’au départ du projet, la Ville a fait une proposition toute simple, qui n’était pas de remettre en cause les travaux, comme cela a été dit par M<sup>me</sup> Litzistorf et par M. Gaillard. Les travaux concernent cinq immeubles.

Il y a eu quelques allers et retours sur les travaux, parce que les travaux demandés étaient trop importants – pas en termes de rénovations, mais de changement de structure des appartements. De ce point de vue, le projet actuel répond à la loi. Dès le départ, on a proposé au propriétaire, et je suis d’ailleurs allé le dire au Tribunal des baux – c’était une procédure tout à fait particulière, car j’ai été appelé comme témoin au Tribunal des baux, ce qui a débouché sur un jugement qui a cassé la résiliation des baux –, de mettre à disposition dix appartements, de telle sorte que le propriétaire puisse rénover une cage d’escalier, reloger les locataires, et ensuite rénover la deuxième.

Honnêtement, aujourd’hui ces immeubles pourraient être loués, rénovés, reconstruits, dégager des rendements pour le propriétaire depuis quatre ou cinq ans, s’il y avait eu un peu de bonne volonté. Ce qui est très choquant dans cette affaire, c’est qu’on aurait très bien pu faire autrement, tout en ménageant les intérêts du propriétaire. Ce n’est, me semble-t-il, pas le sujet ici, mais on est face à quelqu’un qui a refusé toute solution, qui étaient pourtant des solutions de bon sens, préférant mener un combat acharné contre les locataires en place dans l’immeuble. Et c’est cela qui est extrêmement regrettable.

Cela a été dit, il y a heureusement peu de propriétaires en ville qui se comportent ainsi, mais il y en a quelques-uns. Et quand il y en a, c’est aussi notre responsabilité, en tant que pouvoir public, de faire ce que l’on est en mesure de faire à travers la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), à travers parfois des appuis que l’on peut apporter aux locataires, de faire ce que l’on peut pour être aux côtés de notre population, qui a des difficultés à se reloger. En effet, si le marché est un peu plus détendu qu’il ne l’était il y a cinq ou six ans, il est effectivement toujours extrêmement tendu s’agissant de logements bon marché, qui sont souvent les seuls accessibles à des personnes à la retraite, ou avec de petits revenus, sans que ce soit des revenus extrêmement bas, sans que ce soit forcément des

personnes à l'aide sociale. Aujourd'hui, c'est difficile de trouver à se reloger à des prix accessibles dans cette ville.

C'est en ce sens que cette affaire est très choquante et qu'on se dit qu'il y a énormément de gâchis parce que, précisément, l'offre de la Ville à l'époque était une offre d'appui, qui aurait permis de ménager les intérêts des locataires, de les garder en place, tout en préservant aussi, me semble-t-il, les intérêts du propriétaire.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Pour répondre à M. de Haller, que je remercie pour sa question, la Ville dispose tout de même de l'autorité suffisante pour ne serait-ce que convoquer une dernière fois tout le monde en disant qu'il y a peut-être encore des solutions à proposer en mode médiation, si j'ose dire, ce qui a aussi été signalé par des membres de son groupe.

J'évoquais tout à l'heure la question d'enquêter de manière sérieuse sur les pratiques de ce propriétaire depuis que les premières résiliations ont été prononcées et, selon mes informations, il a procédé à des relocations qui ne sont pas conformes à la loi. Peut-être que c'est, là aussi, une sorte de moyen de pression. Si des baux viennent d'être prolongés jusqu'en mars 2020, comme j'en ai l'information, avec des baux à durée déterminée pour des appartements meublés, peut-être qu'il y a là un acte illégal, et peut-être qu'il y a là une façon de ramener les gens autour de la table.

Dernier point, on a en gros trente logements occupés et vingt qui ne le sont plus, ou en tout cas avec des baux traditionnels. Comme M<sup>me</sup> Litzistorf l'a dit, un prix au m<sup>2</sup> annuel a été déterminé pour ces cinquante logements après rénovation, et fixé dans l'octroi du permis de construire. Il y a peut-être, là aussi, une négociation à faire avec le propriétaire, et dire que, pour les logements qui sont vacants aujourd'hui, on peut rediscuter de quelque chose et permettre de les relouer un peu plus cher, en échange d'autre chose. Je n'en sais rien, je ne suis pas municipal, et j'en suis bien heureux. Mais je suis convaincu que les pistes sont nombreuses, et qu'en réalité, la Municipalité peut faire un certain nombre de choses.

Le dernier point, c'est évidemment d'essayer de prendre des renseignements en tant qu'autorité qui a octroyé le permis de construire sur la rapidité d'exécution des travaux. On verra dans l'interpellation suivante qu'il y a, en principe, deux ou trois moyens de se renseigner sur ces questions. On pourrait signaler au propriétaire que s'il fait le puriste et qu'il veut mettre tout le monde dehors au début juillet, alors que les travaux débiteront en octobre, alors la Ville collaborera moyennement. Je pense qu'il y a des pistes à explorer. Je ne dis pas, et je n'ai fait croire à personne, et surtout pas aux locataires en question, qu'on allait ce soir sauver leur cas avec une résolution du Conseil communal de Lausanne, si cela peut vous rassurer.

Par contre, encore une fois, si le Conseil communal veut dire que, dans cette affaire précise – et pas en général entre les propriétaires et les locataires, sinon je ne m'adresserais même pas à vous, estimé collègue de Haller –, les locataires méritent que la Commune soit de leur côté une dernière fois dans la procédure, on peut voter la résolution, même avec quelques réserves sur les mots exacts que j'ai employés pour la rédiger. Je remercie toutes celles et ceux qui la soutiendront.

La discussion est close.

**La résolution Benoît Gaillard est acceptée par 57 voix contre 18 et 4 abstentions.**

## Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts « *Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour permettre aux locataires de l'avenue Druey 22-30 de rester dans leurs logements et subsidiairement pour favoriser leur relogement à des conditions acceptables. »*

## **Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Bel-Air 4 : le propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et de ses sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre »**

Développement

Le chantier du bâtiment de la place Bel-Air 4, qui concerne également les numéros 5 à 9 de la Rue Mauborget, ne peut qu'exaspérer les citoyens qui fréquentent le centre-ville de Lausanne. Il a d'ailleurs déjà fait au Conseil communal l'objet de questions et, récemment, d'une interpellation. L'absence d'avancement visible dans les travaux, dans un bâtiment aussi central, et l'état catastrophique des façades et des rez-de-chaussée, témoignent de toute évidence d'une situation plus que problématique.

Les deux bâtiments concernés (ECA 5336 et 14534), situés sur deux parcelles adjacentes (6910 et 6911) ont fait l'objet de trois autorisations de construire au cours de la décennie écoulée :

1. *Démolition et reconstruction du bâtiment ECA 5336, toiture partiellement végétalisée comprenant un pavillon ; transformation partielle du bâtiment ECA 14534 (centre commercial et bureaux).* L'enquête s'est déroulée du 10 juillet au 10 août 2009 et a suscité deux oppositions. La décision municipale d'octroi du permis du 10 février 2010, contestée par un recours, a été confirmée par le tribunal le 20 octobre 2010. Le projet a donc dorénavant 10 ans, et la décision est en vigueur depuis 8 ans et demi.
2. *Changement d'affectation en sous-sol d'un espace fondations/technique en cave (modifications par rapport au projet autorisé le 10 février 2010).* L'enquête pour cette modification s'est déroulée du 14 février au 17 mars 2014. La décision municipale d'octroi du permis complémentaire du 3 juillet 2014, contestée par un recours, a été confirmée par le tribunal le 31 mars 2015, mais avec une condition spéciale ajoutée au permis de construire indiquant que la direction des travaux devait être assurée par un professionnel. La Cour indiquait en particulier : « La société constructrice, avant de commencer les travaux, doit communiquer à la Municipalité le nom des mandataires professionnellement qualifiés chargés de la direction générale des travaux en qualité d'architecte chargé de la direction spéciale des travaux de fondation et de génie civil en qualité d'ingénieur et signaler immédiatement tout changement intervenant dans les mandats confiés pour assurer la direction de travaux ». La modification est donc en vigueur depuis 4 ans.

3. *Changement d'affectation pour la création d'une take-away.* Dispensé d'enquête publique, ce permis complémentaire a été accordé par la Municipalité le 21 août 2014.

La loi sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC) dispose qu'un permis de construire est périmé si la construction n'est pas commencée deux ans après son octroi, mais également si « l'exécution des travaux n'est pas poursuivie dans les délais usuels » (art. 118). Dans ce dernier cas, il est également possible pour la Municipalité ou le Département d'« exiger la démolition de l'ouvrage et la remise en état du sol ou, en cas d'inexécution, (d)'y faire procéder aux frais du propriétaire » (art. 118). La loi prévoit aussi, à son art. 87, que la Municipalité peut « exiger la réfection extérieure et l'entretien des abords de tout bâtiment qui nuit à l'aspect du paysage ou du voisinage » (al. 1) ; elle peut également « exiger l'exécution de travaux qui, sans frais excessifs pour le propriétaire, sont de nature à remédier à la situation » (al. 2) ; enfin, la loi dispose encore que « [la Municipalité] ordonne la démolition des constructions et des ouvrages abandonnés qui nuisent à l'aspect des lieux, alors même qu'ils ne mettraient pas en danger la sécurité publique » (al. 3).

Dans sa réponse du 20 septembre à l'interpellation susmentionnée, la Municipalité indiquait que le gros œuvre serait terminé à fin 2018, et qu'une « rénovation douce » de la façade allait suivre. Début 2019, et comme cela a été confirmé par Mme la Municipale lors du débat sur cette réponse le 12 mars, les engagements ne sont clairement pas tenus.

Diverses informations parvenues au soussigné attestent des faits suivants :

- Le propriétaire, Swiss Investment Concept SA, basé à Risch dans le canton de Zoug, fait l'objet de deux hypothèques légales sur l'immeuble de la parcelle 6910, à hauteur d'environ 350'000 francs, la dernière en date ayant été constituée par décision de la Chambre patrimoniale de novembre 2018 pour un montant de près de 300'000 francs. La parcelle 6911 est, elle, grevée d'une hypothèque légale à hauteur de 120'000 francs depuis 2016.
- Le propriétaire a plusieurs fois changé de délégataire pour le mandat d'entreprise générale du chantier, mandat qu'il a sous-traité dès le départ. Conjointement au point précédent et à l'arrêt quasi permanent du chantier, ces changements laissent imaginer des conflits graves avec les sous-traitants, y compris sur le plan financier.
- Des travaux non conformes au permis de construire ont été réalisés dans les sous-sols, avec notamment la construction d'une piscine.

Il semble dans tous les cas indéfendable que des travaux sur un bâtiment existant, aussi particuliers soient-ils, nécessitent près de dix ans pour être menés à bien. Il est dès lors temps d'agir.

Une société également domiciliée à Zoug (Inkasso Immobilier AG), au conseil d'administration de laquelle siègent les deux mêmes personnes qu'à celui de Swiss Investment Concept AG, est par ailleurs propriétaire du bâtiment à la rue Pichard 10, dont les travaux semblent également bloqués depuis plusieurs mois. Il en va de même à l'immeuble de la rue Haldimand 7 (société HERMES PARTICIPATION AG).

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

#### **S'agissant du bâtiment de la place Bel-Air :**

1. Le propriétaire s'est-il conformé aux conditions spéciales posées par le tribunal dans sa décision de 2015 ? Précisément, quand et sous quelle forme a-t-il transmis à la Municipalité les noms de l'architecte chargé de la direction des travaux et de l'ingénieur civil ?
2. Après l'ultimatum lancé en été 2018 et décrit dans la réponse à l'interpellation susmentionnée, portant sur l'exigence d'un planning précis, et l'évident non respect du planning alors fourni, la Municipalité estime-t-elle que le cas correspond précisément à une inexécution dans les délais usuels telle qu'envisagée à l'art. 118 LATC ?

3. La Municipalité avait-elle connaissance du fait que la parcelle était grevée de trois hypothèques légales constituées en 2016, 2017 et fin 2018 ?
4. La Municipalité avait-elle connaissance des changements fréquents de sous-traitants, y compris pour le mandat d'entreprise générale ?
5. La Municipalité peut-elle confirmer que des travaux non conformes aux autorisations octroyées ont été réalisés, notamment dans les sous-sols ?
6. Alors que 8 ans et demi se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du permis principal, à combien la Municipalité estime-t-elle la durée maximale justifiable techniquement et selon les usages des travaux à exécuter dans le bâtiment ?
7. La Municipalité n'estime-t-elle pas qu'il est temps d'exiger la réfection des bâtiments quant à leur aspect extérieur, et le cas échéant à y faire procéder aux frais du propriétaire, comme l'autorise la loi ?
8. La Municipalité envisage-t-elle dorénavant un retrait du permis de construire ou d'autres mesures coercitives, si oui, dans quel délai ?

S'agissant des deux autres bâtiments mentionnés :

9. La Municipalité a-t-elle connaissance de retards dans les travaux pour ces deux bâtiments ?
10. Une action en vertu des mêmes bases légales qu'évoqué précédemment est-elle envisagée ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

#### Discussion

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Je vais essayer de faire un peu plus court, car le dossier a été suffisamment étayé dans le texte de l'interpellation urgente et dans l'édition du jour du quotidien *24 heures*.

Vous me voyez navré de devoir amener deux fois ce genre de cas, en une seule soirée, de propriétaires assez peu consciencieux. En l'occurrence, ce n'est pas le sort des locataires qui est en cause, c'est le sort de la Ville, puisque le bâtiment dont il est question est au centre-ville, sur l'une des places les plus fréquentées. Je n'ai besoin de rappeler à personne ici que c'est officiellement devenu une verrue, un peu une honte pour notre centre-ville, une façade percée par une espèce de poutraison un peu curieuse, un rez-de-chaussée qui n'est plus occupé depuis des années, alors qu'il est décoré par quelques flyers tout à fait divertissants. C'est évidemment navrant du point de vue de l'occupation commerciale et des éventuels services qui pourraient être proposés à cet endroit.

Finalement, ce qui est particulièrement gênant, c'est qu'il ne s'agit pas d'un retard, mais d'un arrêt, parce que, comme vous l'avez vu dans le journal ou dans l'interpellation, en réalité, les choses ne bougent plus, ou pratiquement plus sur ce chantier depuis un certain temps.

Je crois pouvoir dire que, dans ce dossier, la Ville – et je le dis avec un clin d'œil après le débat que l'on vient d'avoir – a bien démontré qu'elle n'avait pas pour façon de fonctionner de diaboliser les propriétaires. Peut-être même s'est-elle montrée un peu trop longtemps confiante avec les indications données par le propriétaire dans ce cas. Je pense qu'il est temps d'agir. Le but des signataires de cette interpellation est d'attirer l'attention sur un certain nombre d'informations, mais, plus généralement, sur la nécessité absolue maintenant pour la Ville, et là on ne parle pas que de gestes ou d'intentions politiques, on parle aussi de droit formel, d'activer les clauses de la Loi sur l'aménagement du territoire qui permettent de punir et sanctionner un propriétaire qui n'exécute pas son permis de construire. Quand je dis punir et sanctionner, cela peut passer par le retrait du permis de construire. Avant cela, il y a la possibilité d'obliger le propriétaire à procéder à un certain nombre de travaux, voire d'y procéder en mettant ensuite les frais à sa charge.



## Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Je fais un bref préambule, avec des éléments que l'on n'abordera pas forcément par la suite. Il y a lieu de rappeler que ce chantier fait l'objet d'un suivi important de la part du Service d'architecture de la Ville, qui a effectué de nombreuses relances, demandes de documents et visites sur place, annoncées ou impromptues, et ceci depuis le début du projet.

Plus proche de nous, le 20 juin 2018, une mise en demeure formelle a été adressée au propriétaire en raison des travaux qui n'avançaient pas normalement. Ce dernier a été sommé de fournir des explications sur les raisons d'un tel retard, inacceptable pour la Municipalité, notamment compte tenu de la localisation du chantier et de son ampleur. Malgré les documents fournis et les engagements pris par le maître d'ouvrage, les travaux n'ont pas progressé de manière sensible. En outre, des doutes sérieux se sont fait jour quant à la volonté et à la capacité du propriétaire de mener le projet à terme. Aujourd'hui, il apparaît à la Municipalité que l'aboutissement des travaux conformément au permis de construire délivré apparaît hautement improbable. Dès lors, la Municipalité a adressé au propriétaire, Swiss Investment Concept SA, une lettre comminatoire, le 16 mai 2019, qui impartit un délai ultime au 30 juin 2019 pour fournir les documents suivants :

1. La liste détaillée des mandataires et des entreprises sous contrat, qui ont la charge de réaliser ces travaux.
2. Le programme détaillé des travaux à jour signé par les mandataires en charge de les mettre en œuvre et par le propriétaire.
3. Tous les plans d'exécution du chantier sous forme papier et PDF.
4. La confirmation écrite et signée par les mandataires en charge de ce dossier que tous les travaux réalisés ont été effectués conformément aux deux permis de construire délivrés.
5. Une estimation du nombre d'ouvriers qui devraient travailler sur ce chantier jusqu'à la fin de l'année 2019 et des variations y relatives.
6. Le projet de dossier complémentaire du traitement des façades et des travaux de transformation.

A l'issue du délai du 30 juin 2019, dans le cas où la livraison de ces documents n'est pas effectuée, ou de manière lacunaire, la Municipalité se réserve le droit de prendre toutes les décisions utiles, et notamment de prononcer la caducité des permis et l'ordre de remise en état.

Pour répondre à la première question de l'interpellateur, dès l'arrêt du tribunal, le Service d'architecture s'est inquiété d'avoir des interlocuteurs professionnels, ce qui a été le cas en la présence de l'architecte de la société Germain Romy & Partenaires SA à Genève, d'un bureau d'ingénieurs à Lausanne et de la gérance immobilière Comptoir immobilier, représentant le propriétaire. Cette organisation a été en place jusqu'en mai 2018, date de l'annonce du départ de l'architecte. Toutefois, le bureau d'ingénieurs civils était toujours présent en séance. Lors du dernier rendez-vous en février 2019, les interlocuteurs, à l'exception de M. Romy, président du conseil d'administration de Swiss Investment Concept SA, avaient changé. Malgré les multiples demandes de la Ville, nous n'avons pas reçu le nouvel organigramme et les coordonnées des correspondants sur le chantier.

Pour répondre à la deuxième question, comme mentionné dans le préambule, la Municipalité a des doutes sérieux quant à la volonté et à la capacité du propriétaire de mener le projet à terme, ainsi que sur sa capacité à financer le projet, vu ce que l'on a entendu et lu dans les journaux, même si sporadiquement des travaux ont lieu. Ainsi, aujourd'hui, l'aboutissement des travaux, conformément au permis de construire délivré, apparaît hautement improbable à la Municipalité, raison pour laquelle elle a adressé, le 16 mai 2019, une lettre comminatoire, comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

Selon l'art. 118, al. 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, un permis de construire peut être retiré si, sans motifs suffisants, l'exécution des travaux n'est pas poursuivie dans des délais usuels ; on reviendra souvent sur cette notion de délais usuels. La Municipalité peut en ce cas exiger la démolition de l'ouvrage et la remise en état du sol, ou, en cas d'inexécution, y faire procéder aux frais du propriétaire. Le retrait du permis de construire entraîne d'office l'annulation des autorisations et approbations cantonales.

Selon la jurisprudence, la révocation du permis doit se fonder sur l'un des buts d'intérêt public poursuivis par la Loi sur l'aménagement du territoire, soit l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique. Trois conditions doivent être réunies à cet égard : il faut que l'exécution des travaux ait commencé, qu'elle ne soit pas poursuivie dans des délais usuels et que cette situation soit injustifiée. En outre, le principe de proportionnalité exige que l'autorité procède à une pesée des intérêts respectifs en présence, à savoir l'intérêt public menacé par le chantier d'une part, et l'intérêt privé du constructeur d'autre part, avant d'ordonner la démolition de l'ouvrage ou la remise en état. Dans le cas où les documents exigés par la Municipalité pour le 30 juin 2019 ne lui permettent pas de se forger la conviction que les travaux seront réalisés dans un délai normal, l'application de l'art. 118, al. 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire est, de son point de vue, applicable en l'état actuel de ce chantier.

Pour répondre à la troisième question, non, nous n'en avons pas connaissance, parce que les informations liées aux hypothèques légales ne sont pas publiques, car elles relèvent du droit privé. Les informations nous ont été livrées lors des discussions et par la presse.

Pour répondre à la quatrième question, le Service d'architecture a toujours eu comme répondants le bureau Germain Romy & Partenaires SA à Genève et le bureau d'ingénieurs à Lausanne. Il n'est pas du devoir de la Commune d'être en contact avec les entreprises et les maîtres d'ouvrage. La Ville a eu connaissance du départ de l'architecte en mai 2018. Depuis, l'interlocuteur est M. Romy, président du conseil d'administration de Swiss Investment Concept SA.

Pour répondre à la cinquième question, le Service d'architecture a demandé à plusieurs reprises des plans d'exécution afin d'analyser les modifications prévues par rapport au permis de construire. Il n'a jamais été possible d'obtenir un jeu complet des plans d'exécution à ce jour. Par ailleurs, le sous-sol comprend une fosse technique, prévue initialement comme un bassin de rétention, qui semble être d'une dimension supérieure à celle autorisée dans le permis. Dans les éléments évoqués dans l'article de *24 heures* du jour, M. l'interpellateur parlait éventuellement d'une piscine. Ils sont encore allés regarder de manière plus fine sur le chantier pour voir ce qu'il y avait autour de la piscine, ou la potentielle piscine. En l'état, ce serait vraisemblablement quand même toujours un bassin de rétention, mais bien entendu que nous poursuivrons cette observation pour savoir si c'est une piscine ou un bassin de rétention.

Pour répondre à la sixième question, comme je l'ai dit dans une des réponses précédentes, on revient à plusieurs reprises sur cette notion de délai usuel. Il convient de dire par rapport à cela qu'il y a assez peu de jurisprudence sur le sujet et en lien avec ce que nous discutons aujourd'hui. En l'état, cette durée est difficile à évaluer, car le projet final n'est pas connu et devrait faire l'objet d'un permis complémentaire concernant notamment l'aménagement intérieur des surfaces commerciales, les installations techniques nécessaires aux affectations et la réfection des façades. Aujourd'hui, aucun dossier complémentaire n'a été déposé à la commune, et ceci malgré plusieurs séances et relances.

D'un point de vue technique, comme l'a évoqué dans la presse l'adjointe au Service d'architecture, on voit que pour réaliser une dalle au rythme normal, cela prend un mois. Sur ce projet, le rythme est d'une dalle par année. Il y a donc un souci. On pourrait dire de manière triviale que cela a assez duré, mais, d'un point de vue plus posé, nous pouvons arguer que la durée n'est pas justifiable techniquement et que, politiquement, c'est inacceptable de laisser un bâtiment dans un tel état au centre-ville.

Pour répondre à la septième question, lors de la rencontre évoquée tout à l'heure en été 2018 et de la mise en demeure qui s'en est suivie, c'est bien ce qui était demandé. Si l'on peut vraiment déplorer l'état peu engageant de la façade du bâtiment, elle ne représente heureusement pas de risque sécuritaire pour le domaine public, et a fortiori pour les gens qui sont dans le domaine public. De ce fait, il appartient au propriétaire d'engager les frais d'entretien, respectivement de rénovation nécessaire, ce que le propriétaire s'était engagé à faire par son courrier du 17 juillet 2018.

Pour répondre à la huitième question, dans le cas où les documents exigés par la Municipalité ne sont pas fournis, ou de manière lacunaire, ou que ces derniers ne sont pas convaincants, la Municipalité est d'avis de procéder à l'application de l'art. 118, al. 3 à l'échéance du délai, fixé au 30 juin 2019, c'est-à-dire de retirer le permis de construire.

Pour répondre à la neuvième question, concernant le bâtiment à la rue Pichard 10, aucune demande d'autorisation n'est en cours à la Commune. Cet immeuble a fait l'objet d'une visite de la commission de salubrité suite à une plainte relative à la salubrité de la cour, en décembre 2018. Après des travaux de nettoyage et d'entretien entrepris par le propriétaire, la commission de salubrité a considéré, en mars 2019, que la situation était régularisée.

Concernant le bâtiment de la rue Haldimand 7, un permis de construire a été délivré pour transformation du magasin et pose de panneaux solaires. Ce chantier suit son cours normalement. Une visite de fin de chantier est programmée à fin mai 2019 en vue de la délivrance du permis d'utiliser. Aucune autre demande de travaux n'a été déposée pour cet immeuble.

Pour répondre à la dixième question, il va sans dire qu'avec cet imbroglio qui sent le soufre, la Municipalité portera toute l'attention sur ces deux projets.

Pour terminer, je ne sais pas si c'est un mauvais hasard de calendrier, mais, ce soir, on a deux idiotypes d'attitude voyou, que nous souhaitons dénoncer et que nous souhaitons porter avec vous. Sur les réponses que j'avais données suite à l'intervention de M. Joosten et de M<sup>me</sup> Bettschart-Narbel, j'avais déjà poussé mon « coup de gueule », si vous me passez l'expression, pour revenir sur ce comportement qui, encore une fois, a fait l'objet de toute l'attention des services ces dernières années, qui ont bien fait leur travail. Mais, comme on l'a dit dans l'exemple précédent, on a certains moyens et outils, que l'on a utilisés, mais, à un moment donné, on est en peine d'outils et on a besoin de passer aux médias, comme M. l'interpellateur l'a dit, à une méthode plus forte, et la méthode plus forte, c'est justement cette pression au niveau politique.

La discussion est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – J'aimerais commencer cette prise de parole en citant le personnage Caius Joligibus dans *Le bouclier Arverne*, un excellent album d'Asterix, qui s'illustre en devant balayer une cour et en répondant que, après avoir fini la moitié de la première dalle, il fallait qu'il souffle un peu avant de passer à la deuxième moitié de la première dalle : souffler un peu, prendre une pause déjeuner et attaquer la deuxième moitié de la première dalle.

Je ne sais pas si c'est un voyou ou si c'est l'avatar de Caius Joligibus que nous avons à Bel-Air, mais, comme l'a dit M<sup>me</sup> la municipale, c'est malheureusement un deuxième propriétaire qui nous rappelle pourquoi un certain nombre de nos lois, de manière fondamentalement justifiée, limitent, entravent, mettent des bornes aux droits de la propriété privée. En l'occurrence, comme cela a été dit, si le propriétaire n'obtempère pas, c'est de manière parfaitement légale que la Ville pourrait retirer le permis de construire. Ce n'est pas encore tout à fait une atteinte à la propriété privée – quoique, c'est retirer un droit. Surtout, elle peut obliger le propriétaire à procéder à un certain nombre de travaux, voire y procéder elle-même et mettre les frais à sa charge. Belle entaille dans la propriété privée, mais il me semble qu'en l'occurrence, elle est justifiée.

M<sup>me</sup> la municipale l'a dit, la Ville a fait preuve d'une certaine patience dans cette affaire. Avec elle, j'ai envie de dire, passons du coup de gueule au coup tout court. Je n'ai pas envie de dire coup de poing ou coup de feu pour ne pas être mal interprété, mais je crois qu'avec ce genre de personnage, il faut, à un moment donné, user un peu de la manière forte ; on pourrait s'inspirer des mêmes auteurs de bande dessinée. J'ai donc deux résolutions à vous proposer.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette attitude particulièrement navrante de ce propriétaire. Je me félicite que le partage des quelques informations qui se trouvent dans cette interpellation ait déjà permis un certain nombre de démarches décrites par la Municipalité, que je profite pour remercier pour ses réponses à nos questions. Je formule le vœu ici que, enfin, les choses avancent sur ce chantier et que, cette fois-ci, la Municipalité ne craigne pas d'user de la manière forte si d'aventure cela devait ne pas être le cas.

#### Résolution N° 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse usage de tous les moyens en sa possession pour rétablir l'aspect extérieur du bâtiment Bel-Air 4 et Mauborget 5-9.

#### Résolution N° 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire progresser et aboutir les travaux dans le respect du permis de construire, et, à défaut, pour retirer les permis.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Une petite précision pour M. Gaillard : la tour Bel-Air n'est pas tout à fait une décharge, comme elle est décrite, mais c'est un bâtiment d'importance nationale, qui fait partie des rares bâtiments classés. Simplement pour remettre les choses à leur place. Je n'affectionne pas ce bâtiment beaucoup plus que certaines autres personnes, tout comme Ramuz, qui le traite effectivement de mastodonte.

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Je tombe un peu des nues, ou de la tour, mais je n'ai absolument rien dit sur la tour Bel-Air. Loin de moi l'idée de la considérer comme une décharge ou un monument qu'il faudrait démolir. J'adore la tour Bel-Air ; je suis même plus fan des tours qu'un certain nombre de personnes dans ce Conseil.

S'agissant du bâtiment en question, je ne sais pas si c'est ce que vous évoquez, je ne le trouve pas particulièrement beau, mais je n'ai pas à avoir d'avis là-dessus, et à aucun moment je ne préconise sa démolition comme solution prioritaire. Si, à un moment donné, il faut le démolir, il faut le démolir, mais ce n'est écrit nulle part, cela n'a pas été dit, et ce n'est nulle part dans mon esprit, quoique je ne sois ni médecin ni psychiatre, et vous non plus.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** – J'avais déposé une interpellation qui avait trait au même immeuble. J'ai un peu l'impression que la Municipalité a été menée en bateau, d'une certaine manière, mais que nous aussi. Le débat s'est fait au mois de mars de cette année et, dans les réponses de la Municipalité, on avait l'impression qu'il y avait eu un certain nombre de discussions avec le propriétaire, que les choses avançaient gentiment, mais qu'elles avançaient.

Et puis, aujourd'hui, on se rend compte que ce n'est pas du tout le cas et que la Municipalité n'a pas cherché beaucoup plus que ce qui est dit. Malgré tout ce qui nous dit la municipale en charge de ce dossier, j'ai quand même l'impression que tout n'a pas été fait pour mettre la pression sur le propriétaire.

Quand j'entends M<sup>me</sup> la municipale nous dire qu'on ne peut pas avoir connaissance des hypothèques légales, je m'insurge. C'est faux. Justement, le but de l'hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs est de pouvoir l'inscrire au registre foncier ; et le registre foncier est, en tout cas pour la Municipalité, qui octroie des permis de construire, accessible. Quand je pratiquais comme avocate, j'ai déposé un certain nombre de ces hypothèques légales. L'inscription au registre foncier fait l'objet d'une certaine crainte pour les propriétaires qui, après, peuvent voir une hypothèque refusée parce qu'ils ont une hypothèque légale. Je crois

que la Municipalité se trompe à ce sujet. Elle aurait pu mieux enquêter sur la société propriétaire, sur ce qui se passe au niveau du bâtiment et des entrepreneurs qui ont travaillé sur ce chantier.

S'agissant des résolutions, pour avoir consulté mes collègues PLR dans mon quartier, je crois que nous pourrions les suivre. Il faut effectivement que, maintenant, la Municipalité mette tout en œuvre pour que ce chantier avance, pour que cette verrue au milieu de Bel-Air soit rénovée.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Pour répondre à M<sup>me</sup> Bettschart-Narbel, si on regarde bien les dates, non, nous n'avons pas trompé le Conseil communal dans nos réponses. On avance au rythme du projet et au rythme des informations que l'on a. Depuis dix ans, donc depuis la législature précédente, avec les municipaux précédents, il y a un suivi avec les services, qui ont fait un travail minutieux par rapport à leur cahier des charges et par rapport à ce qui est dévolu à un service tel que le Service d'architecture dans le suivi de ces chantiers. Il y a donc eu une forte compétence mise à disposition, un suivi appuyé, au rythme de ce qu'on voulait bien nous donner comme information. Par rapport au calendrier qu'évoque M<sup>me</sup> Bettschart-Narbel, non, on a bien donné les dates : il n'y a pas eu de mensonge de la Municipalité, ou par ma voix, à ce stade ; il n'y a pas eu de négligence de la Municipalité, ni des services concernés.

Par rapport aux hypothèques légales, ce n'est pas ce qu'on nous dit de notre côté ; peut-être que c'est un sujet à creuser. Il n'en demeure pas moins qu'effectivement on se rend compte que l'on doit peut-être réfléchir, puisqu'il n'y a que ceux qui ne se remettent pas en question et qui ne se reposent pas des questions sur leur logique et leur pratique administrative qui n'avancent pas. Bien sûr que ce genre d'affaires nous fait réfléchir sur notre positionnement et sur comment on peut agir au niveau du rythme, surtout parce qu'on ne le maîtrise pas, mais aussi par rapport aux instruments que l'on peut agiter un peu plus vite, à savoir, une position plus rapide au niveau politique et sur un débat politique public.

Finalement, dans tout ce que l'on discute ce soir sur ces gâche-métiers, comme je l'évoquais tout à l'heure pour l'autre sujet, et pour cet objet également, ce qu'on peut dire, et là on peut remercier le rôle des médias, c'est qu'à un certain moment, on donne les noms. On n'a peut-être pas de pouvoir légal pour agir sur eux, mais, en termes de dégâts d'image, on peut répéter leur nom à l'envi. Peut-être qu'après, on ne leur fera plus confiance. C'est aussi cela notre instrument. Dans le monde de la consommation, et cela doit parler à M<sup>me</sup> Bettschart-Narbel, le pouvoir d'agir est aussi à ce niveau, et nous allons l'utiliser.

La discussion est close.

**La résolution Benoît Gaillard N° 1 est acceptée par une majorité de voix et 1 abstention.**

**La résolution Benoît Gaillard N° 2 est acceptée par une majorité de voix et 2 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- oui l'interpellation urgente de M Benoît Gaillard et consorts « *Bel-Air 4 : le propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et de ses sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre.* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

les résolutions de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse usage de tous les moyens en sa possession pour rétablir l'aspect extérieur du bâtiment Bel-Air 4 et Mauborget 5-9 »*

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire progresser et aboutir les travaux dans le respect du permis de construire, et, à défaut pour retirer les permis. »*

La séance est levée à 22 h 35.



